

**République Islamique de Mauritanie**  
**Honneur – Fraternité –Justice**

***MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT***

**Comité National SAHEL 21**

**SAHEL 21**

**Bilan diagnostic du secteur agricole Sahélien et  
interrogations sur l'avenir du SAHEL**

***Cas de la MAURITANIE***

**AVRIL 1997**

## ***SOMMAIRE DU DOCUMENT***

### **A - SYNTHÈSE**

### **B - CORPS DU RAPPORT**

- O) **Introduction**
- I) **Inventaire des ressources disponibles et taux d'exploitation**
- II) **Constat de situation du monde rural et les tendances d'évolution**
- III) **Vision des évolutions souhaitables et réalistes**
- IV) **Implications de ces visions pour les divers acteurs**
- V) **Ambitions du pays dans l'agriculture Ouest Africaine**
- VI) **Rôle attendu du CILSS et des partenaires au développement**

### **C - ANNEXES**

- I) **Annexe 1    Compte rendu Séminaire ouverture (Nouakchott)**
- II) **Annexe 2    Compte rendu séminaire régional du Brakna (Boghé)**
- III) **Annexe 3    Compte rendu séminaire régional du Hodh El Gharbi (Aïoun)**
- IV) **Annexe 4    Compte rendu séminaire de validation (Nouakchott)**

## **A - SYNTHESE**

## Synthèse

La présente synthèse du document intitulé "*Diagnostic du secteur agricole sahélien et interrogations sur l'avenir du Sahel*" s'articulera autour des six axes suivants :

- 1) Bilan ;
- 2) Tendances ;
- 3) Futur souhaité ;
- 4) Activités prévues ;
- 5) Stratégies ;
- 6) et Rôles des acteurs.

### I - BILAN :

#### - I.1) Ressources naturelles :

De par sa position géographique, la Mauritanie dispose de ressources agricoles limitées.

##### - 1.1.1) Climat :

Du point de vue climatique, la Mauritanie est soumise à un climat du type saharien (moins de 100 mm/an) sur 77,5% de son territoire ; 12% du territoire est soumis à un climat saharo-sahélien (entre 100 et 200 mm) ; 10% ont un climat sahélien (entre 200 et 400 mm) alors que seulement 0,5% du territoire dispose d'un climat soudano-sahélien (> 400 mm/an).

##### - 1.1.2) Ressources en eau :

- Les ressources en eau de surface pérennes se réduisent au seul fleuve Sénégal. Le réseau hydrographique se réduit aux affluents et défluents du fleuve Sénégal et les oueds et bathas qui drainent pendant les pluies, les plateaux de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et de l'Affolé ainsi que les hauteurs des Hodhs.

- S'agissant des eaux souterraines, il existe des réserves importantes mais très irrégulièrement réparties. Les nappes du bassin côtier sont les mieux connues et les plus aptes au développement d'une agriculture rentable compte tenu de leur potentiel et de leur position géographique.

##### - 1.1.3) Ressources en terre :

Leur potentiel est estimé à 20 Millions d'ha, mais l'assèchement et son corollaire de désertification ont provoqué la fragilisation voire la réduction des aptitudes des sols et un glissement vers le Sud des types de végétations existant d'avant la grande sécheresse.

- 1.1.4) Ressources végétales :

En ce qui concerne les ressources végétales, la Mauritanie dispose d'un potentiel de 20 Millions d'ha (20% du territoire environ) se répartissant ainsi qu'il suit :

- 500.000 ha (soit 0,5% du territoire) constituant le potentiel agricole ;
- 4.339.000 ha (soit 4,4% du territoire) de superficie couvertes par des formations ligneuses ;
- et 15.161.000 ha (15,1% du territoire) le potentiel du couvert herbacé.

- 1.1.5) Ressources animales :

La Mauritanie dispose d'une importante richesse faunistique qui a subi les effets néfastes de la sécheresse et de la désertification. Les effectifs du cheptel sont estimés en 1995 à :

- 8.810.000 têtes d'ovins et caprins ;
- 1.125.000 têtes de bovins et
- 1.087.000 têtes de camelins.

- 1.1.6) Ressources halieutiques :

Selon l'étude FAO - ORSTOM de 1990, le potentiel halieutique maritime s'établit à :

- 143.000 tonnes de démerseaux ;
- 71.000 tonnes de ressources du thalus ;
- 426.000 tonnes de ressources pélagiques côtiers et
- 20.000 à 26.000 tonnes de ressources thonières.

Les ressources halieutiques continentales sont estimées à 5.000 tonnes.

- I.2) Données démographiques :

Sur la base des extrapolations de l'évolution de la population entre les recensements de 1977 et 1988, on estime à 2,93% le taux de croissance de la population mauritanienne qui était de 1.864.236 habitants en 1988 et serait de l'ordre de 2,3 millions d'habitants en 1996 et devrait doubler en l'an 2021.

Le niveau de la population agricole serait de 61% en 1988. Le sous peuplement de la Mauritanie par rapport à sa superficie constitue un atout par rapport à plusieurs pays de la sous région et le ratio potentiel ressources agricoles/habitant serait l'un des plus élevé parmi les pays sahéliens.

### **- I.3) Exploitation des ressources :**

Quatre type d'activités essentielles sont pratiquées dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles agricoles au sens large, il s'agit de :

- a) l'agriculture ;
- b) la sylviculture ;
- c) l'élevage et
- d) la pêche.

#### **- 1.3.1) Agriculture :**

Les principales cultures pratiquées en Mauritanie sont :

- les céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs), les arachides, le niébé et les dattes en cultures modernes (le riz, le maraîchage et les cultures fruitières) pratiquées en irrigué.

Sur un potentiel de 500.000 ha environ, 50% sont exploités lors des années de bonne pluviométrie et de crues importantes comme en 1994, cette superficie peut chuter à moins de 30% du potentiel total cultivable pour une année à déficit hydrique important comme 1996, ce qui montre la grande dépendance des productions agricoles des pluies et crues naturelles.

La part de participation des productions végétales à la formation du PIB reste faible ; il représente seulement 4,6% en 1995.

Selon le découpage agroécologique du pays, les productions végétales sont pratiquées sous trois formes :

- cultures pluviales et de décrue (zone agro-pastorale) ;
- cultures oasiennes (zone des oasis) ;
- et cultures irriguées (zone du fleuve Sénégal et ses affluents).

#### **- 1.3.1.1) Cultures pluviales et de décrues :**

Elles couvrent des superficies potentielles de 250.000 ha environ pour le pluvial, de 58.285 ha pour les bas fonds et barrages et 49.215 ha pour la décrue contrôlée (Walo) ; ces trois sous systèmes de cultures (pluvial, décrue et culture derrière barrages) occupent une place importante dans la production agricole nationale. En effet, au cours de la période 1986 - 1996, la production nationale nette en céréales a été de 114.675 tonnes dont en moyenne 87.526 tonnes proviennent des céréales traditionnelles cultivées dans cette zone agrosylvopastorale.

Mais la production dans cette zone traditionnelle compte tenu des aléas liés à la pluviométrie et aux crues subit des variations considérables d'une année à l'autre. C'est ainsi qu'elle a connu un minimum de 20.000 tonnes nettes en 1984-85 et un maximum de 118.218 tonnes nettes en 1995-1996.

Ce système de culture en raison de son impact sur l'autoconsommation et l'emploi, reste le système agricole qui intéresse le plus de paysans de par son étendue sur tout le territoire national (il est pratiqué dans 10 wilayas sur les 13 que compte le pays).

#### - 1.3.1.2) Cultures du système oasien :

Sur un potentiel de 6000 ha, la superficie occupée par les oasis représente 4.751 ha répartie entre cinq wilayas du pays (Adrar, Tagant, Assaba et les deux Hodhs). Généralement située dans une dépression sablonneuse, la zone des oasis connaît un climat à deux nuances :

- un sous climat sub-saharien aride (Adrar et Tagant)
- et un sous sahélo-saharien (Assaba et deux Hodhs).

Les ressources hydriques de la zone oasienne dépendent du niveau et de l'intensité des précipitations annuelles et de l'importance des bassins versants et l'on estime que 45% des oasis connaissent une surexploitation de la nappe de même que la qualité des eaux pour certains oasis en Adrar en particulier constitue une contrainte majeure.

Plusieurs systèmes d'exhaure de l'eau allant du manuel, à la traction animale jusqu'à la motopompe sont pratiqués.

Les données statistiques disponibles estiment que le nombre de palmiers en 1993 était de 1.870.780 arbres dont 1.117.149 palmiers productifs répartis ainsi qu'il suit :

- Adrar	51.4% ;
- Tagant	22.6% ;
- Assaba	18.7% ;
- et Hodhs	7,3%.

La superficie a connu une régression, mais depuis la mise en oeuvre du Projet Oasis, le nombre d'exploitants est passé de 10.782 en 1994 à 14.844 en 1995. La production des dattes a connu une importante amélioration, elle est passée de 16.672 tonnes en 1984 à 23.393 tonnes en 1995.

La culture sous palmier occupe une superficie de 243,88 ha en 1993 dont 138,89 ha en Adrar, 41,23 ha (Tagant) ; 26,61 ha (Assaba) ; 16,13 ha (Hodh El Garbi) et 21,03 ha (Hodh Chargui).

La production maraîchère est estimée à 1463 tonnes ; mais cette culture sous palmier procure également aux populations des céréales (blé et orge) et de la luzerne verte même si les rendements demeurent faibles.

#### - 1.3.1.3) Cultures irriguées :

Pratiquées sur les cuvettes d'inondation du fleuve Sénégal et de ses affluents, cette forme de culture est d'introduction récente en Mauritanie et concerne un potentiel facilement aménageable situé sur toute la rive droite du fleuve Sénégal de 135.000 ha environ.

Le développement de l'irrigation a démarré en Mauritanie dans les années 1960, sous forme d'essais (Keur Macène...) puis de 1973 à 1988 sous forme de projets de survie des populations (petits périmètres villageois) et de projets pilotes pour l'introduction de la moyenne hydraulique (Boghé, Kaédi, Foum Gleita et MPourié). Depuis 1985, on assiste à un développement important de la culture irriguée sous l'effet de plusieurs incitations (foncier, crédit, garantie de l'achat).

Le développement de cette activité a permis l'aménagement de 47.000 ha brutes en maîtrise totale de l'eau. Sur ce potentiel, 20.000 ha environ sont cultivés annuellement en riziculture essentiellement.

La part de la production de ce secteur, varie à une année à l'autre, selon l'importance des cultures pluviales et de décrue d'une part et le taux de mise en valeur d'autre part. Elle couvre en moyenne 40% des besoins nationaux de riz et crée une importante activité économique en amont et en aval de la production, ce qui dans l'ensemble contribue à stabiliser l'approvisionnement du marché en produits céréaliers et maraîchers en particulier.

Les mesures de politiques engagées depuis 1990 dans le cadre du PASA ont permis la mise en place d'outils de crédit et de gestion foncière appropriées.

Toutefois, cette forme de production dans la mesure où elle n'arrive pas à maîtriser ses coûts d'investissement et de production, risque de porter un grand préjudice à la stabilité des approvisionnements en produits agricole lié à la non compétitivité des productions nationales et à la tendance de plus en plus marquée des consommateurs à chercher des produits de substitution au riz en raison de son coût de plus en plus élevé.

#### - 1.3.2) La sylviculture :

Les formations ligneuses couvrent des superficies estimées à 4.339.000 ha répartis ainsi qu'il suit :

- 29.000 ha de formations arborées denses ;
- 555.000 ha de formations arborées mixtes et
- 3.785.000 ha de formations arbustives.

Ces formations font l'objet d'une exploitation traditionnelle de bois de chauffe, de charbon de bois, de matériaux de construction et de cueillettes (gomme arabique..). Les fruits et feuilles de certaines espèces sont également utilisés pour l'alimentation humaine et animale ainsi que dans la pharmacopée traditionnelle. Les effets combinés de la sécheresse et de la sédentarisation ont engendré une surexploitation du potentiel sylvicole à des fins d'énergie domestique.

Il est à noter que malgré la régénération de l'écosystème constatée au cours de la dernière décennie, plusieurs espèces de notre biodiversité d'avant la sécheresse, n'ont pas encore retrouvé leur vigueur d'antan. (Par exemple la production de la gomme arabique qui était de l'ordre de 4.000 t/an avant la sécheresse ne dépasse pas les 200 tonnes en 1995).

#### - 1.3.3) L'élevage :

Cette activité est de loin la plus essentielle et la plus populaire des activités agrosylvopastorales ; elle représente 85% du rendement du secteur agricole au sens large. La valeur du cheptel est estimée à 126 Milliards d'Ouguiyas et la place prépondérante du sous secteur "Productions animales" dans le PNB agro-pastoral s'accroît régulièrement. Elle est passée de 74% en 1985 à 85% en 1993.

Les zones du Sud du pays (Hodhs, Assaba et Guidimakha) et Sud Ouest (Brakna, Gorgol et Trarza) sont les zones essentielles de concentration de l'élevage bovin, ovin, caprin et camelin.

Deux formes d'élevage, l'une encadrée par les associations pastorales et l'autres consacrant des propriétés privés (commerçants, fonctionnaires) se développent.

Par ailleurs en plus des formes traditionnelles d'élevages transhumants et nomades extensifs à la poursuite des pâturages, il existe de plus en plus de formes sédentaires d'élevage au niveau des centres urbains et des villages qui pratiquent des élevages intensifs et semi intensifs destinées à la satisfaction des besoins des sédentaires en produits laitiers et de viandes.

L'élevage pratiqué en Mauritanie reste cependant fort marqué par l'accent mis sur la protection (santé animale, hydraulique pastorale..) au détriment de la production (absence de politiques d'embouche, d'intensification, de recherche sur l'amélioration génétique...).

Néanmoins, cet élevage qui échappe à toute forme d'impôt depuis 1973, permet de dégager un potentiel de production en viande rouge de 67.500 tonnes et en lait de 197.940 tonnes en 1995. Il est noter que le rôle particulièrement important joué par l'élevage dans les échanges ouest africain, car la Mauritanie exporte la valeur de 17.000 tonnes de viande vers les pays côtiers.

Des projets tels que celui de la Laiterie de Mauritanie et celui d'Aïoun jouent un rôle catalyseur dans la valorisation des sous produits de l'élevage.

#### - 1.3.4) Sous secteur de la pêche :

La production moyenne du sous secteur de la pêche a atteint au cours de la période 1986 - 1994, la valeur de 482.702 tonnes dont 15.806 tonnes pour la pêche artisanale et 466.896 tonnes pour la pêche industrielle.

Pour l'année 1986, la production halieutique a atteint un record de 591.200 tonnes dont 575.200 tonnes de pêche industrielle et 15.328 tonnes de pêche artisanale.

Principale source en devises du pays, les produits de la pêche sont essentiellement destinés à l'exportation. Les valeurs des exportations ont atteint un chiffre record en 1995, soit 33.950.371.800 UM, malgré me niveau modeste des quantités exportées et en raison de l'importance du prix moyen du poisson qui était de 118.435 ouguiyas la tonne.

La consommation intérieure bien qu'en nette augmentation, reste faible et avoisine les 3 . Kg par habitant et par an.

Pour tenir compte des spécificités de chacune des pêches industrielle et artisanale, un exposé sur chacune de ces activités s'impose.

#### \* Pêche industrielle :

Cette activité qui constitue l'ossature de l'activité de la pêche en Mauritanie, a connu une décroissance de la production de 1986 à 1990 pour amorcer une période de fluctuation et descendre à son niveau le plus bas en 1994. Les captures moyennes sur la période 1986 - 1994 sont de 466.886 tonnes par an dont :

- 387.567 tonnes de pélagique soit 83,01% ;
- 42.853 tonnes de congélation démerseaux, soit 9,18% ;
- 23.384 tonnes de thon et merlus, soit 5,00% ;

- 3.844 tonnes de crevettes et langoustes, soit 0,8% ;
- et 9.218 tonnes de poissons démerseaux, soit 2,01%.

\* Pêche artisanale :

La production moyenne au cours de la période 1986 - 1994 a été de 15.836 tonnes dont:

- 7.657 tonnes de pêche artisanale moderne, soit 48,35% ;
- et 8.179 tonnes de pêche artisanale traditionnelle, soit 51,65%.

On note cependant un accroissement de la pêche artisanale moderne au détriment de la pêche artisanale traditionnelle.

**II - TENDANCES :**

L'agriculture mauritanienne a beaucoup de points communs avec les agricultures des pays sahéliens ; mais elle a une différence fondamentale avec ces agricultures dans la mesure où la Mauritanie est le seul pays sahélien à n'avoir pas développé dès la période coloniale des filières de rente destinées à l'industrialisation et à l'exportation.

L'on peut donc dire que l'agriculture mauritanienne a évolué comme l'agriculture traditionnelle des pays sahéliens ; elle a connu de ce fait, d'abord une période d'expansion liée à l'évolution d'une exploitation des ressources naturelles pendant une phase favorable (1945 - 1970).

Puis vint le choc de la sécheresse, puis celui de la sédentarisation forcée des agriculteurs avec ce que cela comporte comme recherche de solutions de survie (aide alimentaire, projets de petite irrigation 1970 - 1985).

Le troisième grand défi qu'a connu l'agriculture mauritanienne a été le passage d'une agriculture assistée vers la prise en compte des implications économiques et financières de l'ajustement structurel (1985 - 1996).

Aujourd'hui encore après la chute des politiques de subvention et de soutien aux producteurs et consommateurs, l'agriculture mauritanienne devra se préparer à la chute des barrières douanières et à la fin des mesures de protection des productions locales, ce qui suppose une compétitivité des produits locaux par rapport aux productions des marchés étrangers bien développés.

Dans ce contexte, il se dégage un certain nombre de tendances au niveau de l'agriculture mauritanienne. L'évolution des modèles de consommations des populations mauritanienes au cours des vingt dernières années a induit des besoins nouveaux qualitativement et quantitativement importants. La Mauritanie qui, jadis se nourrissait exclusivement des produits mauritaniens ou sahéliens, consomme de plus en plus de produits importés (céréales, fruits, légumes, sucre, thé, laits et produits laitiers, huiles...) et la facture alimentaire de la Mauritanie s'alourdit d'une année à l'autre ; les importations alimentaires de la Mauritanie ont atteint au cours de la période 1990 - 1995, la valeur moyenne de 18.488 millions d'ouguiyas par an, soit 36,7% de la moyenne des importations au cours de la période.

Pourtant, la Mauritanie s'autosuffit en viandes rouges et en poissons ; peut s'autosuffir en lait, car les productibles nationaux en lait et viandes rouges dépassent les besoins nationaux.

Pour ce qui est des produits sucriers et des huiles, la Mauritanie importe l'ensemble de ses besoins tandis que pour les céréales (blé, riz et farine de blé), les fruits et les légumes, une part importante de la consommation est assurée par l'importation.

Globalement au cours de la période 1973 - 1996, la croissance de la population est supérieure à la croissance des productions végétales, même pour les meilleures années. On note cependant au cours des dernières années 1993 - 1996, un accroissement des productions agricoles irriguées (riz, maraîchage) qui pourrait signifier à terme un renversement de cette tendance.

Les produits de l'élevage et en particulier la viande, couvrent les besoins du marché et certaines exportations vers les pays d'Afrique de l'Ouest.

Les produits laitiers et autres sous produits sont insuffisamment exploitées. Un important déficit fourrager estimé à 1,2 milliard d'UF (6,3 milliard produits contre 7,5 milliard d'UF consommés) ce qui à terme, menace l'équilibre de cette activité.

La production halieutique couvre les besoins du marché d'une part, mais également couvre une part importante des exportations. Mais le retour à un système de licences, d'accords multilatéraux (Union Européenne) et d'accord de partenariat avec les sociétés Chinoises, risquent de remettre en cause les acquis en matière de surveillance et d'exploitation optimale de la ressource.

### III - FUTUR SOUHAITE :

Toute vision des évolutions futures souhaitables du monde rural suppose un cadrage des conditions pratiques pour que ces évolutions soient possibles. Cette vision devra par ailleurs tenir compte d'un certain nombre de contraintes et de défis liés à des considérations objectives nationales, régionales et mondiales.

Parmi ces contraintes et défis, il y a lieu de citer à titre d'exemple :

- 1) Le potentiel des ressources agricoles naturelles et leurs spécificités, ressources que l'on doit valoriser et gérer de manière durable ;

- 2) Les ressources humaines dont il faut accomoder la démographie et le niveau de développement qualitatif avec les performances de l'économie nationale ;

- 3) L'impératif de réaliser un aménagement harmonieux d'un aussi vaste territoire sous équipée avec la consolidation et l'extension des infrastructures de transport, de communication et de télécommunication, et des équipements sociaux collectifs (écoles, eau potable, énergie santé publique) ;

- 4) La poursuite des politiques d'ajustement économique et financier pour consolider les équilibres macro-économiques et maintenir des performances de croissance économique élevées tout en assurant un niveau des investissements publics et privés dans les domaines productifs ;

- 5) La consolidation des acquis institutionnels tant au niveau des secteurs publics et privés, par la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat, de libéralisation de l'économie, de la responsabilisation des acteurs de développement et la privatisation des activités de production et de prestation de service.

- 6) Le renforcement de la compétitivité tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs, des productions agricoles nationales dans la perspective d'entrée en vigueur des accords du GATT qui vont éliminer les taxations sur les produits exportés.

La vision future souhaitée pour l'agriculture mauritanienne, devra permettre à cette agriculture qui participe actuellement pour 31% environ dans la formation du PIB, de concourir plus efficacement :

- à l'accroissement du taux d'autosuffisance alimentaire (en productions végétales et laitières) par l'augmentation des productions agricoles à un rythme suffisant (11 à 12% par an) par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions et l'intégration agriculture élevage ;

- à l'amélioration des conditions de vie des populations par la sécurisation et l'accroissement des revenus des exploitants agricoles et le développement de l'emploi dans les filières agricoles et la fixation des populations dans leur terroir ;

- à l'équilibre de la balance des paiements et la croissance de sa part au PNB par la réduction des importations alimentaires et l'accroissement des exportations valorisées ;

- à la valorisation optimale et durable des ressources naturelles.

#### **IV - ACTIVITÉS PRÉVUES :**

La décentralisation et la déconcentration des activités jusque là assurées par les services de l'Etat, entreprises depuis 1986, ont eu pour double effets de rapprocher les services de leurs utilisateurs et d'associer les populations à la gestion de leurs affaires.

La mise en oeuvre de vastes programmes majeurs spécifiques à chacune des quatre zones écologiques, devra permettre un cadre d'action durable pour l'aménagement du territoire. Il s'agit :

- du Programme Oasis (Projet Oasis II) pour la zone oasienne ;
- du Programme de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) pour la zone agrosylvopastorale ;
- du Programme de Développement Intégré des Aménagements Irrigues en Mauritanie (PDIAIM) pour la zone de la vallée du fleuve Sénégal ;
- et du Programme de Développement de la Zone du Littoral qui comprend en plus des activités de pêche, des activités de soutien à l'élevage périurbain et au maraîchage dans les zones de sédentarisation autour de puits ou forages.

Des programmes routiers Nord - Sud et Est - Ouest avec des routes internationales (Nouakchott - Dakar et Nouakchott - Bamako) doivent par ailleurs permettre d'améliorer l'intégration des zones de production aux zones de consommation et favoriser les échanges sous régionaux sahéliens et maghrébins.

## **V - STRATÉGIES :**

Pour consolider les actions entreprises au cours de la dernière décennie, le Gouvernement Mauritanien en concertation avec les bailleurs de fonds a déjà adoptée une stratégie de développement du secteur de la pêche depuis Septembre 1994 ; il prépare une approche stratégique du secteur rural et de l'environnement. Les grands axes de ces stratégies sont les suivants :

### **- 1) Stratégie du sous secteur de la pêche :**

La Mauritanie en concertation avec ses partenaires au développement, a adopté en Septembre 1994, une lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches qui constitue une stratégie cohérente du secteur et qui vise les objectifs suivants :

- une recherche halieutique performante pour répondre aux besoins d'une gestion rationnelle de la ressource, de la préservation et de la pérennité de celle-ci ;
- une surveillance maritime et des services des douanes efficaces garantissant le respect de la législation en vigueur de protection de la ressource et la lutte contre la fraude ;
- une gestion rationnelle de devises permettant d'éliminer la surfacturation des intrants importés tout en assurant la couverture en devises nécessaire pour effectuer à temps les importations nécessaires ;
- une fiscalité qui permettra de contrôler l'accès à la ressource tout en garantissant sa pérennité et en favorisant la rentabilité des opérateurs performants ;
- une relance des investissements productifs dans le secteur tant au niveau de la pêche artisanale, la diversification des activités de production, le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation ;
- des outils de commercialisation plus performants, permettant d'assurer des revenus accrus en provenance des marchés traditionnels et la diversification vers des créneaux et dans de nouveaux marchés à acquérir.

### **- 5.2) Orientations stratégiques du secteur rural :**

Dans la perspective de l'horizon 2020, la stratégie de développement agricole préconisée, s'articulera autour des quatre orientations suivantes :

- Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par des niveaux accrus de productions nationales ;
- Améliorer les revenus des agriculteurs, l'emploi rural et lutter contre la pauvreté;
- Protéger et conserver les ressources naturelles.
- Favoriser l'intégration de l'agriculture et l'élevage au marché national et international.

Ces orientations reprennent à leur compte, les deux défis majeurs d'une agriculture moderne à savoir la compétitivité et la protection des ressources ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition en réaffirmant l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. C'est donc une stratégie de transition progressive vers une agriculture efficiente et durables.

La mise en oeuvre de cette stratégie passe par la formulation de trois ensembles de politiques :

- Des politiques de production sectorielles dans les domaines des productions végétales, animales et forestières. Le souci commun de ces politiques est double, d'une part elles visent à constituer des filières efficientes techniquement et économiquement, d'autre part, elles cherchent à protéger les ressources naturelles à la base de chacune des productions.
- Des politiques de prix et incitations dont les trois objectifs complémentaires sont ; l'orientation de la production, la correction des distorsions et le développement du secteur privé.
- Des politiques structurelles qui visent à accroître la disponibilité des facteurs limitant l'efficacité de leur mise en oeuvre et à atténuer les effets de la sécheresse.

## VI - LE RÔLE DES ACTEURS :

Avec le désengagement de l'Etat de plusieurs fonctions qu'il a assumé jusque là, la réussite des politiques de développement rural, dépend de l'émergence de nouveaux acteurs conscients de leurs rôles dans le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ainsi que la prise en charge des activités situées en amont et en aval de la production.

L'expérience mauritanienne au cours de la dernière décennie en particulier et les options stratégiques envisagées en matière de développement laissent de la place pour tous les types d'acteurs (privés, sociétaires, communautaires, coopératives informel) et encourage l'émergence de ces acteurs ; mais il est indéniable que la dynamique de l'économie libérale ne permettra la survie à long termes, que des acteurs qui sauront s'adapter à la concurrence entre les différents acteurs.

- C'est pour cela que l'Etat a non seulement créé le cadre juridique adéquat par l'émergence de ces différents acteurs, mais il a mis aussi en place les outils nécessaires à la maîtrise par ces derniers des dimensions techniques et de gestion de leurs missions.
- C'est dans ce cadre que la loi n° 67 - 171 du 15 Juillet 1967 a été réadaptée en 1993 et 1996 pour prendre en compte les évolutions et exigences des secteurs en particulier irrigué et de la pêche.
- Au 15 Mars 1997, 949 coopératives ont été créées.
- On assiste avec la création du cadre juridique adéquat, à l'émergence de plusieurs centaines d'ONG régies par les lois 64 008 du 9 Juillet 1964 et 73 007 du 23 Janvier 1993.
- L'appui à l'initiative privé se concrétise avec des appuis institutionnels et financiers engagés par l'Etat.
- Notons enfin qu'une loi sur les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) vient d'être approuvée par le Parlement en Janvier 1997 (loi n° 97 - 009 du 21 Janvier 1997).

**B - CORPS DU RAPPORT**

## **Introduction**

Ce document se situe dans la suite du processus engagé par le séminaire de lancement organisé les 5 et 6 Janvier 1997, puis repris au niveau des ateliers régionaux et du séminaire de validation les 30 et 31 Mars 1997.

Il se veut donc la synthèse de vos contributions aux débats fructueux qui ont eu lieu au cours de ces rencontres. Il reprend également les conclusions des travaux entrepris au plan national pour dégager une stratégie de développement du secteur rural.

Ce document est le fruit d'une expérience qui a fait que pour la première fois tous les acteurs du développement agricole et rural en général ont été associés à la définition de la vision que tous souhaitent donner à l'avenir de l'agriculture au sens large.

Conformément aux termes de références et suite aux débats engagés lors des différents séminaires et ateliers, ce document aborde successivement les thèmes suivants:

- 1) L'inventaire des ressources disponibles et le taux d'exploitation de ces ressources ;
- 2) Le constat de la situation du monde rural et les tendances d'évolution de ce monde rural ;
- 3) La vision des évolutions souhaitables et réalistes dans le monde rural et des conditions pratiques pour qu'elles soient possibles, mettant en évidence le cas échéant les stratégies alternatives ;
- 4) Les implications de cette (ou ces ) vision (s) pour les divers acteurs du développement rural (Etat, producteurs, autres groupes sociaux) ;
- 5) L'ambition du pays dans l'agriculture Ouest Africaine voire mondiale ;
- 6) Le rôle attendu du CILSS et des partenaires au développement pour la réalisation de cette (ou ces ) vision (s) et ambition (s).

## **1) INVENTAIRE DES RESSOURCES DISPONIBLES ET LE TAUX D'EXPLOTACTION DE CES RESSOURCES :**

Etant donné sa position géographique, la Mauritanie se situe à la charnière des zones sahéliennes et sahariennes et dispose d'un faible potentiel de ressources agricoles.

La question des ressources naturelles globalement abordée dans le cadre du thème précédent constitue une donnée fondamentale pour déterminer la réflexion sur nos stratégies d'adaptation ou de transformation que les Mauritaniens et Mauritanaises à l'instar des sahéliens et sahéliennes devront mettre en oeuvre pour faire correspondre les potentialités du milieu d'une part avec le poids de la population et d'autre part avec les exigences de performances économiques et sociales dans le cadre d'une gestion durable de ces ressources.

### **1.1) Inventaire des ressources naturelles renouvelables :**

Dans un pays comme la Mauritanie, pour comprendre la question du capital naturel qui détermine le poids de l'agriculture dans l'activité économique; il faut essentiellement raisonner en termes de dégradations et de contraintes physiques.

#### **- 1.1.1) Climatologie :**

Concernant les contraintes naturelles, le climat semble encore considéré comme la principale cause de la dégradation progressive de l'environnement par l'assèchement alors que les spécialistes s'accordent de plus en plus à en rejeter la responsabilité sur le comportement des populations sinon à la conjonction des deux phénomènes.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que notre pays soumis à des variations climatiques importantes est considéré de type saharien (moins de 100 mm/an), pour les 4/5 de sa superficie avec des pluies irrégulières et des écarts intraannuels et interannuels importants et très inégalement répartis sur le territoire. Le 1/5 restant est considéré comme sahélien (plus de 100 mm/an). La pluviométrie moyenne varie de 35 mm au nord à 600 mm dans l'extrême Sud-Est ; par contre, sur la période 1970 à 1988, caractérisée par une péjoration climatique au Sahel, ces moyennes ont chuté de 20 mm à 400 mm/an du Nord au Sud. En effet, on peut subdiviser le territoire national en quatre zones selon leurs niveaux de pluviométrie :

- 77,5% du territoire sont soumis à des conditions sahariennes (pluviométrie < à 100 mm) ;
- 12% du territoire à climat saharo-sahélien (pluviométrie entre 100 et 200 mm) ;
- 10% du territoire à climat sahélien (pluviométrie entre 200 et 400 mm) ;
- 0,5% du territoire à climat soudano-sahélien (pluviométric > à 400 mm).

#### **- 1.1.2) Ressources en eau :**

Si l'accès à l'eau constitue une des préoccupations majeures du Sahel, cette eau existe en quantité et en qualité suffisantes en Mauritanie pour les populations et leur activité économique. En effet, la Mauritanie dispose de ressources en eau de surface et d'importantes nappes souterraines.

1.1.2.1 - Les principales ressources en eau de surface sont constituées par le fleuve Sénégal et ses affluents qui prennent naissance en Mauritanie (Karakoro, Niordé, Ghorfa, Gorgol et Oued Guelowar).

Par ailleurs les plateaux du Tagant, de l'Adrar et de l'Assaba alimentent des Oueds, de même qu'il existe d'autres zones de ruissellement endoréiques sur l'ensemble des Hodhs, de l'Assaba, du Brakna et du Trarza.

1.1.2.2 - S'agissant des eaux souterraines, les systèmes aquifères identifiés en Mauritanie sont très nombreux, amis les plus importants sont :

- le bassin côtier ;
- l'Adrar ;
- le Tagant ;
- les grés d'Aïoun
- les pélites du Hodh ;
- et le Tiris Zemour.

Les réservs estimées sont importantes (8,5 milliard de m<sup>3</sup>) et varient d'une zone à l'autre.

Sur ces réserves, celles du bassin côtier sont les plus importantes et les mieux connues.

#### **-1.1.3) Ressources en terre :**

L'assèchement et son corollaire de désertification ont provoqué une réduction sensible des aptitudes des sols et un glissement vers le Sud des types de végétation. Malgré cette situation, on estime que généralement le pays dispose d'un potentiel de sol estimé à 20.000.000 ha aptes à diverses activités économiques agricoles, pastorales et sylvicoles.

#### **1.1.4) Ressources végétales :**

Elles sont directement dépendantes de l'évolution du climat et des actions de mise en valeur entreprises par l'homme. On estime que les 20.000.000 ha dont dispose la Mauritanie, (soit 20% de la superficie du pays) se repartissent ainsi qu'il suit:

- 500 000 ha (soit 0,5 % ) environ constituent notre potentiel agricole ;
- 4 339 000 ha (soit 4,4 %)des surfaces couvertes par les formations ligneuses ;
- et 15 161 000 ha (15,1 % de la superficie du pays) le potentiel du couvert herbacé.

##### **1.1.4.1) Potentiel agricole :**

Le potentiel agricole de la Mauritanie est évalué à 500 000 ha environ répartis ainsi qu'il suit :

- Potentiel irrigable 135 000 ha ;
- Culture sous pluie 250 000 à 300.000 ha ;
- Cultures bas fonds et barrages : 58 285 ha ;
- Culture de décrue contrôlée (Walo) 49 215 ha ;
- Oasis 6000 ha.

#### 1.1.4.2) Potentiel ligneux :

L'estimation des surfaces de formations ligneuses du pays est évaluée à 4 339 000 ha repartis ainsi qu'il suit:

- 29 000 ha de formations arborées denses ;
- 555 000 ha de formations arborées mixtes et
- 3 785 000 ha arbustives.

#### 1.1.4.3) Potentiel herbacé :

Ce potentiel est estimé à 15.161.000 ha localisée exclusivement dans les zones situées au Sud de l'isohyète 100 mm.

#### 1.1.5) Ressources animales :

Les effectifs du cheptel sont estimés en 1995 à :

- 8.810 000 têtes d'ovins et caprins ;
- 1.125 000 têtes de bovins ;
- 1.087 000 têtes de camélins.

En plus de ces effectifs, la Mauritanie dispose de ressources importantes de faunes. Les périodes de sécheresse ont eu pour corollaire une réduction dramatique des effectifs et la disparition de certaines faunes particulièrement les éléphants et les lions. Elle a eu pour conséquence également l'exiguité des zones utiles et de ce fait engendré l'accentuation des phénomènes de transhumance et des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La régénération de l'écosystème a de nouveau engendré un accroissement des effectifs, mais une année déficitaire comme celle-là peut engendrer de nouvelles hécatombes étant donné que les méthodes d'élevage n'ont pas beaucoup changé malgré les résultats des dernières sécheresses.

#### 1.1.6) Ressources halieutiques :

La Mauritanie à l'instar des autres pays côtiers sahariens dispose d'un important potentiel de ressources halieutiques en raison des facteurs écologiques existant dans cette partie de l'Atlantique.

Selon une étude FAO réalisée en 1990 en collaboration avec l'ORSTOM ce potentiel s'établit ainsi qu'il suit :

- 143 000 tonnes de démersceaux,
- 71 000 tonnes de ressources du thalus;
- 426 000 tonnes de ressources pélagiques côtiers ;
- 20 000 à 26 000 tonnes de ressources thonnières

Des ressource halieutiques d'eau douce existent aussi mais leur impact reste limité à la zone du fleuve Sénégal (5.000 tonnes environ). Cette importante richesse est cependant menacée par la surexploitation due à une pêche abusive et mal contrôlée le long des côtes.

Mais cet exposé sur les ressources naturelles renouvelables ne saurait être significatif s'il n'était accompagné par une présentation des données démographiques qui déterminent les besoins en ressources ; les activités économiques signifiant les modes d'exploitation de ces ressources et leurs répartitions.

## 1.2) Données Démographiques

La population de la Mauritanie a atteint 1 864 236 habitants en 1988 selon les résultats du recensement (1988); ce qui représente aujourd'hui (compte tenu du taux d'accroissement de 2,93 %) 2,3 millions d'habitants et sa densité est 2 habitants par Km<sup>2</sup>. Cette population est très inégalement répartie. Elle est jeune ; les moins de 15 ans représentent 44,18 % de la population ; le taux de mortalité est de 19 pour 1000 alors que l'espérance de vie à la naissance est de 49 ans pour les hommes et 52 ans pour les femmes.

Dans 25 ans c'est à dire en l'an 2021, la population mauritanienne va passer à 4,6 millions d'habitants. La population nomade représentait 75 % de la population en 1965 ; en 1988 elle ne représente plus que 10 % et à l'horizon 2000 tous les mauritaniens seront sédentaires.

La population urbaine est passée de 9,4 % en 1965 à 40 % en 1988.

Selon les études des systèmes des Nations Unies (PNUD), la population active mauritanienne a connu une évolution importante au cours des vingt dernières années. C'est ainsi que la population active agricole qui représentait 85% de la population active en 1970, ne serait plus que 61% de la population active. Le tableau suivant détaille cette répartition.

Tableau n° 1

Evolution de la population active (%)

Activités	Années	1970	1980	1988
Agricole		85	69	61
Industrielle		4	9	9
Services		11	22	30
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les 61% de la population mauritanienne correspondant au recensement de 1988, permet d'estimer l'importance numérique de cette population qui serait alors de 1.137.184 personnes en 1988. Si ce pourcentage de 61% est extrapolé à la population estimée en 1996, la population agricole serait en 1996 de l'ordre de 1.403.000 habitants.

Les changements qu'a connu la Mauritanie au cours des trois dernières décennies et les bouleversements liés aux grandes sécheresses, et l'introduction de nouvelles techniques agricoles (maraîchage, cultures irriguées, élevages périurbains...) et les résultats obtenus au niveau des productions (augmentation des superficies irriguées, des rendements des cultures irriguées et innovations des techniques agricoles) montrent que les populations agricoles mauritaniennes sont à la fois très attirées par les innovations des techniques agricoles et acquièrent rapidement des aptitudes professionnelles permettant d'engager un développement agricole durable.

### **1.3) Exploitation des ressources :**

Quatre types d'activités essentielles sont pratiquées dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables ; il s'agit de :

- 1) L'agriculture ;
- 2) la sylviculture ;
- 3) l'élevage et ;
- 4) la pêche.

#### **- 1.3.1) Agriculture**

Les principales cultures pratiquées en Mauritanie sont :

- Le mil cultivé sous pluie,
- Le sorgho en décrue
- Le maïs en irrigué et sous pluie
- Le riz en irrigué et sous pluie
- Le blé et l'orge à faibles échelles dans les oasis,
- Le niébé sous pluie et en décrue,
- Les arachides sous pluie ,
- Les dattes dans les Oasis,
- Les fruits tropicaux (bananes, mangues, citron ect ) en irrigué,
- et les cultures maraîchères (tomates, carottes ,navets, choux, pommes de terre, oignons, patates douces et ) sous palmier dans les zones du fleuve et dans les villages.

Sur le potentiel des terres cultivables, les superficies exploitées globalement pour une bonne année comme en 1994 représentent 50% du potentiel agricole du pays. Pour une année déficitaire en eaux de pluies et de crues comme en 1996, cette superficie peut chuter à moins de 30% du potentiel total cultivable. En 1995, la part de l'agriculture dans le PIB représente 4,6%.

#### **- 1.3.2) Sylviculture**

Les formations ligneuses font l'objet d'une exploitation traditionnelle de bois de chauffe, de charbon de bois, de matériaux de construction et de cœillettes (gomme arabique). Les fruits et feuilles de certaines espèces sont également utilisés pour l'alimentation humaine et animale ainsi que dans la pharmacopée traditionnelle. Les effets combinés de la sécheresse et de la sédentarisation ont engendré une surexploitation des arbres à des fins domestiques, dont les méfaits sont à mettre sur le compte des populations.

Il est noter que malgré la régénération de l'écosystème, plusieurs espèces de notre biodiversité d'avant la sécheresse n'ont pas encore retrouvé leur vigueur d'autan (exemple gommier...)

#### **- 1.3.3) L'élevage :**

Traditionnellement et majoritairement pratiqué par des sociétés nomades, celui-ci a subi des évolutions sociales et économiques depuis les grandes sécheresses qui ont sévi au cours des deux dernières décennies.

En effet, en compétition avec l'agriculture, l'élevage résiste mal et les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les premiers accaparent de plus en plus de terres exploitables et n'abandonnent aux seconds que des superficies utiles réduites. Le désengagement de l'Etat de différents segments de la filière animale a renforcé le poids des opérateurs économiques d'un type nouveau, qui sont désormais les gros propriétaires du bétail. L'activité se sédentarise et se connecte lentement aux marchés avec le développement particulier des filières viande et lait (dans les centres urbains).

Mais il est entendu que ce secteur malgré sa contribution de 15,6% au PIB en 1995, reste peu intégré à l'économie nationale.

#### - 1.3.4) La Pêche :

Le secteur de la pêche contribue en moyenne à :

- 50% des recettes d'exportation ;
- 10 à 15% des recettes budgétaires.

La pêche se subdivise en deux secteurs :

- la pêche artisanale ;
- et la pêche industrielle.

- a) La pêche artisanale pratiquée le long de la côte par des pêcheurs traditionnels, emploie 50% de la main d'œuvre mauritanienne du secteur de la pêche et représente 5 à 10% de la production du secteur.

- b) La pêche industrielle est pratiquée par de grands armateurs nationaux et étrangers.

Les valeurs des exportations ont atteint un chiffre record en 1995, soit 33.950.371.800 UM. La production halieutique a quant à elle atteint son record de 591.200 tonnes en 1986.

## **II - CONSTAT DE SITUATION DU MONDE RURAL ET DES TENDANCES D'EVOLUTION DE CE MONDE RURAL :**

Dans le chapitre précédent, nous avons exposé le potentiel des ressources agricoles et le taux d'exploitation de ces ressources à travers des activités économiques telles que l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche.

Malgré le développement des activités secondaires et tertiaires et du secteur minier et énergétique, les activités agricoles au sens large restent essentielles au Sahel en général mais aussi en Mauritanie où elles concernent 61% de la population.

Dans la suite de ce document, seront présentés successivement :

- les caractéristiques de la situation agricole ;
- les systèmes de production ;
- et les tendances d'évolution du monde rural.

## **2.1) Caractéristiques de la situation agricole :**

La population agricole mauritanienne repose sur les multiples utilisations des ressources en eau disponibles (pluie, eaux de surface, eaux profondes, fleuves) qui se traduisent par des systèmes culturaux différents (cultures de décrue, cultures derrière barrage, cultures sous palmier et cultures irriguées, etc...).

les potentialités régionales, l'évolution des conditions de la production (climatiques, sociales) déterminent la localisation géographique de ces activités agricoles et corollairement l'intensité et la nature des mouvements internes de la population rurale (migrations, exode rural, déplacement vers des pôles plus attractifs où l'agriculture est moins aléatoire, où d'autres activités sont possibles). L'évolution historique de la distribution de la population par régions administratives entre 1960 et 1988 permet de constater :

- i) L'accroissement de la population rurale dans les régions à potentiel agricole important où des cultures derrière barrage et/ou irriguées pouvaient être entreprises (Assaba, Hodh El Gharbi, Gorgol, Brakna, Trarza, Hodh El Chargui).

- ii) La stagnation ou même la diminution de la population des régions du Nord (Adrar, Inchiri, Tagant, Tiris Zemmour) ainsi que les parties Nord du Hodh El Chargui, du Brakna, du Trarza où l'agriculture (oasis, cultures pluviales) a subi des revers importants (sédentarisation forcée au lieu de nomadisme).

## **2.2) Systèmes de Production :**

Les récentes estimations faites par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement et la FAO permettent de répartir par régions les vocations agroécologiques, d'en apprécier les superficies potentielles, les rendements et les productions à atteindre des spéculations et notamment les céréales.

Sur la base des vocations agroclimatiques, on distingue six zones de cultures en Mauritanie :

- La zone du fleuve Sénégal où se pratiquent l'irrigation, la culture de décrue dans le lit majeur et la culture pluviale sur le Diéri et des formes d'élevage de bovin, de caprins et d'ovins ;

- La zone de l'agriculture sous pluie qui s'étend au Sud de l'isohyète 350 mm, sur la mince bande le long de la frontière malienne recouvrant la zone au Sud de l'axe Kaédi, M'Bout, Kankossa, Timbédra, Amourg, Bassiknou. Dans cette zone se pratique généralement un élevage transhumant de bovins, ovins, caprins et accessoirement de camelins ;

- La zone de décrue sur les oueds, qui se concentre essentiellement dans les hautes terres et sur les surfaces favorables à l'écoulement des eaux de pluies, c'est également une zone où cohabitent deux formes d'élevage sédentaire de bovins, de caprins, ovins et transhumant de camelins ;

- Le domaine des oasis occupant un vaste arc qui englobe les hautes terres des plateaux de l'Adrar, le Tagant, l'Assaba, l'Affolé et le Grand Dhar, c'est une zone d'élevage camelins et caprins essentiellement ;

- Le nouveau secteur des agglomérations urbaines et villages où l'utilisation des eaux usées, épurées et/ou des forages, a permis d'établir des jardins maraîchers et le développement d'élevage périurbain ;

- La zone côtière est la zone de pêche s'étendant sur 700 km entre N'Diago et Nouadhibou.

Le potentiel agricole de la Mauritanie est évalué à 500.000 ha environ.

Sur ce potentiel, le taux d'exploitation varie d'un mode de culture à l'autre. Il reste très faible pour l'irrigué (40.000 ha environ aménagés et 20.000 ha exploités), très variables pour les autres systèmes dépendant de la pluviométrie.

- ( - cultures sous pluies
- cultures bas fonds et barrages)
- et de la crue (culture de décrue ou walo).

Le potentiel oasisien dépend pour son exploitation du niveau des pluies de l'année précédente qui influe beaucoup sur la phéniculture et sur les cultures sous palmier. Les principales spéculations pratiquées en Mauritanie sont :

- a) Céréales :

- . le mil cultivé sous pluie ;
- . le sorgho en culture de décrue (walo) ;
- . le maïs en irrigué et sous pluie ;
- . le riz en irrigué et accessoirement sous pluie (faible échelle) ;
- . le blé et l'orge à faible échelle dans les oasis.

- b) Légumineuses :

- . le niébé cultivé en association avec les céréales en pluviale ;
- . l'arachide cultivé en association avec les céréales en pluviale.

- c) Fruits :

- . les dattes dans les oasis ;
- . les fruits tropicaux (bananes, mangues, citrons etc.) à une faible échelle.

- d) Légumes :

- . cultures maraîchères (tomates, carottes, navets, choux, pommes de terre, oignons, patates douces, etc...) pratiquées dans toutes les zones.

Les productions nationales brutes pour les principales productions végétales (céréales, maraîchage et dattes), au cours de la période 1990 - 1995, figurent dans le tableau ci-après.

**Tableau n° 2**

**Évolution des productions brutes (en tonnes)**

<b>Années</b>	<b>Spéculations</b>	<b>Céréales</b>	<b>Maraîchers</b>	<b>Dattes</b>
1990		103.473	22.000	10.000
1991		108.234	25.000	14.400
1992		105.554	25.000	14.400
1993		174.755	29.950	18.131
1994		192.502	31.000	19.800
1995		219.805	46.000	23.393

(Source DRAP et PDIAIM)

Il ressort de ce tableau que les productions maraîchères et dattières connaissent une évolution positive au cours des six dernières années tandis que les productions rizicoles ont connu leur maximum en 1990 et leur minimum en 1992 et se stabilisent autour de 30.000 tonnes depuis 1993.

S'agissant des productions animales (viandes, lait) et halieutiques, le tableau ci-après donne leur évolution.

**Tableau n° 3**  
**Evolution des productions animales et halieutiques (en tonnes)**

<b>Années</b>	<b>Productions</b>	<b>Productible Lait (1)</b>	<b>Productible Viande (2)</b>	<b>Poissons (3)</b>
1990		179.700	49.275	446.832
1991		186.450	53.265	485.382
1992		178.500	54.225	455.790
1993		179.400	54.930	479.824
1994		182.492	54.547	306.334
1995		181.965	67.500	-

(1) et (2) source DRAP/MDRE ; (3) source MPEM.

Le tableau montre que les productions animales et halieutiques sont très importantes et permettent de courrir les besoins nationaux moyennant des mesures de conservation du lait en particulier où les importations sont très importants. En plus les produits animaux (viande...) et de pêche sont une importante source d'exportation du pays.

### **2.3) Tendances d'évolution du monde rural :**

Pour comprendre les tendances d'évolution du monde rural, il serait judicieux de faire la lumière sur les différentes activités économiques liées au secteur rural dans son large entendement (élevage, agriculture, pêche, la sylviculture étant pratiquement marginale chez nous).

C'est dans cette optique que seront étudiées successivement les sous secteurs suivants :

- 1) Sous secteur pluvial et de décrue ;
- 2) Sous secteur oasien ;
- 3) Sous secteur irrigué ;
- 4) Sous secteur élevage et
- 5) Sous secteur pêche

#### **- 2.3.1) Sous secteur pluvial et décrue :**

Après une période de croissance soutenue de 1985 à 1989, la production a subi une baisse significative due aux mauvaises conditions climatiques qui ont pesé sur la production en céréales traditionnelles, à la dégradation des termes de l'échange et au dysfonctionnement des services en amont et en aval de la production, facteurs qui ont joué également sur la production du secteur irrigué.

La production céréalière brute totale semble varier considérablement d'une année à l'autre, et présenterait, pour les 12 dernières années, un minimum de 20.000 tonnes en 1984 - 85 et un record de 178.000 tonnes en 1989-90, avec une moyenne de 100.000 tonnes entre 1980-81 et 1991-92, mais qui se rétablirait à 140.000 tonnes entre 1986 et 1991.

Face à cette situation et compte tenu de son importance déjà signalée plus haut, le secteur agriculture, devait atteindre pour la période 1992-1994, les sous objectifs suivants en culture sèches :

- Optimiser l'utilisation des eaux de pluie et de surface, par des aménagements, des constructions de barrages, digues, etc... et par l'amélioration des rendements ;
- Développer un système d'information et d'alerte rapide à usage agricole.

#### **- 2.3.1.1) Les Systèmes de culture :**

L'exploitation agricole en zone pluviale est caractérisée par un ensemble de systèmes de production visant à valoriser les eaux de ruissellement et de crue de la production de céréales de base nécessaires à l'alimentation de la population. On peut distinguer grossièrement, trois sous-systèmes :

- Le système de cultures sous pluies, au sens strict (ou Diéri), réalisé en plein champs sans aménagement supplémentaire, pratiquées dans les zones de pluviométrie supérieure à 350 mm. Les principales cultures sont le mil et le sorgho ;

- Le système de cultures derrière barrages, digue et diguettes qui consiste en l'aménagement d'infrastructures de collecte des eaux de ruissellement dans les zones de pluviométrie supérieure à 200 mm et dans des régions collinaires le long des oueds où les hauteurs de pluies ne permettent pas les cultures sous pluies ;

- Le système de cultures de décrue est pratiquée dans les zones inondables de la vallée du Sénégal et du Gorgol ; culture de walo ; ainsi que dans les bas fonds, mares ou retenues. Les risques dus aux aléas climatiques sont moins importants qu'en culture pluviale. Le sorgho, (95% des surfaces cultivées constitue la principale spéculation).

En matière de production agricole, l'agriculture pluviale représente sur le plan national un potentiel de production énorme en termes de superficie exploitables, comparativement à l'agriculture de décrue fluviales et au système irrigué. L'importance de l'agriculture pluviale est illustrée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 4**

**Évolution des superficies et de la production céréalière par type de culture depuis 1985.**

<b>Années</b>	Système Pluvial		Système Décrue		Système Irrigué		TO TAUX		Pourcentage Pluvial /Total	
	<b>Sup. (ha)</b>	<b>prod. (T)</b>	<b>Sup. (ha)</b>	<b>Prod. (T)</b>	<b>Sup. (ha)</b>	<b>Prod. (T)</b>	<b>Sup. (ha)</b>	<b>Prod. (T)</b>	<b>Sup. (ha)</b>	<b>Prod. (T)</b>
1985-86	95.800	66.180	24.500	21.170	10.755	23.353	131.055	111.303	73,09	59,95
1986-87	93.500	82.400	38.700	27.000	7.800	34.700	140.000	144.100	66,78	57,18
1987-88	122.198	99.120	35.130	24.546	11.895	52.262	169.223	175.928	72,211	56,34
1988-89	155.226	91.596	32.438	28.679	13.320	53.389	200.984	173.664	77,23	52,74
1989-90	143.931	95.621	34.467	31.073	14.162	56.115	192.560	182.809	74,74	52,30
1990-91	82.438	34.200	18.822	14.905	16.741	54.368	118.001	103.473	69,86	33,05
1991-92	118.282	46.933	22.037	15.294	17.127	46.007	157.446	108.234	75,12	43,36
1992-93	80.837	35.338	16.612	16.496	14.566	35.712	112.015	105.554	75,16	33,48
1993-94	150.128	81.328	26.695	26.795	21.125	66.628	197.948	174.755	75,84	46,54
1994-95	223.290	122.270	29.720	23.432	17.570	46.800	270.580	192.502	85,52	63,52
1995-96	217.713	123.228	38.529	41.948	14.886	54.624	271.145	219.805	80,29	56,06

**(Source : Service Statistiques et Prévisions de la DRAP / MDRE)**

Il ressort du tableau ci-dessus que l'agriculture pluviale a occupé près de 75% des terres cultivées sur le territoire national et a contribué pour plus de 50% à la production de céréales locales. Cette proportion montre bien l'importance de ce sous-secteur et la place qui doit lui être réservée dans le cadre du développement général du secteur rural, surtout en ce qui concerne l'amélioration de la productivité.

En terme de revenu généré, l'agriculture pluviale, malgré sa faible productivité, permet à une grande partie de la population de la zone de survivre, car, n'ayant en dehors de l'élevage, aucune autre activité de subsistance. Les superficies irriguées ne sont accessibles qu'à une partie limitée de la population.

Dans la zone dite pluviale, les pluies étant réduites aussi bien dans le temps que l'espace, l'agriculture pluviale n'est possible que de façon limitée et est très aléatoire, d'où la nécessité de faire appel à un ensemble de techniques agricoles appliquées et d'aménagements appropriés qui permettent de capter et de valoriser les eaux de ruissellement pour la production végétale.

**- 2.3.1.2) Technologies utilisées en matière de conservation des eaux et des sols :**

Plusieurs technologies relatives à la conservation des eaux et des sols sont connues à travers le pays et ont déjà été éprouvées en plusieurs endroits ; il s'agit de barrages, digues et diguettes dans leurs présentations les plus variées.

Ces techniques, à dimensions multiples, permettent de sécuriser et d'augmenter les superficies cultivables même en année de pluviométrie déficitaire, de contrer l'érosion des sols et de favoriser une meilleure infiltration de l'eau dans le sol.

On rencontre, en général, plusieurs types d'aménagements variables en fonction de la technologie utilisée :

- Réhabilitation/construction de petits barrages, ouvrage collectif de retenue d'eau relativement importante et généralement situé dans un oued ou ayant un large bassin versant. La digue ; réalisée par des engins de terrassement est munie d'un ouvrage de vidange dont le coût peut varier du simple au double et d'un réservoir de crue. A l'amont, le barrage permet de dominer jusqu'à plusieurs centaines d'hectares ;

- Digue en terre est une simple levée de terre réalisée à l'aide d'un engin et, est souvent située sur un oued principal visant une rétention totale de l'eau et n'est munie d'aucun aménagement de contrôle de crue, ce qui la rend vulnérable à la pression des eaux d'écoulement. La superficie dominée peut être importante, mais dépasse rarement les 100 ha, en raison de la fragilité de la structure qui nécessite un entretien annuel. Généralement de propriété collective, elle peut aussi appartenir à une seule famille ;

- Digue en terre, généralement réalisée en travail manuel sur des ergs ; elle permet le captage des eaux de pluie qui sécurise des superficies en culture pluviale pouvant varier de 1 à 10 ha. Elle est souvent de propriété individuelle ;

- Digue filtrante, ouvrage en pierres sèches, permet de « barrer » d'importantes vallées réduisant ainsi l'érosion hydrique. Elle permet de traiter les bassins versants généralement soumis à l'érosion et de récupérer, du coup, des superficies en aval des barrages et digues jusque là considérées comme impropre à la culture ;

- Digue améliorée, consiste à réaliser à la main une digue en terre compactée au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Le côté amont de la digue sera également empierre pour réduire les effets liés à l'érosion de la digue à cause du batillage. Elle est propriété individuelle et nécessite un entretien régulier.

- Aménagement de diguettes en terre renforcée par une haie en épineux, technologie empiriquement mise au point par les paysans, est également utilisée en culture sous pluie « plein champs » aux fins d'une meilleure rétention de l'eau sur sols légers.

**Tableau n° 5**  
**Les différents types d'aménagements**

<b>Types d'ouvrages</b>	<b>Mode d'appropriation foncière</b>	<b>Mode de réalisation</b>	<b>Fiabilité technique</b>	<b>Besoin d'entretien</b>	<b>Possibilité de reproduction</b>	<b>Effets sur la conservation des eaux et des sols</b>
barrages	propriété collective	capital intensif faible et participation de main d'oeuvre	fiable et garantit une culture annuelle.	minimal.	avec financement extérieur.	permet une bonne alimentation de la nappe phréatique.
Digue en terre	propriété collective	capital intensif.	ouvrage peu fiable.	nécessite un entretien, une réparation annuels.	limité par la disponibilité d'un engin.	l'absence d'un ouvrage de contrôle conduit à des effets presque négatifs.
Digue filtrante avec cordon pierreux.	propriété individuelle ou collective.	peu de capital et beaucoup de main d'oeuvre.	très fiable.	minimal.	facile.	positifs.
Diguette en terre.	propriété individuelle.	haute intensité en main d'oeuvre.	assez bonne.	annuel à hauteur du tiers de l'investissement de départ.	très grande.	largement positifs avec récupération de zones stériles.
Digue améliorée	individuelle.	haute intensité en main d'oeuvre.	très grande fiabilité technique.	entretien annuel en général et du réservoir en particulier.	très grande.	positifs pour la restauration des terres de culture et conservation des eaux.
Diguette avec pieux en épineux.	sur champs individuel.	haute intensité en main d'oeuvre.	très efficace.	confection annuelle.	optimale.	effets très positifs.

La fiabilité de ces technologies est variable et ne peut être apprécié qu'en fonction des objectifs visés par les usagers, car les aménagements doivent répondre à des besoins précis ; le barrage semble être l'ouvrage le plus fiable en terme de sécurité alimentaire puisque même en année de pluviométrie déficitaire, il permet d'assurer un minimum de production vivrière.

En matière de conservation des eaux, des sols et de récupération des zones stériles, les techniques de construction de diguettes, digues filtrantes et cordons pierreux semblent être des technologies satisfaisantes et à la portée des paysans, financièrement et techniquement, elles sont également très indiquées pour le traitement des bassins versants.

Quant aux digues en terre réalisées avec engin sans compactage, elles sont moins fiables techniquement, elles sont relativement coûteuses et n'offrent qu'une garantie limitée de production à cause de leur fragilité.

#### - 2.3.1.3) Potentialités en matière de culture de décrue :

Selon les conditions hydrologiques, nous pouvons distinguer quatre cas dans lesquels est pratiquée l'agriculture de décrue :

- Le walo, dans le lit majeur inondable de la vallée du Sénégal et du Gorgol. L'ampleur de la crue du fleuve détermine les superficies cultivables ;

- La décrue des grands barrages, Lac de R'Kiz, avec ses deux cuvettes (Orientale pour une superficie nette exploitabile de 2.200 ha ; Occidentale pour une superficie nette exploitabile de 2.400 ha), Achram Diouk pour une superficie de 3.500 ha, Foum Gleita avec 2.500 ha.

D'autres sites sont concernés par des projets de décrue amélioré ou contrôlée : Kaédi, pour une superficie en contrôlée et améliorée de 702 ha est en cours d'aménagement et 2.000 ha de décrue dans la laine du Gorgol, mais qui pose quelques problèmes techniques au niveau du stockage de l'eau. Maghama est en phase de démarrage et devra disponibiliser environ 9.800 ha en décrue contrôlée.

- La décrue des retenues d'eau de moins de 1000 ha (barrages, digues et diguettes) au travers des lits des oueds. Les superficies cultivées sont relativement stables ;

- Les dépressions topologiques inondables par les eaux de ruissellement en dehors des vallées du Sénégal et du Gorgol. Les superficies des ces dépressions ne sont pas bien connues mais pourraient varier entre 2 et 10.000 ha/an.

Les potentialités de l'agriculture pluviale sont étroitement conditionnées par la pluviométrie et peuvent varier d'une année à l'autre. La conjugaison des sols et d'une bonne pluviométrie peut permettre d'étendre les cultures pluviales sur 220.000 ha. Ces potentialités ont concentrées dans le sud-est du pays et dans la zone semi-aride.

Les potentialités en cultures de décrue représentent environ 140.000 ha en année de bonne pluviométrie dont plus de 50% dans les terres des zones inondables, dans les bas fonds aménageables par des digues et des diguettes ainsi qu'en amont des barrages traditionnels et modernes situés hors de la vallée du fleuve Sénégal.

Les superficies cultivées en décrue sont très variables dans la vallée du Sénégal allant de 30.000 ha en période de faible crue à plus de 60.000 ha.

En dehors des vallées et du Gorgol, il y aurait entre 20 et 30.000 ha de cultures de décrue derrière barrages, digues et diguettes répartis pour l'essentiel dans 9 régions,, soit une population d'environ 1.215.000 personnes dépendant dans sa grande majorité de l'agriculture et de l'élevage pour sa subsistance.

La possibilité d'accès aux terres de cultures devient primordiale et conditionne très largement la permanence de l'installation des populations. A côté de ce potentiel, il existe environ 10.000 ha de culture derrière 3 grands ouvrages.

Dans les oasis, les casiers sont aménagés pour la culture maraîchère, les céréales (blé, orge, sorgho) et fourrages.

#### - 2.3.1.4) Contraintes du développement de la culture de décrue :

Malgré les efforts consentis par les institutions chargées du développement rural en général et l'agriculture de subsistance en particulier, des contraintes au développement de ce sous-secteur subsistent encore.

Les contraintes techniques liées à la faiblesse des données de base et aux problèmes de réalisation des travaux limitent les possibilités de développement du secteur agricole en général.

Les contraintes au niveau de la réalisation des travaux de construction ou de réhabilitation de petits barrages constituent une entrave au développement des cultures derrière barrages.

Du point de vue agronomique, les principales contraintes sont liées aux intrants et aux techniques de production. Bien adaptés aux besoins et possibilités des paysans, le sorgho, principale culture de décrue, reste encore sous la menace de certaines maladies. Les traitements phytosanitaires sont limités et pas accessibles à tous.

L'outillage agricole est resté très rudimentaire et les pertes de récolte peuvent être relativement importantes aussi bien au niveau des champs qu'au niveau des récoltes (+ de 50%).

En dehors de la dispersion des sites et des difficultés d'accès, les contraintes au développement des cultures derrière barrage, du point de vue des populations résident essentiellement dans l'accès au sol, beaucoup de paysans cultivent de trop petites superficies, l'existence d'eau pérenne et la protection contre la divagation des animaux.

L'existence de conflits sur la propriété ou l'usage du sol peut constituer une entrave à la mise en valeur de terres inondées, cependant ces conflits ne semblent pas très fréquents. Par ailleurs, les trop grandes disparités dans la taille des exploitations peuvent altérer la mobilisation des collectivités pour l'entretien des ouvrages.

Les contraintes institutionnelles et techniques restent importantes.

Aujourd'hui, plusieurs organismes interviennent pour l'aménagement et la construction de barrages de manière disparate et le développement de l'agriculture de décrue gagnerait mieux en potentialité par une coordination de ces différentes interventions.

Les objectifs prioritaires du pays dans le secteur rural visent principalement à augmenter la production agricole et à rendre celle-ci moins aléatoire en vue d'accroître la sécurité alimentaire du pays. Les autres objectifs portent sur la création d'emplois productifs dans les zones rurales afin de lutter contre l'exode et de fixer les populations dans leurs terroirs.

Le cultures de décrue se sont développées depuis le début du siècle, mais elles n'ont pris de l'importance particulière que depuis les années de sécheresse, assurant à la population et à une partie du bétail un minimum de survie.

Avec la tendance à la sédentarisation, le développement des cultures de décrue revêt un aspect prioritaire dans les zones favorables disposant d'un certain potentiel. Ceci va dans le sens des préoccupations du Gouvernement qui a entrepris depuis quelque temps une action incitant les populations à retourner dans leur région.

Il existe un réel potentiel en site pour les barrages, digues et diguettes derrière lesquels pourrait avoir lieu la culture de décrue.

Il existe également des possibilités importantes d'amélioration des rendements grâce à des actions simples de vulgarisation et d'utilisation d'intrants. Les populations manifestent partout un vif intérêt pour la construction de diverses catégories d'ouvrages et pour le développement des cultures de décrue.

L'absence d'institution de crédit pour l'agriculture sèche à l'image du secteur irrigué constitue aussi une constraint au développement de ce type d'agriculture, même s'il semble évident que des considérations de rentabilité économique commandent en dernière instance l'investissement dans l'agriculture.

### **- 2.3.2) Sous secteur Oasien :**

Les oasis occupent une place importante dans la réorganisation spatiale de la zone aride ; des effets cumulés de la sécheresse et de la désertification ont engendré de profondes mutations sociales ayant pour corollaires le renforcement du rôle des oasis dans le développement du secteur agricole en général. Les oasis, à en juger par les résultats, constituent la deuxième zone de production agricole irriguée après la vallée du fleuve , les oasis participent avec 25% dans la production des cultures irriguées et pour 70% de la production des cultures de décrue.

Cette place au niveau de l'activité agricole s'explique par les potentialités de cette zone.

#### **- 2.3.2.1) Les Caractéristiques géographiques des oasis :**

La superficie occupée par les oasis représente 4.751 ha répartie entre cinq wilayas du pays : Adrar, Tagant, Assaba et les deux Hodhs. Généralement situé dans une dépression sablonneuse, la zone des oasis connaît un climat à deux nuances : un sous-climat sub-saharien aride dans l'Adrar et le Tagant septentrional et un sous-climat sahélo-saharien (l'Assaba et les deux Hodhs).

Du Nord au Sud, les précipitations varient de 65 mm/an à 450 mm/an. Selon les deux saisons, la température varie entre 10 et 45°, quant à l'humidité, elle oscille entre 25% en Mai - Juin à 45% en Août-Septembre.

#### **- 2.3.2.2) Les Ressources hydriques :**

Trois types de nappes caractérisent la zone des oasis :

- les nappes dunaires dans l'Assaba, ces nappes sont le résultat de l'infiltration et du ruissellement de l'eau ;
- les nappes alluviales au niveau de oueds (Adrar, Tagant) ;
- les nappes mixtes qui sont une combinaisons de nappes dunaires et des nappes alluviales, cette forme de nappes est présente dans toutes les régions des oasis.

Toutes ces trois formes de ressources hydriques dépendent :

- du niveau et de l'intensité des précipitations annuelles ;
- de l'importance des bassins versant.

Les nappes souterraines des oueds, réseaux hydriques des oasis, sont généralement connectés entre eux ; pour cette raison une consommation abusive de l'eau dans une partie du réseau finit par engendrer l'assèchement dans une autre partie.

Il existe, en outre, une source hydrique fossile mais qui pose un problème économique de l'exploitation qui la rend inexploitable.

L'eau reste le facteur déterminant au niveau de l'oasis. Les informations sur sa disponibilité et l'importance de celle-ci par rapport aux besoins théoriques sont malheureusement insuffisantes, cependant les informations disponibles permettent de distinguer deux situations caractéristiques de l'état de la nappe par rapport aux besoins :

- 45% des oasis connaissent une surexploitation de la nappe ;
- 55% connaissent une situation qui varie entre la sous exploitation et la non exploitation de la nappe.

La qualité de l'eau ne pose en général pas de problèmes majeurs pour l'irrigation. Si cette qualité est variable au niveau de l'Adrar, elle est généralement bonne ou très bonne dans les autres wilayas.

- 2.3.2.3) Système d'exhaure :

Il varie d'une région à l'autre et en fonction de l'enfoncement de la nappe, on peut distinguer trois techniques :

- techniques d'exhaure manuelle ;
- techniques d'extraction à base de traction animale ;
- techniques d'extraction par motopompes.

Les techniques manuelles sont répandues dans les deux Hodhs, la traction animale est limitée au niveau de l'Adrar et du Tagant, l'extraction par motopompes est presque généralisée en Adrar et dans certaines parties du Tagant, on dénombre environ 5000 motopompes. Si l'utilisation de la motopompe est d'usage pratique et facile, elle n'est pas sans effets, elle encourage une utilisation abusive de l'eau et conduit à une diminution progressive de la nappe donc, à la longue, à la limitation des surfaces cultivables.

- 2.3.2.4) Réseau d'irrigation :

Le système de distribution d'eau est composé d'un bassin et une canalisation faite en général de sable. Cette technique de conduite d'eau occasionne des pertes considérables au niveau de l'eau, mais malgré cela, elle ouvre des possibilités d'amélioration.

- 2.3.2.5) Production des oasis :

L'espace oasien se caractérise par une interaction entre différentes cultures :

- la phoeniciculture qui couvre 4.751 ha plantés en palmiers répartis entre les cinq wilayas

. Adrar	1.876 ha ;
. Tagant	913 ha ;
. Assaba	1.073 ha ;
. Hodh El Gharbi	705 ha ;
. Hodh El Chargui	184 ha.

- les cultures pluviales avec une superficie d'environ 60.000 ha ;
- les cultures de décrue qui occupent une superficie de 30.000 ha ;
- les cultures sous palmiers 243,88 ha.

Ce potentiel agricole est inégalement réparti entre les différentes wilayas ; si l'Adrar et le Tagant abritent 70% des palmiers dattiers, les cultures pluviales se concentrent dans l'Assaba et les deux Hodhs.

#### - 2.3.2.5.1) Productions des dattes :

Les données statistiques disponibles estiment le nombre de palmiers pour l'année 1993 à 1.870.780 arbres dont 1.117.149 de palmiers productifs. Les pieds productifs se répartissent comme suit

- Adrar	51,4%
- Tagant	22,6%
- Assaba	18,7%
- Hodhs	7,3%

Si la superficie a connu une certaine régression, le nombre d'exploitants est passé de 10.782 en 1994 à 14.844 en 1993. La production des dattes a connu une importante amélioration de 16.672 tonnes en 1984 à 23.393 tonnes en 1995. Les disparités régionales au niveau de la production sont nettement perceptibles. Elles sont le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs : disponibilité des ressources hydriques, degré d'intensité des techniques culturales mises en oeuvre, de la place qu'occupe les productions des oasis par rapport aux activités rurales particulièrement par rapport à l'élevage. Par exemple l'Assaba connaît un système extensif, les productions des oasis y restent marginales et complètent l'élevage, tandis que l'Adrar détient 53,9% de la production et renferme le système le plus intensif au niveau des oasis.

Plusieurs variétés sont cultivées : Ahmar, Tiguidirte, etc.... Le rendement reste autour de 20 kg par pied. Le rendement est touché par les effets négatifs occasionnés par la cochenille blanche (Parlatoria Blanchardia) et les acariens du palmier (Olygomicus Afrasiaticus).

L'irrégularité de la lutte contre ces ravageurs a des conséquences négatives sur les rendements, la qualité et la valeur marchande du produit.

#### - 2.3.2.5.2) Les cultures sous palmier :

La pratique des cultures sous palmiers est tributaire de la disponibilité des ressources hydriques suffisante et des débouchés commerciaux. Les cultures sous palmiers occupent une superficie de 243,88 ha répartis entre les cinq wilayas : Adrar 138,89 ha ; Tagant 41,23 ha ; Assaba 26,61 ha ; Hodh El Gharbi 16,13 ha et Hodh El Chargui 21,03 ha.

La production maraîchère est estimée à 1.463 t pour l'année 1993, elle est destinée essentiellement à l'autoconsommation et à la commercialisation. Mais les techniques culturales utilisées nécessitent des améliorations en intrants agricoles, en irrigation et au niveau des densités, le rendement est généralement faible, les légumes 7 t/ha, le blé et l'orge 1 t/ha, la luzerne verte 20 t/ha.

#### - 2.3.2.5.3) Les cultures de décrue :

Les cultures de décrue sont pratiquées dans toutes les wilayas mais elles sont profondément touchées par l'ampleur des aléas climatiques qui ne permettent l'exercice de cette activité qu'une fois tous les quatre ans.

#### - 2.3.2.5.4) Les cultures pluviales :

Ces cultures sont pratiquées essentiellement au niveau de l'Assaba et des deux Hodhs qui bénéficient de conditions pluviométriques favorables, le rendement est faible en général.

#### - 2.3.2.5.5) L'élevage :

Cette activité a évolué d'une élevage transhumant à grande échelle à des systèmes de petit élevages sédentaires. Le cheptel est constitué d'ovins, de caprins et de camelins. Il est la source principale de viande, de lait et de beurre pour l'autoconsommation familiale. Mais cet élevage pose le problème de la cohabitation entre le bétail et l'agriculture et cause parfois des dégâts majeurs au niveau des productions agricoles.

Cette présentation succincte des potentialités des oasis fait ressortir que cette zone renferme un potentiel agricole productif très important, en plus de cela l'oasis est devenue un pôle de sédentarisation économique des populations. Il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'intervention appropriées pour répondre aux besoins potentiels des populations des oasis. Le projet du développement des oasis constitue la première action planifiée en oasis d'où la nécessité d'analyser ce projet et d'évaluer son impact en matière du développement du sous-secteur oasis et apprécier sa cohérence par rapport aux objectifs assignés au sous-secteur.

#### - 2.3.3) Sous secteur irrigué :

L'activité d'irrigation consiste en un ensemble d'innovations techniques, et technologiques impliquant un certain nombre de relations contraignantes entre l'homme, les ressources naturelles d'eau et de sol.

A partir de typologies classiques d'aménagement, nous avons déterminé quatre types d'irrigation basés sur une certain nombre de paramètres :

- . grand périmètre, ou l'irrigation encadrée ;
- . petit périmètre villageois ;
- . l'entreprise d'irrigation ;
- . et l'irrigation traditionnelle améliorée (cette partie a déjà été développée dans la partie sous secteur décrue).

- L'émergence de chacun de ces types d'irrigation correspond à une évolution de l'activité d'irrigation liée la fois à des problèmes techniques, d'environnement socio-économique et de politique macro-économique de l'Etat.

- Si dès le départ, l'irrigation encadrée a été le type privilégié, le grand cycle de sécheresse (1972 - 1985) allait promouvoir l'irrigation villageoise autour des petits et moyens périmètres.

- A partir de 1985, l'entreprise d'irrigation est devenue une activité dominante.

- C'est également à partir de cette date que verront le jour les premiers périmètres d'irrigation traditionnelle améliorée avec des coûts d'investissements moins importants et d'encadrement moins exigeants. Mais la complexité des techniques d'irrigation, ses coûts, son intériorisation par les irriguants font que globalement, une période aussi courte que celle de la pratique de l'irrigation en Mauritanie (1968 - 1996) soit 28 ans, reste malgré tout très courte.

Des investissements importants ont été réalisés dans ce sous secteur mais les résultats jusque là obtenus restent limités en raison d'un certain nombre de contraintes qui seront développées dans la suite de cetet partie du rapport.

L'examen de la situation de l'irrigué sera fait selon les thèmes suivants :

- les gestion des ressources naturelles ;
- la planification, la conception et la gestion de l'irrigation;
- l'environnement socioéconomique légales et juridiques et
- les aspects sous régionaux et internationaux de l'irrigation.

Dans chaque cas, les atouts (acquis positifs) et contraintes seront développés.

- 2.3.3.1) Gestion des ressources naturelles :

Parler des ressources naturelles dde l'irrigation, c'est essentiellement parler d'une utilisation durable des ressources en eau, en terre, flore et faune.

- 2.3.3.1.1) Ressources en eau :

Des efforts importants ont entrepris par la Mauritanie pour :

- \* réaliser au plan régional, les projets de Diama et de Manantali pour maîtriser les eaux du fleuve Sénégal et jetre les bases d'un développement hydroagricole d'une zone aussi vaste que celle de la rive droite du fleuve Sénégal et crént ainsi les conditions du développement potentiel du sous secteur irrigué (136.750 ha).
- \* au plan national, maîtriser les eaux u Gorgol noir par la construction du barrage de Fout Gleita ainsi que des aménagements pour la maîtrise, contrôle ede l'eau dans les cuvettes de R'Kiz ; des aménagements du même type sont en cours dans la zone du Gorgol et de Maghama sur les oueds Niordé, Ghorfa.

Il n'en demeure pas moins que la gestion des barrages de Diama et de Manantali telle qu'elle est pratiquée depuis 1988 ne donne pas entière satisfaction et ne correspond pas malheureusement aux modèles de gestion préconisées dans l'étude sur la gestion des ouvrages communs, il est vrai que les raisons liées aux réparations de certaines parties d'ouvrages (rip - rap de Manantali et digues de Diama) ont occasionné des perturbations mais globalement ni les objectifs de crue artificielle, ni ceux de débit minimal garanti et la hauteur du plan d'eau au niveau du brief aval ne correspondent aux projections de l'étude de gestion des ouvrages.

Il en est résulté que des aménagements conçus pour fonctionner dans la perspective de cette gestion (extension du Gorgol et Maghama 3) se trouvent aujourd'hui confrontés à une situation de disponibilité d'eau en saison sèche.

Par ailleurs, la gestion de Diama à des côtes supérieures à 1,5 IGN,expose les zones amont de Rosso à des inondations et peut être un réhaussement des nappes dans la zone du delta et donc de la salinisation (l'étude du BRGM 1984 conclut que l'impact de Diama à une côté au delà de 1,5 IGN, reste à appronfondir).

Un autre aspect lié à la gestion des ouvrages communs (et surtout Manantali sans crue artificielle à partir de 2000 date de mise en oeuvre de la centrale et lignes) va soumettre les cultures de décrues et les activités annexes (39.440 ha) à une rude épreuve.. L'OMVVS semble tenir, à cette date à supprimer la crue artificielle alors que du côté Mauritanien et Sénégalais, cela créerait des situations socialement, économiquement et même écologiquement désastreuses.

Par ailleurs, le développement des maladies d'origine hydrique (paludisme, bilharziose, amibiase) a été constaté dans la zone du brief aval, de même que des maladies animales d'origine parasitaire.

- 2.3.3.1.2) Ressources en terre :

Des risques de salinisation et alcalinisation des sols notamment dans les zones du delta et la zone aval de Lexciba, ont été signalés par les études du fait de l'absence ou d'une mauvaise conception du drainage, absence d'études suffisantes et de suivi des sols.

- 2.3.3.1.3) Ressources végétales et animales :

Le couvert végétal (peuplement ligneux) de la vallée est particulièrement touché ; à l'exception de quelques forêts classées, les massifs forestiers ont tous disparu ou sont menacés (gonakiers). Cette situation est due à la sécheresse et ses corollaires, d'une surexploitation forestière pour satisfaire les besoins en énergie des populations des villes en particulier et du surpâturage.

Les conséquences de cette situation sont multiples et l'on constate :

- une progression dangeureuse de l'ensablement dans les zones de Keur Macène, Rosso et R'Kiz, qui menace les infrastructures hydroagricoles (périmètres, chenaux d'irrigation eaux de drainage...) et les villages ;
- une intensification des vents chauds et de l'érosion hydriques préjudiciables aux cultures ;
- une réduction des ressources de cueillette et des terres exploitables ;
- des conflits agriculteurs / éleveurs ;
- une intensification de la pression des ravageurs liés, à la monoculture (oiseaux).

Les mouvements du cheptel vers la vallée pendant les années sèches vers les zones de la vallée (notamment à Rosso, Boghé, R'Kiz, Maghama et Sélibaby) posent des problèmes liés à la surexploitation des ressources, à l'accès à l'eau et la coexistence élevage / agriculture, ces contraintes se traduisent par :

- une dégradation du milieu ;
- des conflits entre sédentaires et transhumants à la recherche des pâturages ;
- des conflits entre agriculteurs et éleveurs liés au manque de pâturage et aux conditions d'accès à l'eau (absence de couloirs de passage) ;
- et une destruction des infrastructures par des pâturages post-récoltes.

- 2.3.3.2) Planification, Conception et gestion de l'irrigation :

- 2.3.3.2.1) Planification :

Il est à noter à cet effet, que plusieurs études de planification ont été réalisées tant au plan sous régional que national :

- schéma directeur de 1980 complété en 1986 par celui du delta ;
- études après barrages de 1987.

Par ailleurs, les plans nationaux de développement successifs établis depuis 1973 ont prévu des rythmes d'aménagement qui n'ont pas été respectés.

Mais au delà du rythme d'aménagement apparent, il y lieu de noter que la normalisation des aménagements établie en 1989 par circulaire ministérielle constitue un point de départ important pour la conception des aménagements. Cette normalisation n'a été prise que partiellement en compte par la SONADER, et le secteur privé ne l'a jamais appliquée.

#### - 2.3.3.2.2) Conception :

Jusque là une seule forme d'irrigation basée sur les structures d'irrigation et de drainage en terre alimentée rarement en gravitaire (Foum Gleita) mais le plus souvent alimentées par pompage (stations de pompages mobiles pour les petits et moyens périmètres et fixes pour les grands périmètres).

Les grands aménagements et parfois les moyens périmètres sont protégés contre les crues par des endiguements contre les crues du fleuve ou de ses affluents, tandis que les petits périmètres situés sur des zones hautes ne sont pas protégés.

Les superficies aménagées selon les typologies des périmètres et selon l'enquête SONADER de 1994 actualisée est le suivant :

**Tableau n° 6**

**Superficies aménagées (en ha)**

Régions /Caractéristiques	Trarza	Brakna	Gorgol	Guidima.	Total
Grands périmètres	1450	790	2650	-	4890
Petits et moyens périmètres collectifs	61449	3139	2593	740	1621
Périmètres privés	25010 (1)	1540	367	0	27000
Dérus améliorés	4470				
<b>Totaux (ha)</b>	Irrigué	31789	5472	5620	44511
	Décrue	4470	-	-	4170

(1) estimation sur la base d'une prise en compte d'un accroissement de 1023 ha liés à des aménagements de privés au Trarza (Dara, Garak).

Dans le cadre de cette conception, il y lieu de noter également les grandes insuffisances liées aux études (hydrologie, géotechniques, topographie et schémas d'aménagement) des projets d'irrigation et notamment les grands et moyens périmètres réalisés sur investissement public.

Les périmètres privés connaissent encore une conception plus sommaire et ne respectent en général aucune norme de maîtrise de l'eau (accès, drainage et qualité d'aménagement).

La situation d'insuffisance de maîtrise de la conception se répercute généralement négativement sur la gestion des aménagements dont l'entretien n'est généralement pas toujours bien assuré, ce qui précipite la nécessité de reprendre l'aménagement.

Par ailleurs, les mauvaises conceptions et l'insuffisance des études techniques conduisent à des coûts élevés d'investissement.

#### - 2.3.3.2.3) Gestion de l'irrigation :

- Les mauvaises conceptions de aménagements, le manque d'entretien des périmètres sont autant de causes de la mauvaise gestion de l'irrigation.

Selon les enquêtes menées en 1994 par la SONADER, les abandons représentent une superficie de 19.627 ha, soit 44% des surfaces aménagées en fin 1996.

- L'absence de maîtrise de la gestion de l'eau par les irrigants et même parfois par les sociétés d'encadrement conduisent à des gaspillages des ressources en eau et à des dégradations au niveau de certains ouvrages.

- L'importance des charges d'exploitation, d'entretien et de maintenance des ouvrages hydrauliques liée au mode de conception qui privilégie l'économie de l'investissement (on choisit des ouvrages en terre plutôt que des canaux en béton) constitue une autre caractéristique de l'irrigué.

- En ce qui concerne la mise en valeur, il y a lieu de noter la prédominance de la spéculaction rizicole qui représente au cours des dernières années plus de 88% des superficies cultivées en irrigué. En effet, selon le tableau ci-dessous, on a une évolution des superficies en ha.

**Tableau n° 7**

**Evolution des superficie cultivées en céréales  
et en irrigué (en ha et en %)**

Année	1990 / 91	1991 / 92	1992 / 93	1993 / 94	1994 / 95	Moyenne
<b>Spéulation</b>						
- Céréales tradition. (maïs, sorgho)	2529 13%	1975 10%	3581 21%	2077 9,3%	970 4,5%	2327 11,3%
- Paddy (superf.ha) (%)	19343 87%	17949 80%	13609 79%	20329 90,7%	20427 -	18221 88,7%
Total (Superf.) (%)	21922 100%	19924 100%	17190 100%	22306 100%	21397 100%	20548 100%

(Source SONADER)

- Par ailleurs, les superficies aménagées, ne sont cultivées qu'à concurrence de 46% environ. Sur les 44.700 ha aménagés en 1994/95, seulement 20.548 ha sont mis en valeur en moyenne sur les 5 dernières campagnes.

- Enfin, le coefficient d'intensité culturelle pour les superficies mises en valeur, est égal à 1 ; sauf à de rares exceptions près, il n'y a pas de contresaison.

- Par ailleurs, l'intégration agriculture / élevage et sylviculture reste très limitée.

- Les tentatives de diversification restent très timides (céréaliculture, maïs, sorgho, maraîchage, fruiticulture tropicale, cultures d'exportation...).

- 2.3.3.3) Environnement socio-économique, juridique et institutionnel :

- 2.3.3.3.1) Aspects infrastructures :

. Pour ce qui est des infrastructures, malgré la réalisation de routes reliant les zones de production (NKTT - Rosso - Boghé - Kaédi) et des ouvrages et pistes de désenclavement (programmes, dans la zone Ouest de Boghé ; et Kaédi - Gouraye) plusieurs zones de production restent encore enclavées.

. Les ouvrages structurants réalisés dans la zone du Gouère pour l'amélioration de la gestion hydraulique, doivent être généralisées à tous les affluents et défluents dans la région du fleuve Sénégal.

. Les infrastructures de conservation, de stockage des produits agricoles restent très insuffisantes.

. En ce qui concerne les infrastructures de transformation, il y a lieu de noter que plusieurs unités de transformation du paddy sont déjà installées à Rosso, Boghé et Kaédi. Les unités industrielles ont une capacité horaire de 19 T et les unités artisanales représentent une capacité horaire de 13 T. Les unités artisanales ont un coût de transformation plus faible que les unités industrielles, mais la qualité de leur produit est moins appréciée par les consommateurs.

- 2.3.3.3.2) Intrants et prestations de services :

Les coûts des engrains, semences, groupes motopompes et pièces détachées, prestations d'aménagement et façons culturales, sont particulièrement élevés et ont connu une évolution importante à la hausse au cours des dix dernières années (GMP et accessoires : 1.800.000 UM en 1996 contre 700.000 UM en 1987, les engrains 54 UM/Kg contre 24 UM/Kg en 1987...) en raison de la variation des taux de change en particulier et de la fin des subventions aux intrants.

. Par ailleurs, le coût de l'énergie à l'agriculture reste élevé et se répercute particulièrement au niveau du PPG et CPB (pour l'électricité 30 UM/Kwh environ) et pour le gasoil pour tous les autres projets utilisant le pompage.

Il constitue une contrainte particulière pour la contre saison sur les grands périmètres.

- 2.3.3.3.3) Environnement socio-économique et institutionnel :

Afin de promouvoir la production agricole, l'Etat veille à orienter et à susciter les initiatives privés par des actions d'appui, des aides incitatives et de créer le cadre d'un véritable engagement du privé face à un désengagement de l'Etat et une responsabilisation du secteur privé et des organisations socioprofessionnelles dans les activités de production, de prestation de service au sous secteur irrigué.

En effet, le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) mené de 1990 à 1994 a permis de jeter les bases d'un véritable cadre institutionnel de développement durable du sous secteur irrigué. C'est dans le cadre de ce programme que :

- une politique foncière a été mise en oeuvre dont l'objectif est de donner accès à la propriété privée aux producteurs tout en sauvegardant la vision globale des structures d'aménagement du territoire et en limitant la dimension spéculative ;
- une institution du Crédit Agricole sous forme mutualiste des coopératives de l'irrigué (UNCACEM) a été mise en place depuis 1992 et poursuit son activité non sans succès ;
- des organismes socioprofessionnelles de gestion de l'eau (Gouère et Garrak Sokam) d'approvisionnement (SOCOPAM) et de gestion du crédit (UNCACEM) et de conseil agricole (AGETA) se mettent en place ;
- des structures privées de production, et de prestation de service se mettent en place particulièrement dans les zones du Trarza et accessoirement au Brakna et Gorgol ;
- des ébauches de politiques de prix et de commercialisation se mettent en place basée sur une protection tarifaire et la fixation d'un prix de référence pour le riz (principale spéculation en irrigué).

Les acquis importants réalisés doivent être consolidés et renforcés ; dans la suite seront exposés les acquis et les contraintes pour chacun des points ci-dessous :

- 2.3.3.3.3.1) Le Foncier :

Partie intégrante du PASA et fondée sur la législation (ordonnance de 1983), cette activité en raison des implantations d'infrastructures spontanées de périmètres irrigués suscitées par la réalisation d'importantes infrastructures a nécessité un travail basé sur les principes suivants :

- . la régularisation de l'Etat des occupations foncières ;
- . la garantie d'une allocation équitable des terres aux populations résidentes pour protéger leurs intérêts jugés comme prioritaires ;
- . la mise en place d'une procédure de recensement et de publicité des droits fonciers.

Les actions prévus au PASA ont été globalement réalisées dans des conditions satisfaisantes sur le plan technique (campagnes de sensibilisation, mise en place d'un régime dérogatoire pour la régularisation dans le Trarza Est et Ouest, démarrage dans le Barkana et le Gorgol) et sans susciter ou provoquer des conflits ni au niveau des populations concernées ni de conflits de compétence au niveau des administrations.

Même si les résultats sont globalement positifs :

- . 830 dossiers reçus des Moughataas au 11/12/96 représentant une superficie brute de 39.951 ha dont 618 ont été contrôlés (24.433 ha aménagés) ;
- . 600 dossiers transmis et sur 395 arrêtés pris pour 15.583 ha sur 20.255 ha demandés.

Il n'en demeure pas moins que les procédures n'ont pas été menées à leur terme.

A ce jour, il n'y en que :

- . 41 bornages individuels terminés et seulement 10 actes fonciers enregistrés.

D'autres lacunes existent :

- . faibles représentation des populations au sein des Commissions foncières ;
- . existence d'un marché foncier informel relativement actif ;
- . difficultés de faire respecter par les exploitants, le schéma de structures foncières tel qu'il a été adopté ;
- . absence de moyens de contrôle et de coercition à l'encontre de ceux qui ne respectent pas la législation foncière.

- 2.3.3.3.3.2) Le Crédit agricole :

Le tableau suivant donne un certain nombre d'indicateurs sur l'évolution du crédit depuis 1992.

**Tableau n° 8**

**Situation UNCACEM**

<b>Indicateurs</b>	<b>Années</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>Observations</b>
. Nbre de sociétaires		667	667	250	181	diminution depuis le début
. Encours (UM)		291 Mio	847 Mio	1227 Mio	1325	augmentation.
. Superficies concernées (ha)		9900	14500	9600	9400	en baisse depuis 93/94.
. Taux de recouvrement au 18/7/96						
- Court terme						. 79%
- Moyen terme						. 68%

De plus l'UNCACEM ne dispose pas de crédit pour les aménagements et réhabilitations. Elle demeure très localisée (NKT, Rosso et Kaédi). Elle n'a pas su mobiliser l'épargne paysanne.

L'importance des impayés qui peut amener à une asphyxie de l'UNCACEM et compromettre sa pérennisation est due tant aux emprunteurs collectifs qu'aux emprunteurs individuels ; ce qui repose le problème de fonctionnalité des groupements collectifs. Ce secteur à forte composante sociale risque, si la situation n'est pas réglée, d'être exclu à terme du système de crédit agricole.

- 2.3.3.3.3.3) Commercialisation et tarification :

Les conditions de commercialisation de la filière se caractérisent par :

- a) un besoin de commercialisation de paddy estimé à 50.000 tonnes pour la campagne 1996 - 97 ; (630 millions d'UM ont été engagés pour faire face à cet achat par l'UNCACEM).
- b) un besoin de livraison dès la récolte et avec paiement au comptant :
  - . règlement des commerçants ;
  - . préparation de la campagne de contre saison.
- c) des capacités nominales de transformation importantes (30 tonnes/h) dont :
  - . industrielles 19 tonnes paddy/heure ;
  - . artisanales 11 tonnes paddy/heure.

Mais en raison de manque d'entretien et de pièces détachées, les capacités réelles seraient comprises entre 11 et 13 tonnes/heure (dont 5 - 6 tonnes/ha pour l'industrie et 6 - 7 tonnes pour les artisans). La qualité du décorticage artisanale est peu appréciée.

- d) une collecte uniquement en sacs alors que l'emploi des moissonneuses bateuses (récolte vrac) s'est développée et permettrait de réduire les coûts.

- e) un stockage à l'exploitation et à la collecte peu adaptée et occasionnant des pertes de poids et de qualité.
- f) malgré l'adaptation des prélèvements tarifaires et donc du prix de revient du riz importé au stade de gros à 45 UM, une flambée depuis 1994 des prix de vente au détail a été constatée (80 à 120 UM) qui serait imputable aux circuits demi-gros et détaillants, le plus souvent maîtrisés par les mêmes importateurs.
- h) l'adoption depuis Août 1995 d'un prix de référence de 4 UM pour la première qualité.

**- 2.3.3.3.4) Organisations socioprofessionnelles :**

Il existe plusieurs expériences d'organisations professionnelles intervenant pour le secteur privé (AGETA), d'organisations villageoises bénéficiant d'une stratégie de responsabilisation conduite sous l'égide d'institution (expérience BIT ACOPAM à Foum Gleita) ou d'ONG (Union de Toufondé Civé et AFVP) et d'association pour la gestion de l'eau (Association de Gouère et du système Sokam Gaarak).

L'on constate cependant :

- la non homogénéité des populations impliquées dans un même groupement ;
- l'inadaptation de la réglementation régissant le mouvement coopératif et associatif susceptible à la rentabilité et à la viabilité des organisations dans le cadre d'une approche entrepreneuriale.

Pour pallier à cette situation, il serait bon de préparer un texte sur les GIE en vue de créer un cadre économique plus favorable permettant l'émergence de micro-entreprises dans le monde rural.

**- 2.3.3.3.5) Recherche - Formation - Vulgarisation :**

Le triptyque qui fait l'objet d'une série d'analyses et de réflexion dans le cadre du Programme des Services Agricoles (PSA) mis en œuvre actuellement sur toute l'étendue du territoire et du Plan National de Recherche Agricole est un instrument indispensable de promotion des organisations professionnelles d'accroissement des productions et de diversification agricoles.

- En effet, malgré les acquis importants de la recherche agronomique, celle-ci a réalisé l'essentiel de son action dans le cadre de la riziculture.
- La formation agricole quant à elle, reste insuffisante surtout en direction des opérateurs et des spécialistes de l'activité irriguée.
- Les techniques de vulgarisation restent coûteuses et inadaptées à la réalité des producteurs.

**- 2.3.3.3.6) Aspects Institutionnels :**

Au plan institutionnel, la restructuration du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement intervenue en 1994 et celle intervenue en 1994 pour la SONADER, principal opérateur du sous secteur devraient créer les conditions favorables pour les prestations toujours plus efficaces et moins coûteuses du service public dans le cadre d'un désengagement de l'Etat et de la responsabilisation des paysans et de la privatisation de plusieurs missions du sous secteur jusque là assumées par l'Etat.

Il n'en demeure pas moins que le manque de préparation de ce désengagement a créé des perturbations au niveau de certaines prestations dont l'accroissement des coûts de prestations de service et des intrants, les coûts financiers du crédit et la spéulation au niveau des prix des denrées telles que le riz.

- Notons par ailleurs que malgré l'existence d'un code de l'eau et un code investissement, ceux-ci doivent être adaptés à la situation d'incitation recherchée pour l'investissement privé national et international. Il n'en est de même de la loi foncière qui doit subir des améliorations en vue de l'adapter aux évolutions récentes du secteur.

- Enfin, il y lieu de définir à travers le cadre juridique du sous secteur, un code des institutions, leur rôle, leur fonction, leurs droits et obligations dans les différents domaines du sous secteur.

#### - 2.3.3.4) Aspects sous régionaux et internationaux de l'irrigation :

Dans ce cadre, il est à noter qu'aucune politique ne peut être menée sans qu'elle n'ait des implications et qu'elles ne subisse des effets de la politique menée dans le secteur rural en général et le sous secteur en particulier par des pays limitrophes particulièrement ceux des pays de l'OMVS et en particulier le Sénégal.

D'où la nécessité d'harmoniser autant que faire se peut, les actions entreprises dans les différents domaines :

- de gestion des ressources ;
- de planification, de conception et de gestion de l'irrigation ;
- d'environnement socio-économique et institutionnels.

Pour tenter d'avoir les mêmes conditions de production, d'importation et de commercialisation particulièrement des productions vivrières consommées de part et d'autre de la frontière ainsi que les intrants agricoles (semences, engrains, gasoil, pièces détachées, fongicides et herbicides).

Par ailleurs, les perspectives du GATT créent dans la période des 7 ans à venir, de nouvelles conditions dont il faut tenir compte dès à présent en ce qui concerne la protection douanière des produits importés.

#### **- 2.3.4) Sous secteur Elevage :**

L'élevage est de loin l'activité essentielle et la plus populaire. Il emploie 60% de la population et représente 85% du rendement du secteur agricole. La valeur du cheptel est estimée à 126 milliards d'UM.

La place prépondérante du sous secteur « production animales » dans le PNB agro-pastoral s'accroît régulièrement. Elle est passée de 74% en 1985 à 85% en 1993 alors que celle des productions végétales décroît, bien que la plupart des incitations (Gouvernement et bailleurs de fonds) soient allées à l'agriculture. En effet, durant cette période, le sous secteur élevage n'a reçu que 14% du budget d'investissement du MDRE alors que les productions végétales qui n'interviennent pourtant que pour 6% du PIB mobilisent 60% de ce budget.

Tout ce passe comme si les décideurs avaient sous-estimé la contribution des pasteurs à l'économie locale, régionale et nationale. Les troupeaux mobiles de ces pasteurs, à qui l'on attribue un certain nombre de stéréotypes négatifs (mode de production rétrograde et destructeur), sont les seuls exploitants acceptables des terres arides et semi-arides où l'environnement est résistant et renouvelable.

Les techniques de gestion des parcours utilisées ne sont pas rétrogrades mais au contraire parfaitement adaptée aux conditions du milieu. La dégradation des terres constatée en zone semi-aride n'est pas imputable seulement aux troupeaux mais aux culturessur les terres marginales, là où existe un gros afflux de population.

Le rôle positif, assuré par les troupeaux en général et les troupeau laitiers de dromadaire en particulier, dans la reconstruction des boisements d'acacias (*radiana* et *sénegalensis*) et autres espèces arbustives fourragères est particulièrement mis en évidence dans le Trarza où des boisements ressortent là où s'accroupissent les troupeaux alors que là où des dromadaires ne vont plus, chassés par le polyparasitisme exacerbé lors de la mise en eau des barrages, beaucoup d'espèces disparues à la suite des sécheresse (El boune, Mbite, Teidoum..) ne sont plus réapparues malgré l'amélioration climatique des dernières années.

#### **- 2.3.4.1) Les effectifs :**

L'élevage Mauritanien est de type extensif. Les effectifs des cheptels ne peuvent être qu'estimés.

Ils augmentent d'année en année (stagnation des bovins mais forte croissance des dromadaires et des petits ruminants).

#### **- 2.3.4.2) Répartition géographique :**

Le Sud-Est du pays (wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Garbi et l'Assaba) est la région d'élevage la plus importante, puisqu'elle possède 64% du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin-caprin et 40% du cheptel camelin. C'est cette région qui approvisionne la capitale et les villes du Nord en viandes.

La seconde région d'élevage est la région du Sud-Ouest (wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol) avec 25% du cheptel bovin, 38% du cheptel ovin-caprin et 19% du cheptel camelin.

La période de sécheresse, 1968-1973, a surtout affecté le troupeau bovin du Sud-Ouest qui a perdu plus de 52% de ses effectifs entre 1964 et 1982, alors que le Sud-est n'en a perdu que 20%. Cette mortalité accrue du cheptel bovin dans les régions du Sud-Ouest et ue à la fois à des déficits pluviométriques plus important dans le Sud-Ouest et à la possibilité pour les troupeaux du Sud-Est de migrer plus rapidement vers le Sénégal ou le Mali.

La répartition du cheptel sur le territoire mauritanien est variable en fonction des espèces :

- Le troupeau bovin est cantonné essentiellement sur la partie du territoire compris entre l'isohyète 200 mm et la frontière Sud du pays. La densité du cheptel bovin est surtout forte dans le sud et le Centre-Sud du pays où elle atteindrait 5 têtes au km<sup>2</sup> (Gorgol et Guidimakha). Cette densité diminue progressivement en remontant vers le Nord du territoire : 3 têtes environ au km<sup>2</sup> au Sud de l'isohyète 300 mm, 1 tête au km<sup>2</sup> entre les isohyètes 300 mm et 200 mm.

- Le cheptel ovin-caprin est pratiquement dispersé sur tout le territoire, sa grande rusticité lui permettant de s'implanter partout. Les plus fortes densités se rencontrent toutefois dans le Sud des régions du Sud-Est du pays (plus de 13 têtes au km<sup>2</sup>).

- Le troupeau camelin nomadise pour la plus grande part au Nord de l'isohyète 400 mm et fréquente peu les régions méridionales par crainte de la trypanosomiase. Les plus fortes densités se situent à l'Ouest de la Mauritanie dans la région du Trarza et d'Inchiri du fait de l'existence sur la côte de pâturages salés très appréciés par les chameaux.

Les différents programmes exécutés, ces dernières années, au profit de l'élevage et notamment les projets « Élevage I et II » ont permis dans les 39 inspections nanties de bétail :

- le renforcement des services et des infrastructures de l'élevage (9 réfections de bâtiments anciens, 13 constructions de nouveaux postes, 3 nouveaux parcs de vaccination) ;
- le renforcement des infrastructures d'hydraulique pastorale ;
- l'organisation de éleveurs en entités socioprofessionnelles (12 Associations Coopératives Pastorales fonctionnelles sur 39 mises en place, associations fédérées au sein du Groupement National des Associations Pastorales,...) ;
- l'adoption du principe de la vente libre des médicaments et des suppléments alimentaires ;
- l'amorce d'une meilleure gestion des pâturages et d'un développement de la production fourragère.

- 2.3.4.3) Productions :

- 2.3.4.3.1) Viande :

a) Viande rouge :

Les taux d'exploitation estimés sont de :

- . 10% pour les bovins ;
- . 9% pour les camelins et ;
- . 25% pour les petits ruminants.

Les poids moyens carcasses + abats sont les suivants :

- . 150 kg pour les bovins ;
- . 15 kg pour les petits ruminants ;
- . 180 kg pour les camelins.

Sur ces bases la production annuelle de viande rouge est de :

. Viande bovine	16.500 tonnes ;
. Viande cameline	18.000 tonnes ;
. Viande de petits ruminants	33.000 tonnes.
<b>Total viande rouge</b>	<b>67.500 tonnes en 1995.</b>

b) Aviculture :

- Élevage traditionnel :

On estime à 25% de l'effectif le nombre de poules soit 875.000 unités. La production annuelle de poulets pour la consommation, compte tenu des très fortes mortalités, ne serait que de 2 poulets par unité soit un disponible théorique de 1.750.000 unités, ce qui représente plus ou moins en viande blanche : 2.000 tonnes.

- Élevage hors sol :

Le GNAM (Groupement National des Aviculteurs Mauritaniens) créé en Février 1994, estime la consommation annuelle de poulets d'élevage (poulets PAC) à 4.000.000 unités (dont 1.600.000 importés congelés). La production des élevages hors sol serait donc de 2.400.000 poulets de chair, soit de l'ordre de 3.120 tonnes de viande blanche. Production plus importante que celle de tous les petits élevages traditionnels réunis. Elle dépend entièrement des importations aussi bien pour les oeufs à couver que pour les aliments et les médicaments. Sans la concurrence des importations elle pourrait doubler sa production.

Cette filière avicole moderne procure déjà du travail à plus de 800 personnes.

- Oeufs :

La production annuelle par poule est d'environ 40 oeufs dont la moitié seraient consommés soit au total : 17.500.000 oeufs.

- 2.3.4.2) Lait :

Les bases de calcul sont les suivantes :

- **Pour les bovins** : 45% de l'effectif sont des femelles en âge de reproduire, le taux de mise bas est de 67%, la production par vache est de 400 litres par an.

- Pour les camelins : les femelles adultes représentent 40% de l'effectif. Elles se reproduisent en moyenne un an sur deux avec un taux de fécondité annuel de l'ordre de 60% et une mortalité chez les jeunes se situant aux alentours de 15%. La production pour la consommation par femelle située est au minimum de 400 kg par an.

- Pour les petits ruminants, on estime que 15% de l'effectif total sont des femelles et que la moitié sont traites donnant en moyenne 0,5% kg de lait par jour pendant 80 jours de lactation exploitable.

Sur ces bases, la production totale de lait serait de :

- Lait de vache	132.660 tonnes ;
- Lait de camelin	38.880 tonnes ;
- Lait de petits ruminants	26.400 tonnes
<b>Total lait trait</b>	<b>197.940 tonnes en 1995</b>

- 2.3.4.3.3) Cuir et peaux :

Le potentiel de production est estimée à partir du nombre d'animaux exploités pour la consommation interne (11.700 tonnes pour la viande bovine, 27.130 tonnes pour la viande de petits ruminants, 11.400 tonnes pour la viande cameline) :

- Cuirs de bovins	78.000
- Peaux de dromadaire	63.300 (non utilisées).
- Peaux de petits ruminants	1.800.600.

N.B : une partie de ces cuirs et peaux est utilisée par l'artisanat local mais la majeure partie est perdue par manque d'exploitation.

- 2.3.4.4) Les bilans de l'étude du sous secteur :

L'étude des politiques et stratégies pour le développement de l'élevage, effectuée en Juillet 1993 par la DRAP avec le concours de la FAO (TCP-MAU 4454) a fait une revue détaillée du sous secteur « Élevage » :

- Point sur la situation actuelle ;
- Mis en évidence des contraintes du développement ;
- Proposition d'une stratégie globale mettant en jeu toute une batterie de projets (37).

Le point sur la situation du sous secteur permet d'en extraire quelques bilans.

- 2.3.4.5) Bilan Production - Consommation :

Le marché intérieur absorbe 56% de la production de viande bovine, 79% de la production des petits ruminants, 70% de la viande cameline, 100% des volailles et du lait commercialisé par les éleveurs.

- Le bilan production/consommation malgré une faible productivité du cheptel est nettement positif pour la filière « viande rouges » (Excédents exportés sur pieds estimés à 17.000 tonnes en 1992).

La consommation du bétail excédentaire se fait traditionnellement vers la zone CFA : Sénégal et Mali (le marché terminal se situant alors en Côte d'Ivoire). Ces exportations ne rapportent rien dans les caisses de l'Etat, car actuellement seule une société qui n'existe plus est légalement autorisée à exporter et, de ce fait, toutes les exportations se font en principe clandestinement.

- Le bilan est négatif pour la filière avicole et, bien que, théoriquement suffisant pour le lait au niveau national, les importations de lait ne cessent de croître (production atomisée, collecte difficile voir impossible, absence d'infrastructure de collecte et de transformation dans les zones de production).

- 2.3.4.6) Bilan fourrager :

Le bilan fourrager est déficitaire selon la DRAP (disponible sans prendre en compte les arbustes fourragers et le pâturage aérien : 6,3 milliards d'UF, besoins : 7,5 milliards d'UF) et les effectifs du bétail augmentent d'année en année (stagnation des bovins mais forte croissance des dromadaires et des petits ruminants). Ce déficit structurel de 1,4milliards d'UF se traduit par une période de soudure toujours difficile, il est encore accentué dans la pratique par le manque e points d'abreuvement qui fait que tous les pâturages ne peuvent être exploités. Il y a dégradations des sols friables par la pratique des cultures sous pluie.

La situation varie énormément d'une région à l'autre en fonction de la répartition des pluies et des grandes zones agro écologiques à laquelle ces régions appartiennent.

- 2.3.4.7 ) Bilan Socioprofessionnel :

Les pasteurs victime de la sécheresse constituent la majeure partie des populations déplacées qui hantent les faubourgs des villes et surpeuplent les régions agricoles. L'accroissement des coûts socio-économique qui en découlent sont importants (conflits liés à la terre, à la surpopulation de certains quartiers, dégradation des ressources naturelles).

Les associations de producteurs mises en place avec le concours du projet « Elevage II) ne sont pas encore en mesure de jouer le rôle qui leur était dévolu par ce projet et celui qu'elles devraient être appelées à tenir dans le domaine de l'aménagement et à la gestion des parcours. Leurs bureaux et leurs animateurs ont besoin d'une formation complémentaire pour mettre en place à leur niveau leur propre plan de développement pastoral et d'actions prioritaires.

Ces associations pastorales et les diverses organisations socioprofessionnelles de la filière ont permis l'émergence de leaders qui participent, de plus en plus nombreux, aux ateliers et réunions du sous secteur. Ils sont actifs et cherchent à accroître la part des fonds destinés au développement pastoral. Ils revendiquent leurs droits, en particulier d'accès à la terre et à l'eau, dans les zones où l'emprise des cultures est devenue très grande.

L'entrée du secteur privé dans la distribution des intrants est admise bien qu'il n'existe pas de législation en ce domaine et que plus de 80% des produits vétérinaires soient encore dispatchés aux éleveurs par le service public. La rentabilité de la privatisation de l'encadrement vétérinaire, hors des zones couvertes par les associations pastorales qui ont pris l'habitude d'assurer les soins de santé animale de base, reste à démontrer. L'option est pourtant pris de privatiser la fonction vétérinaire.

L'absence de crédit aux éleveurs retarde les initiatives privés en faveur des installations de transformation de la production et freine notamment le développement de la filière lait dans les zones de production et le développement des élevages hors sol à la périphérie des agglomérations où un marché important se développe et auquels des initiatives privées tentent d'apporter des solutions au plan local.

- 2.3.4.8) Politique et Stratégie menées dans le sous secteur :

- 2.3.4.8.1) Stratégie sous sectorielle :

Face à ces bilans la nouvelle politique de développement du sous secteur « élevage » menée ces dernières années se devait de privilégier une approche régionale et par filière prenant en compte la spécificité des grandes zones agro-écologiques (schémas régionaux d'aménagement rural) et les résultats des bilans précédents.

La stratégie adoptée permettra :

- une amélioration de conditions de vie et des revenus des éleveurs (meilleure alimentation et abreuvement du bétail, accroissement de sa productivité, augmentation du niveau de technicité des éleveurs et de l'encadrement) ;
- une amélioration de l'environnement économique et institutionnel de la production ;
- une plus grande intégration du sous-secteur dans l'économie nationale et dans la protection de l'environnement ;
- la mise en place d'infrastructures de commercialisation ;
- l'émergence d'un secteur privé socio-économique dynamique, l'Etat ne conservant à sa charge que les fonctions de droit régalien dont une part importante pourra être sous traitée aux privés (mandant sanitaire).

- 2.3.4.9) Objectifs Spécifiques :

L'amélioration du cadre incitatif du secteur privé par :

- la libéralisation et la promotion des exportations ;
- des actions en matière de crédit et de commercialisation du bétail ;
- la mise en place de crédit pour le développement de la production de lait et développement dans les infrastructures à usage public (aires d'abattages, industries de transformation des productions et des sous produits de l'élevage).

La poursuite de l'animation des Associations Pastorales et la formation des éleveurs pour une meilleure gestion des troupeaux, des pâturages et des points d'abreuvement.

L'aménagement et la réorganisation foncière de la zone sylvo-pastorale avec des investissements en hydraulique villageoise pastorale devant permettre le maintien des populations dans leur terroir.

- 2.3.4.9.1) Programmes Envisagés :

Les données de base concernant les différentes productions (systèmes d'élevage, effectifs paramètres de production...) doivent être précisées et supposent pour chacune des filières des études préalables que les partenaires économiques reconnaissent nécessaires avant le démarrage des actions.

- 2.3.4.9.2) Protection sanitaire :

La protection du cheptel contre les grandes endémies est prioritaire compte tenu de l'importance du cheptel et des risques de contagion en provenance des pays voisins. L'adhésion récente de la Mauritanie au programme PARC (Pan African Rinderpest Campaign) sur financement FED règle ce problème. Le paiement par les éleveurs des coûts des vaccins et des traitements est maintenant une habitude acquise. La privatisation des soins garantissant une bonne base en santé animale et une séro-surveillance de l'immunité devrait s'accélérer avec le démarrage du projet FED.

Restera, non pris en compte par ce programme la protection du petit élevage avicole.

- 2.3.4.9.3) Filière Viande rouge :

Les deux bilans « viandes rouges » et « fourrager », le premier excédentaire et le second déficitaire, impliquent un programme d'aménagement agro-sylvo-pastoral pour la gestion des ressources rares sur terres fragiles et des mesures d'accompagnement propres à accroître la commercialisation et les exportations.

Deux grands projets sont en gestation, l'un sous l'égide de la Banque Mondiale (Projet de Gestion de Ressources Naturelles), l'autre par la CEE et la BM (Projet de Développement intégré de la vallée). Ils couvrent l'ensemble du territoire pastoral à l'exception de la zone périurbain de Nouakchott où le FAC, déjà présent, pourrait intensifier ses actions.

- 2.3.4.9.4) Filière Viande Blanche :

Le bilan « production consommation » est négatif pour les viandes blanches et les oeufs. Ces productions pourraient être soutenues par le FAC. Les actions recommandées en ce domaine sont :

- 1) Vulgariser aux abords des agglomérations, par les services de la DRFV ou par une ONG, les thèmes « déparasitage » et « vaccination des volailles contre la maladie de Newcastle » et veiller à ce que, en corrélation avec la diffusion de ces thèmes, les pharmacies vétérinaires des associations concernées aient la possibilité de se fournir en produits nécessaires au programme.

- 2) Développer la production locale de maïs avant d'envisager l'extension de la filière avicole moderne. Pour cela effectuer des essais en vraie grandeur de cultures de maïs et encourager cette culture sur les parcelles irriguées laissées en jachère pour mauvais rendements en riz.

- 3) Étudier la possibilité de mettre en place un organisme de crédit permettant d'initier de nouveaux élevages modernes pour satisfaire entièrement la demande nationale en volailles.

- 4) Étudier la structure du prix du poulet de chair produit localement et en fonction de son résultat, envisager éventuellement de diminuer la pression fiscale et douanière sur les aliments volailles importés.

- 5) Rechercher un partenariat en association avec le GNAM et les éleveurs laitiers, pour construire à Nouakchott une usine d'aliments du bétail ou remettre en route l'unité de la SOMADER

- 6) Mettre en place une cellule privée d'appui et de conseil à l'aviculture hors sol (labo de diagnostic aviaire et mise au point d'un calendrier sanitaire adapté, analyse et contrôle bromatologique des rations).

#### **- 2.3.4 9.5) Filière Lait :**

Bien que, théoriquement suffisante, la production de lait au niveau national, ne couvre pas les besoins des citadins. Les importations ne cessent de croître (production atomisée, collecte difficile voire impossible).

Sur les 200.000 tonnes de lait en principe disponibles, seule une infime partie est traitée par la laiterie de Nouakchott (7 à 8.000 tonnes/an), l'un des deux centres de traitement existant pour tout le pays, un centre de traitement « Top Lait » vient de démarrer à Aïoun.

Face à cette production, le poids des importations de lait dans la balance des paiements (2 milliards d'UM) est une aberration. Ce chiffre doit être comparé à celui de l'installation de la mini-laiterie de Nouakchott (de l'ordre de 38 millions d'UM).

Les grands projets de gestion des ressources naturelles, tous situés en dessous de l'isohyète 100, ne prennent pas en compte l'approvisionnement des populations urbanisées situées plus au nord ni les parcours de dromadaires transhumants dans ces zones Sahariennes.

Une poursuite du projet Trarza « Appui à l'élevage laitier périurbain (Camelin et bovin) » peut s'envisager. Avec quelques aménagements spécifiques, le nouveau projet pourrait concerner l'ensemble de la filière lait au niveau national et notamment l'approvisionnement en lait des agglomérations de la zone Saharienne.

Les principales contraintes au développement de cette filière sont résumées ci-après :

- Les coutumes des éleveurs, d'une manière générale, ne sont pas favorables à la vente du lait mais les mini-projets de production et de vente de lait par les associations d'éleveurs, mini-projets en cours d'exécution dans le cadre du projet Élevage II, montrent que cette attitude est susceptible d'évoluer rapidement dès lors que la collecte est assurée.

- La production, très dispersée et le plus souvent éloignée des centres de consommation, rend difficile l'acheminement du lait à la ville et pose le problème à résoudre en priorité, celui de la conservation et de la distribution.

- L'absence d'unités de collecte et de transformation dans les zones de production fait qu'en période de soudure les éleveurs eux mêmes s'ils ne possèdent pas de chameaux, sont dépourvus de lait, tandis que durant l'hivernage ils ne savent quoi faire des surplus.

- L'absence d'aliments concentrés souvent pouvant garantir une production régulière tout au long de l'année. Alors que la SOMADER dispose d'une usine d'aliments du bétail qui ne fonctionne pas.

- L'absence de crédit pour l'élevage interdit toute initiative au niveau des éleveurs seuls, aussi bien pour la construction d'une petite unité de collecte et transformation du lait que pour un plus grand investissement comme celui d'une usine d'aliment-bétail. Alors que le cheptel national représente un capital estimé à 126 milliards, aucun établissement bancaire n'accepte la garantie à partir du bétail...

- Un atout essentiel pour l'installation de centres de traitement du lait dans les régions productrices vient récemment d'être fourni par l'électrification des centres urbains. L'installation d'une industrie laitière dans ces centres électrifiés contribuerait grandement au maintien des populations dans leur territoire.

- Un autre atout de poids, celui-ci en faveur du développement des centres de collecte, est le rôle positif, assuré par les dromadaires en général et leurs troupeaux en particulier dans la reconstruction des boisements d'acacias (*radiana* et *sénegalensis*) et autres espèces arbustives fourragères. Ce rôle est particulièrement mis en évidence dans le Trarza où des boisements ressortent là où s'accroupissent les troupeaux alors que là où les dromadaires ne vont plus, chassés par le polyparasitisme exacerbé par la mise en eau des barrages, beaucoup d'espèces disparues à la suite des sécheresses (El boune, Mbite, Teidoum...) ne sont pas réapparues malgré l'amélioration climatique des dernières années.

Pour lever ces contraintes le « projet Trarza » élargi en plus d'un appui à l'encadrement et à la recherche sur le « Dromadaire, Animal Laitier » pourrait faire siennes les recommandations suivantes :

- 1) Mettre en place au sein de la DRAP une cellule d'appui à la commercialisation. Cette cellule serait chargée de mener à bien les autres recommandations 2, 3, 4, 5 ci-après :

- 2) Étudier la rentabilité d'unités de collecte, de transformation et de conservation des excédents saisonnier de production de lait en zone d'élevage, ceci en prenant compte l'électrification des centres urbains.

- 3) Analyser au cours de cette étude le produit final à préconiser (lait pasteurisé, lait stérilisé, lait concentré, beurre...), le conditionnement, le dimensionnement à donner aux infrastructures, le seuil de production minimum à atteindre dans chacun des cas.

- 4) Rechercher un partenariat pour la construction de ces unités laitières et pour la réalisation d'une usine d'aliment-bétail et proposer un montage financier associant les organisations socioprofessionnelles locales dont la participation au capital devrait être majoritaire et un industriel de la filière apportant sa technicité et ses propres moyens financiers.

- 5) Engager une réflexion sur le crédit aux éleveurs. En l'absence de toute autre forme de crédit possible en faveur des éleveurs, le recours à l'Etat ne devrait concerner que l'avalisation des emprunts, les organisations socioprofessionnelles apportant leur caution morale.

#### - 2.3.5) Sous secteur Pêche :

La filière ou plus exactement le sous secteur des pêches, constitue un élément clé de l'économie mauritanienne compte tenu de l'importance de son impact sur la balance des paiements et les recettes budgétaires.

Le secteur des pêches est considéré comme secteur stratégique par le Gouvernement mauritanien non seulement pour son poids dans les recettes fiscales (25%), les apports en devises (50%) et la contribution au PIB (10%), mais pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

Par ailleurs, au cours des dix dernières années, le secteur des pêches a contribué en moyenne à 50% des recettes d'exportation dont 75% proviennent des exportations des céphalopodes, et à un taux de 10% à 15% des recettes budgétaires du pays.

Cette période a été l'occasion de mettre en oeuvre des orientations dictées par la Déclaration de Politique du Secteur des Pêches d'Avril 1987. Celle-ci a été préparé sur la base des résultats de mise en oeuvre plus ou moins correcte de la Nouvelle Politique des Pêches de 1978 (NP) qui a été véritablement le point de départ d'une prise de conscience de l'importance de la gestion des ressources halieutiques nationales et le contrôle de leur exploitation.

A partir de 1991, le secteur a subi un ensemble de crises répétées liées à des causes exogènes (effondrement de bloc des pays de l'Est qui exploitaient les petits pélagiques, chute des prix des céphalopodes et causes endogènes baisse de la production , vétusté de la flottille, baisse des moyens octroyés à la recherche et à la surveillance maritime, l'approvisionnement des navires, l'inadaptation de la fiscalité...ect).

Compte tenu des contre-performances du secteur au cours des dernières années, le Gouvernement mauritanien a entrepris, avec le soutien de ses partenaires au développement, la conception et l'adoption d'un programme de réforme du secteur. Ce processus a abouti à l'adoption en Septembre 1994 d'une Lettre de Politique du Secteur de la Pêche dont le plan d'actions a été harmonisé avec le Document Cadre de politique Économique (DCPE) en Décembre 1994.

Cette Lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches, concerne l'ensemble des domaines qui touchent au secteur notamment : la recherche, la fiscalité, la formation maritime, la commercialisation, les infrastructures, le cadre institutionnel et incitatif, l'environnement, etc...

#### - 2.3.5.1) Potentialités, ressources et pêcheries :

La Mauritanie dispose d'importantes ressources halieutiques. Les conditions hydrologiques (Upwelling ou remontées d'eaux profondes froides) dont bénéficient les eaux du plateau continental mauritanien, font que les côtes mauritaniennes, longues de 720 km sont parmi les plus poissonneuses du monde. Le niveau annuel de capture permissible estimé par le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches, en collaboration avec la FAO et l'ORSTOM s'établit à plus de 660.000 tonnes métriques par an.

Il s'agit des quantités qui peuvent être prélevées annuellement tout en conservant aux ressources leur capacité de se reproduire et de produire les mêmes quantités sans risque de déséquilibre. Il faut cependant préciser que ce potentiel ne concerne que les ressources de poissons, de mollusques et de crustacés dont l'exploitation présente un intérêt économique à l'heure actuelle.

Ces ressources sont exploitées par différentes pêcheries que l'on peut classer en 3 groupes :

- 2.3.5.1.1) Pêcheries démersales :

Constituées essentiellement de pêcheries de fonds avec les sous pêcheries suivantes :

\* Chalutiers congélateurs céphalopodiens :

Il s'agit de bateaux congélateurs nationaux et/ou mixtes (environ 120 unités) basés à Nouadhibou où ils débarquent régulièrement leurs productions composées essentiellement de poulpe (*Octopus sp*), de seiche (*Sepia sp*) et les poissons de fonds (*teranodae*, *serranidae*,...ect).

\* Chalutiers glacières :

On retrouve là aussi une vingtaine de glacières basées à Nouadhibou et débarquant une production fraîche de céphalopodes et de poissons de fonds.

\* Glacières ligneurs et fileyeurs :

Ce sont les glacières qui interviennent dans le cadre d'accord entre l'Union Européenne et la République Islamique de Mauritanie et qui débarquent leurs productions constituées principalement d'espèces sur les ports des îles Canaries et Espagnoles.

\* Merlusiers :

Il s'agit de bateaux portugais spécialisés dans la pêche des merlus.

\* Crevettiers :

Les crevettiers sont parmi les plus nombreux de la flottille européenne.

\* Langoustiers :

Une dizaine de langoustiers Bretons Français exploitent le stock de la langouste rose (dans les eaux profondes) et de la langouste verte (côtière) depuis plusieurs dizaines d'années et débarquent régulièrement leurs productions dans les ports bretons de Douarnenez et Camaret.

\* Coquilliers :

Là aussi, il s'agit de pêche spécialisée qui intéresse principalement les européens mais tout récemment, certains armateurs nationaux en collaboration avec des européens se sont orientés vers l'exploitation de certains coquillages comme la praire.

- 2.3.5 1.2) Pêches pélagiques :

Avec principalement deux sous pêches :

\* Pêcherie pélagique hauturière :

Trois espèces de thons ont une importance commerciale pour la Mauritanie :

- l'albacore (*Thunnus albacares*) ;
- le lisato (*Katsuwonus pelanus*) ;
- le patdo (*Thunnus obesus*).

Ces espèces sont exploitées par une flottille de canneurs basées à Dakar et pêchant sous licence dans les eaux mauritaniennes. La saison des pêches débute selon les années en Mai - Juin et se poursuit jusqu'en Novembre - Décembre. L'abondance des thons dans la ZEE est très liée à la présence des eaux chaudes et les captures de thon en Mauritanie ont varié au cours des dernières années de 5 à 10.000 tonnes pour un potentiel estimé entre 15 et 26.000 tonnes.

\* La pêche industrielle des petits pélagiques côtiers :

- i) Les espèces :

L'activité des flottilles de pêche industrielle est dirigée sur un nombre limité d'espèces appartenant aux groupes suivants :

- les carangidés avec les chinchards noirs (*Trachurus trachrus* et *T. trecae*) en proportion variable suivant les années et les secteurs, et le chincharde jaune (*Décaptrus rhonchus*) ;
- les clupeïdes avec la sardine (*sardina pulchardus*), les sardinelles plates (*sardinella maderensis*) et ronde (*S. aurita*) avec généralement prédominance de cette dernière ;
- les scombridés représentés surtout par le maquereau espagnol (*Scomber japonicus*) qui ne correspond à une espèce cible qu'à des périodes limitées.

Les prises accessoires réalisées lors des pêches dirigées sont composées soit d'espèces à comportement pélagique dominant comme l'anchois (*Engraulis encrasiscolus*) et surtout le poisson sabre (*Trichiurus lepturus*) ou le calamar, soit d'espèces davantage inféodées au fond. Parmi celles-ci on trouve généralement le pelon (*Brachydeuterus auritus*), les merlus et divers sparidés.

- ii) Flottilles :

Les ressources pélagiques de la ZEEM sont exploitées par des flottilles de senneurs et de chalutiers.

\* Pêches industrielles des pélagiques côtiers :

Les captures globales des espèces pélagiques s'est accrue ces dernières années pour atteindre 450.000 tonnes par an. Cette production est largement dominée par les chinchards qui représentent environ 51% de cette capture suivi des sardines, sardinelles et maquereau.

Avec 450.000 tonnes soit 80% des captures totales réalisées en ZEE Mauritanienne. Les espèces pélagiques côtières ne représentent qu'une faible valeur marchande. Ces espèces effectuent des migrations annuelles de grande amplitude (Cap-Blanc, Cap vert) avec des fluctuations importantes (inter et intraannuelle), ce qui pose un problème de disponibilité de la ressource.

A l'heure actuelle, une seule fraction de ces ressources (les carangidés) est exploitée en Mauritanie par des flottilles de chalutiers congélateurs de diverses nationalités (Roumaine, Russe, ...ect) et les retombées économiques pour la Mauritanie sont peu importantes.

La Mauritanie ne tire pas suffisamment de profit des recettes d'exportation de poisson. En effet, 70% de la valeur en devise dégagée par les activités de pêche est réexportée sous forme de biens et services (rapport du 2<sup>e</sup> groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM Nouadhibou, Mauritanie du 12 - 22 Novembre 1988).

#### - 2.3.5.1.3) Pêche artisanale :

Avec une flottille de plus de 1.500 embarcations la pêche artisanale continue de bénéficier d'une priorité dans les stratégies de développement du secteur par son rôle intégrateur dans l'économie nationale et son impact réel sur l'emploi 'plus de 7.500 emplois directs).

Les études réalisées par le CNROP sur le sous secteur de la pêche artisanale ont permis de distinguer 4 grandes régions du littoral :

- la région du sud qui s'étend de N'Diago au PK 28 ;
- la région de Nouakchott ;
- la région des Imraguens entre Lehféré et Agadir ;
- la région du nord qui comprend Nouadhibou et la Guerra.

La région du sud regroupe plusieurs sites de pêche dont certains sont saisonniers (PK 211 - PK 121 et PK 105) et d'autres sont permanents (PK 65 et PK 28).

Les campements entre N'Diago et Nouakchott ont tous une activité liée à la disponibilité saisonnière des ressources de poissons. Aussi leur importance semble-t-elle varier selon les périodes de l'année. Dans cette région la pirogue en bois simple de type sénégalais est l'embarcation dominante.

A Nouakchott, la pêche à la ligne à main et à Palangre de fond demeurent les activités principales même si nous assistons ces dernières à une pêche intensive des mullets pour les oeufs et des sardinelles à la senne tournante avec des pêches localisées dans le temps du poulpe au moyen des pots.

Le développement de certaines infrastructures (traitement, commercialisation, formation) au cours des dernières années a favorisé les échanges entre les campements de pêcheurs et le centre de Nouakchott.

Bien que le marché intérieur en poisson reste relativement bien servi, la pêche artisanale tend à se tourner sur le marché extérieur encouragée par la disponibilité d'infrastructures modernes. La région des Imraguens est une zone exclusivement riche en ressources halieutiques.

La flottille est composée principalement de lanches à voile traditionnelles utilisées pour la pêche au épaule (mulet jaune) et à la pêche à la courbine. Les types de pêche pratiqués sont peu diversifiés visant particulièrement que deux espèces (Mulet, courbine). Ces espèces sont destinées en dehors consommation à la transformation artisanale :

- le mulet séché au soleil donne le tichtar ; les oeufs recueillis avec soins dès que le poisson a été pêché et assaisonné, sont salés puis séchés pour donner la poutargue. Ce produit dont la préparation serait d'origine canarienne, est destiné à l'exportation par l'intermédiaire d'exportateurs à Nouadhibou ;
- la courbine est transformée en salé-séché et vendue à Nouadhibou pour être exportée ;

D'autres espèces permettent d'obtenir un mélange de poissons séchés appelé « bacalao » très aux îles Canaries.

La région du nord constitue la zone de première importance ; à côté du port de pêche industrielle, développé une pêche artisanale moderne dont les embarcations mouillent dans la baie du repos près de la Thiarka. Tant par la diversité des origines que celles des techniques de pêche et de construction des embarcations, la Tcharka offre un tableau saisissant de la diversité et de la richesse des l'exploitation artisanales :

- diversité des formes de pêche ligne (normale ou de marée), filets dormants, pots à poulpe
- diversité des embarcations ; vieux canots en bois de type canarien (moteur diesel), pirogues traditionnelles de type wolof, pirogues améliorées de type Yamaha avec moteur in bord ou hors bord, canots « modernes » en fibre de verre, etc...) ;
- diversité des formes de valorisation : transformation artisanale (guedj salé-séché, poutargue, requin séchée), vente pour consommation locale, enfin vente pour l'exportation par les mêmes canaux que la pêche industrielle.

L'exportation du poulpe a connu ces dernières années une croissance remarquable liée aux revenus La production moyenne au cours de la période 1986 - 1994 a été de 15.836 tonnes dont :

- 7.657 tonnes de pêche artisanale moderne soit 48,35% ;
- 8.179 tonnes de pêche artisanale traditionnelle soit 51,65%.

On note donc un accroissement de la production de la pêche artisanale moderne (pirogues, canots en polyester et/ou en aluminium et motorisés) qui cible principalement la pieuvre, par rapport à artisanale traditionnelle (lanches non motorisées, pirogues de type sénégalais motorisées).

La motorisation touche actuellement environ 90% des effectifs du parc des embarcations (1.500) réparties le long du littoral. Les unités de pêche artisanale qui utilisaient des moteurs de cv qui représentaient 60% du parc en 1986, ne représentent plus aujourd'hui que moins de 25%. contre de plus en plus des puissances de 40 cv et plus. Les grandes puissances (plus de 25 cv) sont entrées principalement dans la zone nord (Nouadhibou) tandis que les embarcations les moins puissantes se rencontrent dans la partie centre et sud (de Nouakchott à N'Diago). La population des pêcheurs artisiaux est estimée à 7.300 pêcheurs.

- 2.3.5.2) Productions halieutiques :

Le pays est gros producteur et exportateur de produits halieutiques : La production annuelle moyenne du secteur de la pêche au cours de la période 1986 - 1994 a atteint 482.702 tonnes dont 15.000 tonnes de la pêche artisanale et 466.896 tonnes pour la pêche industrielle.

- 2.3.5.2.1) Évolution de la production halieutique :

Les détails par pêcherie et par groupe de stocks est présenté dans le tableau 1 en annexe. Pour l'année 1996, la production halieutique a atteint un record de 591.2000 tonnes dont 575.200 tonnes de pêche industrielle et 15.328 tonnes de pêche artisanale.

Les ressources sont largement exploitées, sauf pour les petites espèces pélagiques qui sont difficiles à commercialiser bien que prisées par les consommateurs des autres pays du CILSS. Le secteur fournit d'importantes sommes en devises pour couvrir les besoins en produits importés.

**Tableau n° 9**

**Évolution de la production (en tonnes)**

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Pêche artisanale	16.000	19.851	22.025	14.183	10.427	12.098	15.441	17.173	15.328
Glac. Démerseaux (Polyvalents)	12.200	12.950	9.619	6.390	5.145	7.651	8.133	14.252	11.535
Congélateurs	55.000	60.859	42.342	43.801	37.891	35.322	41.671	35.917	30.749
Démerseaux Pélagiques	486.000	449.184	417.856	411.340	365.766	396.834	367.861	379.824	213.634
Pêche spécialisée	17.000	15.260	18.355	22.379	23.192	30.126	20.609	30.820	32.718
Crev. langoustes	5.000	4.638	5.295	5.329	4.411	3.351	2.065	2.138	2.370
Total P. Indust.	<b>575.200</b>	<b>542.891</b>	<b>490.767</b>	<b>489.239</b>	<b>436.405</b>	<b>473.284</b>	<b>440.349</b>	<b>462.651</b>	<b>291.006</b>
Bateaux autorisés	50.120	59.448	48.495	48.964	43.417	38.223	40.487	45.283	28.967
Bateaux affrétés	478.240	441.621	409.142	396.984	335.967	381.156	377.278	384.206	226.357
Bateaux licenciés	46.000	41.822	33.130	43.291	57.027	53.905	22.284	33.162	35.682
<b>Total Général</b>	<b>591.200</b>	<b>562.742</b>	<b>512.792</b>	<b>503.422</b>	<b>446.832</b>	<b>485.382</b>	<b>455.790</b>	<b>479.824</b>	<b>306.334</b>

(Source MPEM)

- 2.3.5.2.2) Évolution des quantités commercialisées et des prix :

Les exportations de poissons ont varié en moyenne au cours de 5 dernières années de 270.000 tonnes à 426.000 tonnes pour une valeur CAF variant de 23.200 à 30.000 millions d'UM pour toutes les productions (poissons, céphalopodes, crustacés, farine de poisson, huile de poisson, ...etc). Les principaux pays acheteurs sont : le Japon, l'Espagne, la Côte d'Ivoire, l'URSS, l'Italie, le Nigeria, la France, le Ghana, la Thaïlande, le Zaïre, la Bulgarie, le Togo, l'Algérie, l'Afrique du Sud et les îles Canaries (tableaux 10 et 11 ci-dessous).

En 1995, la valeur des exportations a atteint le chiffre record de 33.950 millions d'UM pour une quantité en poids relativement moyenne. Au niveau du marché national, les transactions se font principalement à Nouadhibou et à Nouakchott.

Les prix ont été relativement abordables pour le consommateur à Nouakchott dont le marché est suffisamment approvisionné. A titre d'exemple, les prix en moyenne en Novembre 1996, sur la plage des pêcheurs de Nouakchott, ont varié de 1,007 \$ (160 UM) par kilogramme de Sole à 1,60 \$ (240 UM) par kilogramme de Mériou. La Sardinelle est vendue à moins de 40 UM (0,97 \$) au kilogramme.

Au cours du même mois, à Nouadhibou, les prix sont plus élevés particulièrement pour les produits destinés aux marchés extérieurs et ont varié de 0,5 à 4 \$ EU (Infopêche). Cette commercialisation ne concerne pas les produits qui sont directement débarqués et commercialisés dans les ports européens en vertu des accords entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union Européenne.

Notons à cet effet, qu'un nouvel accord de pêche d'une durée de 5 ans (contrairement aux précédents accords qui couvraient une période de trois ans), a été signé entre la Mauritanie et l'Union Européenne en 1996, en vertu duquel 250 bateaux communautaires ont été autorisés à pêcher sur les côtes mauritanienes. La contrepartie prévue que doit verser l'Union Européenne est d'un montant de 77 millions d'écus, soit environ 11 milliards d'Ouguiyas sur 5 ans.

**Tableau n° 10**  
**Résultats par famille de poissons exportés**  
(Valeur en millions d'UM - Poids en tonnes)

3 ème Trimestre 1995			3 ème Trimestre 1996		
Produits	Valeur	Poids	Valeur	Poids	
CEPHALOPODES	7.474	10.406	7.968	9.373	
PÉLAGIQUES	1.975	46.343	3.818	89.283	
FARINE	317	4.072	481	8.9994	
CONSERVES	230	4.198	296	3.331	
SALE-SECHE	43	266	24	138	
CREVETTES	11	15	17	429	
HUILES	6	151	9	13	
LANGoustes	5	22	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>10.822</b>	<b>68.921</b>	<b>13.727</b>	<b>116.667</b>	

**Tableau n° 11**  
**Principaux pays acheteurs de poissons**  
(Valeur en millions d'UM - Poids en tonnes)

3 ème Trimestre 1995				3 ème Trimestre 1996			
Nº	PAYS	VALEUR	POIDS	Nº	PAYS	VALEUR	POIDS
1	Japon	5.642	7.415	1	Japon	7.034	7.835
2	Espagne	1.310	4.627	2	Espagne	1.319	7.233
3	Côte d'Ivoire	732	17.435	3	Côte d'Ivoire	898	21.048
4	URSS	686	12.207	4	URSS	803	14.631
5	Italie	673	1.706	5	Italie	547	1.608
6	Nigeria	539	12.675	6	Nigeria	1.838	43.266
7	France	208	733	7	France	188	491
8	Ghana	113	2.376	8	Ghana	394	9.113
9	Thaïlande	110	234	9	Thaïlande	207	4.889
10	Zaïre	99	1.232	10	Zaïre	81	444
11	Bulgarie	56	121	11	Bulgarie	74	467
12	Togo	52	11.232	12	Togo	55	1.206
<b>Total</b>		<b>10.220</b>	<b>63.709</b>	<b>Total</b>		<b>13.438</b>	<b>112.231</b>

(Source SYDONIA)

### **- 2.3.5.3) Contraintes au Développement :**

Le développement du secteur des pêches est confronté encore à un ensemble de contraintes dont la plus importante demeure la faiblesse des capacités nationales de recherche, de surveillance, de production et de transformation.

#### **- i) La faiblesse des capacités :**

En effet, même si au cours des dernières années, une flottille nationale des bateaux nationaux congélateurs et glacières (environ 150 unités), il n'en demeure pas moins que plus des 2/3 de la flotte qui pêche dans la ZEEM sont des unités étrangères. Ceci est d'autant plus important que certaines ressources sont encore exploitées presque exclusivement par des étrangers.

A titre d'exemple, le potentiel de prélèvement permis des pélagiques serait de 900.000 tonnes par an seulement 240.000 à 400.000 tonnes et par des bateaux étrangers. Il s'agit également d'un insuffisance des moyens octroyés à la recherche et à la surveillance maritime.

## **III - VISIONS DES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES OU RÉALISTES DANS LE MONDE RURAL ET CONDITIONS PRATIQUES POUR QUE ELLES SOIENT POSSIBLES :**

### **3.1) Défis et contraintes :**

Autrement dit, la question qui se pose est de saisir quelles sont les défis et les contraintes que notre agriculture doit surmonter et quelles sont les transformations nécessaires pour que l'activité agricole augmente sa contribution au développement de l'économie nationale et sous régionale voire mondiale ?

En effet, malgré l'apport de l'agriculture au sens large (l'élevage - agriculture - pêche) à la formation du PIB (31% en 1995), cette contribution du secteur à l'économie n'est pas proportionnelle à la population active qui s'y occupe (majoritairement) et ne reflète pas la place centrale qu'elle occupe dans l'économie des sociétés encore traditionnelles et largement rurales.

En plus, si une réflexion et des débats axés spécifiquement sur l'agriculture s'imposent, c'est qu'autant qu'une activité économique, elle est un mode de vie séculaire et une manière d'être et d'avoir des populations.

Les politiques agricoles se sont succédées sans jamais atteindre leurs pleins objectifs, n'améliorant pas toujours les conditions de vie des populations et déstabilisant parfois les agriculteurs.

- Pourtant bien avant l'indépendance, des actions ont été entreprises pour améliorer les activités d'élevage (vaccination, hydraulique pastorale), certaines pratiques sylvicoles (gommiers, palmiers dattiers) de maîtrise de l'eau (diguettes et barrage) et de protection du couvert végétal (luttes contre les feux de brousse, mises en défens).

- Depuis l'indépendance, ces actions ont été intensifiées et suivies, mais les seules opérations impliquant un engagement État - populations rurales se sont réduites à la très précaire opération charrue dans les Hodhs et à l'introduction de l'irrigation au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Sur ce plan, la Mauritanie reste différente des autres pays sahariens, où dès avant l'indépendance, les cultures de rentes ont été introduites et entretenues depuis lors.

C'est ainsi que restés pour l'essentiel avec le moyens traditionnels et séculaires de travail, les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs artisanaux et sans possibilités d'accès à des techniques nouvelles, ni à des ressources financières adaptées à leurs conditions ; ces agriculteurs qui sont soumis à la double pression des aléas climatiques et à la dégradation des termes de l'échanges, entre la ville et la campagne, vont alimenter un exode rural massif vers les centres urbains secondaires puis vers les villes côtières telles que Nouakchott et Nouadhibou ; d'autres choisissent la voie de l'émigration vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, voire les pays du Golfe et l'Europe Occidentale.

Cependant, un secteur moderne se développe au niveau de l'agriculture irrigué de la pêche industrielle et artisanale et de certains types d'élevage ; mais les difficultés liées à la durabilité de ces activités sont loin d'être toutes résolues.

*L'essoriel des productions commercialisées liées à ces filières est le fait de ce secteur moderne.*

Toute vision des évolutions souhaitables ou réalistes dans le monde rural suppose la définition des conditions pratiques pour qu'elles soient possibles ainsi que des défis dont il faut tenir compte.

*On va donc dans un sens à propos d'objectifs populaires, quantitatifs et de défis liés tant à des considérations nationales, régionales que mondiales.*

Parmi des défis et contraintes, il y lieu de citer :

- i) Le potentiel et la spécificité des ressources naturelles qu'il faut valoriser et gérer de manière durable ;
- ii) Les ressources humaines dont il faut accomoder la démographie et le niveau de développement de l'économie tout en luttant contre le chômage, le sous emploi et la pauvreté qui sont les maux endémiques de cette fin du siècle ;
- iii) L'aménagement harmonieux du territoire avec l'amélioration des infrastructures de transport, de communication et de télécommunication et l'extension à tous les infrastructures sociales (école, santé, eau potable) ;
- iv) L'ajustement économique et financier pour consolider les équilibres macroéconomiques et maintenir la croissance économique tout en assurant un niveau des investissements publics et privés dans les domaines productifs ;
- v) La consolidation des acquis institutionnels tant au niveau des secteurs publics et privés, par la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat, de libéralisation, de responsabilisation et de privatisation des activités de production et de déconcentration, de décentralisation et de la promotion du développement à la base ;
- vi) Le renforcement de la compétitivité tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs des productions agricoles nationales dans la perspective d'entrée en vigueur des accords du GATT qui vont éliminer les taxations sur les produits importés.

Les politiques menées au cours des douze dernières années ont jeté les bases d'une préparation du terrain pour attaquer ces défis. En effet, les politiques d'ajustement structurels menées au plan macroéconomiques depuis 1985 et aux plans sectoriels (depuis 1990 à travers le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole et depuis 1995 pour le secteur de la pêche) ont permis de jeter les bases de développement durable de l'agriculture (au sens large) en Mauritanie.

Même si les actions entreprises ont plus particulièrement intéressé les sous secteurs de l'irrigué et de la pêche, grâce à la mise en place d'institutions coopératives de crédit et d'associations de producteurs, de coopératives de pêche et de groupements de l'exploitant rural et de l'habitat et de la production et une plus grande responsabilisation des opérateurs privés, cette politique est en train de prendre corps à travers quatre programme majeurs spécifiques à chacune des zones écologiques :

- Le programme oasis (Projet Oasis phases I et II) pour la zone oasienne ;
- Le programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale (PGRNP) pour la **zone agrosylvopastorale** ;
- Le Programme de Développement Intégré des Aménagements Irrigues en Mauritanie (PDIAIM) pour la zone de la Vallée du Fleuve Sénégal,
- Le Programme de Développement de la zone du Littoral qui comprend en plus des activités de pêche, des programmes de soutien au maraîchage dans les villages sédentaires.

Pour ce faire, une politique de désencerclement des régions du Nord du pays (Adrar et Tagant) et des autres zones de production de la vallée (Duglé - Kâidé, Rose - Dogué) a été mise en œuvre, elle sera poursuivie et consolidé par des liaisons inter États (Aïoun - Nioro).

Par ailleurs la disponibilisation de services essentiels au développement et à la qualité de la vie (eau, électricité, téléphone) fait tâche d'huile à travers les villes les plus importantes du pays pour créer de nouveaux pôles de développement économique et social.

De même, les services sociaux (santé et éducation) se développent à travers tous les villages du pays.

La décentralisation et la déconcentration des activités des services de l'Etat entreprises depuis 1986, a permis de rapprocher les services de leurs utilisateurs et associer les populations à la gestion de leurs affaires. La poursuite et la consolidation du développement à la base à travers des projets et programmes en cours ou projetés devrait ancrer davantage cette option.

Mais la grande question qui se pose à ce niveau est de savoir si l'ensemble de ces mesures va suffire pour renverser les tendances nées en Mauritanie depuis les années 1960 avec l'attrait de la ville et ses facilités sur les populations rurales de plus en plus paupérisées et particulièrement chez les jeunes et les femmes.

Pour renverser cette tendance, il ne s'agit pas seulement de créer des infrastructures, de créer des services sociaux à l'intérieur du pays, il faut aussi créer des emplois et valoriser le paysan particulièrement auprès des jeunes.

Dans ce cadre, l'introduction dans l'enseignement des données sur l'environnement, sur la vie rurale et pastorale, la réinsertion et la réinsertion des jeunes dans les activités rurales, agricoles et pastorales sont des acquis importants qu'il importe de consolider et de renforcer.

Pour poursuivre les actions entreprises au cours de la dernière décennie, le Gouvernement a déjà adopté une stratégie de développement de la pêche depuis Septembre 1994 ; il prépare une approche stratégique du développement rural. Nous donnons dans les paragraphes qui suivent les grandes lignes de ces stratégies.

### **3.2) Politiques et stratégie du sous secteur de la pêche :**

«Programme de développement et croissance 1994-1998 : Stratégies et Perspectives».

Au plan macroéconomique, les objectifs fixés par le Gouvernement dans le 7ème Document Cadre de Politique Économique (DCPE) 1996 - 1998 vise entre autres objectifs : une croissance soutenue de 4,8 par an en moyenne ; maintenir l'inflation à 3% par réduire le déficit extérieur courant (transfert officiels non compris) à 4% en 1998 ; parvenir à une réserve en devises à la BCM équivalent à 4,6 mois d'importation en 1998.

La Mauritanie, en concertation avec ses partenaires au développement, a adopté en Septembre 1996 un programme de développement et de croissance pour le secteur de la pêche qui vise à renforcer la performance du secteur et qui vise les objectifs suivants :

- une régulation de l'offre qui permettra d'éviter la surcapacité et la volée d'efficacité, entraînant la baisse des prix, la dévaluation et la pérennité de celle-ci ;
- une surveillance maritime et des équipes des douanes efficace garantissant le respect de la législation régionale en protection de la ressource et la lutte contre la fraude ;
- une gestion rationnelle des devises permettant d'éliminer la surfacturation des intrants importés tout en assurant la disponibilité des devises nécessaires pour effectuer les importations nécessaires ;
- une fiscalité qui permette de contrôler l'accès à la ressource tout en garantissant sa pérennité et en favorisant la rentabilité des opérateurs performants ;
- une relance des investissements productifs dans le secteur, tant au niveau de la pêche industrielle qu'au niveau de la pêche artisanale, la diversification des activités de production, le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation ;
- des outils de commercialisation plus performants, permettant d'assurer des revenus accrus en provenance des marchés traditionnels et la diversification vers des créneaux et dans des nouveaux marchés à acquérir.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mauritanien, avec le concours des bailleurs de fonds, met en oeuvre un programme qui vise :

- le renforcement des activités de recherche, de surveillance et de contrôle douanier ;
- l'amélioration du suivi de opérations commerciales au niveau de la Banque Centrale ;
- la réforme de la fiscalité du secteur notamment :
  - . l'introduction d'un système de droits d'accès à la ressource qui remplacera à terme les taxes à l'exportation.
- la mise en place d'outils de financement de l'investissement privé auprès des banques primaires ;

- la privatisation et la libéralisation des sociétés mixtes ;
- la privatisation des sociétés et associations de commercialisation du poisson (OMC) ;
- la libéralisation de la commercialisation des produits élaborés, le poisson frais, et les produits salés et séchés ;
- la mise en place d'un centre de promotion des produits de la pêche.

Sur le plan des résultats des différentes réformes du secteur (de 1978 jusqu'en 1996), l'on peu dire que les actions et mesures suivantes ont été réalisées :

\* (i) Recherche halieutique :

Le plan régional adopté en 1992 est en cours de finalisation, le statut juridique du CNROP réélu pour élargir son caractère national et le dialogue citoyen avec sur l'effort des pêches est repris.

\* (ii) Surveillance maritime :

Mise en place d'une Délégation à la Surveillance des Pêches et au contrôle en mer le 31 Décembre 1994 ; tous les navires répertoriés et immatriculés ; une généralisation des indicatifs radio en cours ; la révision du Code des pêches en cours (qualifications des délits et les recours en justice) ; le maillage de 70 mm pour la pêche au chalut des espèces démersales et son application fait l'objet de contrôles rigoureux ; la réglementation en matière de pêche des juvéniles est appliquée avec fermeté.

\* (iii) Gestion de la ressources :

Mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources avec l'institutionnalisation le 1<sup>er</sup> Janvier 1995 du droit d'accès et du droit territorial ; mise en oeuvre d'un programme de développement de la pêche artisanale (infrastructures de base, structures de financement, organisation de la profession) ; adoption d'un décret définissant les mesures d'hygiène et de salubrité des produits ; modification de la clé de répartition et du minimum garanti dans le cadre du régime d'affrètement pour encourager les pêcheries pélagiques étrangères et adoption d'une stratégie de développement du sous secteur de la pêche pélagique (axée sur l'augmentation de la production pour atteindre en 5 ans, 80% du potentiel permissible, l'incitation à la transformation, la maîtrise de la commercialisation, la création d'un environnement administratif et juridique favorable à l'investissement) ; encouragement de la concertation entre administration et la profession.

\* (iv) Infrastructures sectorielles :

Réalisation du port de la baie du repos, l'aménagement du quai de Nouakchott, la construction d'un pipeline à Nouadhibou, la construction du marché de poisson à Nouakchott...etc, permettront de favoriser un développement des activités de pêche, une meilleure intégration de l'activité, un renforcement de la sécurité en mer.

\* (v) **Commercialisation** :

La SMCP et les professionnels du secteur se sont lancés dans la prospection de nouveaux marchés, une libéralisation progressive de la vente de poisson a été amorcée et le processus de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation se poursuit ; la SMCP est privatisée à hauteur de 65%, la création prochaine d'un GIE devra encourager l'exportation des produits halieutiques.

\* (vi) **Profession** :

Création d'un cadre unique de concertation (Fédération Nationale des Pêches) ; création de deux groupements des opérateurs du sous secteur pélagique et des produits frais, salés, et séchés ; élaboration d'un décret relatif à la profession de mareyage.

\* (vii) **Environnement** :

Le programme de recherches environnementale du CNROP est en cours d'adoption ; Des conventions ont été adoptées par le parlement (FIPOL, COLREG, STCW, sur la responsabilité civile) ; la ratification d'autres conventions MARPOL 73, 78, et SOLAS est envisagé tout comme de protocole de Torré Molinos et la convention sur la jauge.

### **3.3) Orientations stratégiques du secteur rural et politiques de production sectorielles** :

- 3.3.1) **Orientations stratégiques** :

Dans la perspective de l'horizon 2020, la stratégie de développement agricole s'articulera autour des quatre orientations suivantes :

- Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par des niveaux de productions nationales ;
- Améliorer les revenus des agriculteurs, l'emploi rural et lutter contre la pauvreté ;
- Protéger et conserver les ressources naturelles ;
- Favoriser l'intégration de l'agriculture et l'élevage au marché national et international.

Ces orientations reprennent à leur compte les deux défis majeurs d'une agriculture moderne, compétitivité et protection des ressources, ainsi que les contraintes politiques et sociales de la transition en réaffirmant l'objectif de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus. C'est donc une **stratégie de transition progressive vers une agriculture efficiente et durable**.

**La mise en oeuvre** :

Elle passe par la formulation de trois ensembles de politiques :

**Des politiques de production sectorielles** dans le domaine des productions végétales, animales et forestières. Le souci commun de ces politiques est double. D'une part, elles visent à constituer des filières efficientes techniquement et économiquement. D'autre part, elles cherchent à protéger les ressources naturelles à la base de chacune des productions.

**Des politiques de prix et incitations** dont les trois objectifs complémentaires sont l'orientation de la production, la correction des distorsions et le développement du secteur privé.

**Des politiques structurelles** qui visent à accroître la disponibilité des facteurs limitants, l'efficacité de leur mise en oeuvre et à atténuer les effets de la sécheresse.

- 3.3.2) Politiques de productions sectorielles :

- a) Productions végétales

*Pour développer des filières efficientes*, l'Etat s'appuiera sur les trois axes suivants :

- *consolider sa base de connaissance sur le potentiel*, par zone, par type d'exploitation et par niveau technologique,
- *promouvoir l'innovation technique à l'amont et à l'aval de la production*, car de son développement dépendent les gains de productivité et la valorisation de la production,
- *moderniser les marchés*, par le développement d'infrastructures, la collecte et la diffusion des informations sur la production et les conditions commerciales, la sélection des marchés de références et l'intégration de la production à l'agro-industrie. Les deux finalités de cette modernisation sont de permettre de bénéficier des économies d'échelle associées à la standardisation et de faciliter les échanges à travers une meilleure information des agents, aboutissant ainsi à une intégration croissante du secteur à l'économie nationale.

Afin de traduire ces axes en projets, une démarche concertée avec les associations professionnelles et basée sur un diagnostic de l'état de développement de chacune des filières en matière d'innovation technique et de sophistication de marché est un préalable nécessaire. Ce **plan d'action** identifiera les projets prioritaires.

Les projets sur la réalisation d'un réseau d'observatoires des exploitations, accompagné du développement d'un système d'informations rurales s'inscrivent naturellement dans ces axes.

*Afin de protéger les ressources* de leur surexploitation, des projets dans les sites dégradés seront menés. Ils permettront de développer l'expérience et le savoir faire requis. Ils accompagneront les mesures institutionnelles assurant une transition entre les modalités traditionnelles de gestion des accès et des conflits et les exigences de la consolidation des institutions modernes.

*Pour la filière rizicole*, une mise en cohérence des politiques commerciales accompagnera les mesures de préservation de la base de production par le développement du drainage, la récupération des terres abandonnées et l'adaptation des aménagements d'irrigation.

*Pour les filières maraîchères*, trois axes seront développés : une incitation à la transformation artisanale et industrielle afin d'étendre le marché, une promotion des niches à l'exportation pour les entreprises agricoles performantes par le développement de partenariat et une adaptation de la politique de commercialisation pour les groupements villageois.

*Pour les filières vivrières*, deux axes seront développés : l'amélioration de la productivité par une priorité à l'adaptation des variétés et des techniques agronomiques d'une part, et par la promotion de la commercialisation interne de ces produits, d'autre part.

*Pour la filière phoenicicole*, les deux axes porteront sur l'amélioration de la production par l'introduction des techniques de lutte contre les parasites et par l'amélioration de la commercialisation intérieure à travers la poursuite des programmes routiers.

### *- b) Productions animales*

*Pour développer des filières efficientes*, l'Etat s'appuiera sur les axes suivants :

- *moderniser la commercialisation* par la réalisation d'un schéma national des abattoirs, prenant en compte les contraintes des opérateurs en s'appuyant sur l'expérience de l'abattoir de Nouakchott, l'amélioration de l'infrastructure des marchés ruraux et la promotion de l'exportation ;
- *Promouvoir la valorisation des productions* par l'incitation à la création de centres de collecte et la promotion de l'utilisation des sous-produits ;
- *réduire les coûts de production* par une promotion de la santé animale, des actions d'amélioration génétique et de prophylaxie en s'appuyant sur les associations pastorales, les associations professionnelles et les projets régionaux.

*Pour améliorer l'offre de service pour l'élevage*, l'encouragement à l'installation de vétérinaires privés à travers l'adoption d'un cadre réglementaire approprié complétera les actions des services publics et des associations pastorales.

*Pour améliorer la gestion des parcours*, l'effort d'organisation initié sera consolidé par un ajustement de la taille des Associations aux communautés pastorales, reflétant la transformation sociale due à la sécheresse, le coût croissant d'une politique d'accès libre en termes de productivité des parcours et les limites des aménagements d'hydraulique pastoraux conduits dans le cadre du Code de l'Eau. L'instauration de ces droits de parcours est complexe, du fait de leur diversité selon les zones agro-écologiques, de la sédentarisation des pasteurs et l'intégration croissante de l'élevage à l'agriculture. La politique d'amélioration de la gestion sera donc introduite progressivement, en s'appuyant sur la définition des espaces vitaux prévus par la Loi Foncière, sur les dispositions du Code Forestier pour la gestion communautaire des parcours forestiers, sur la participation des communes dans le cadre du Code Communal et sur la dévolution des ouvrages hydrauliques publics aux associations pastorales.

### *- c) Forêts et protection des ressources naturelles*

*Pour accroître la production de bois*, les interventions porteront sur les ajustements institutionnels en accompagnement à la rénovation du cadre juridique de la Forêt, en accroissant le pouvoir des communautés dans la gestion des forêts énergétiques, et en s'appuyant sur les projets de gestion du terroir pour la promotion de l'agro-foresterie. Les produits secondaires seront développés sur la base de concession d'exploitation.

*Pour la protection des ressources naturelles* qui sera définie par le Plan d'Action National pour l'Environnement, elle se basera sur les axes d'intervention suivants :

- *développer un partenariat institutionnel*, s'inscrivant dans la consolidation de la politique de décentralisation, pour promouvoir des schémas d'aménagement des terroirs par la communauté. Ils seront inscrits dans le schéma de développement de la Commune, en s'appuyant sur les structures de concertation locales ;
- *réaliser des projets pilote de mise en valeur des ressources naturelles*, dans le domaine de l'aménagement sylvo-pastoral, de la pisciculture, de la chasse et de la bio-diversité, afin de créer des sources de revenus alternatives aux prélèvements et à la surexploitation pour la population locale ;
- *valoriser les réserves naturelles* par la promotion d'un tourisme écologique, créateur de sources de revenus fondées sur la préservation de ces espaces : Banc d'Arguin et Diawling.

- développer un usage efficient des ressources énergétiques par la promotion des foyers améliorés, la subvention du gaz naturel et la taxation des transports du charbon de bois, et en exonérant les productions des plantations nouvelles.

- 3.3.3) Politique de prix et incitations :

La politique de prix dans le secteur agricole s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une économie libérale, fondée sur les mécanismes de marché et sur le respect des engagements pris avec l'O.M.C. Elle repose donc sur trois instruments complémentaires : les mesures à la frontière, la promotion des négociations interprofessionnelles et les mécanismes de promotion de la concurrence.

A ce titre, et à l'intérieur des engagements de l'OMC, les mécanismes suivants sont mis en œuvre :

- Pour les céréales, un système d'équivalent tarifaire dégressif selon le calendrier des engagements à l'OMC sera mis en place.
- Pour les produits laitiers, une harmonisation tarifaire sera mise en œuvre.

Pour tous les autres produits, les droits tarifaires seront inférieurs à 35 %. Les mesures de sauvegarde de l'OMC seront appliquées en cas de distorsions majeures du marché intérieur ou pour corriger les distorsions des marchés mondiaux induites par les subventions à l'exportation des pays de l'OCDE.

*Pour corriger les distorsions, promouvoir l'innovation, les investissements et l'exportation,* des aides seront apportées par un Fonds de Développement Agricole (FDA).

- 3.3.4) Politiques structurelles :

Elles visent à accroître la disponibilité des facteurs limitants, l'efficacité de leur mise en œuvre et à atténuer les effets de la sécheresse.

- 3.3.4.1) Irrigation :

*Pour étendre les superficies équipées,* le PDIAIM optimisera à l'échelle de la vallée les projets de développement de nouveaux périmètres et de réhabilitation des périmètres en production. Cette optimisation portera sur la séquence de réalisation des aménagements, des réhabilitations, des infrastructures de désenclavement, des interventions visant à améliorer la diversification de la production et la productivité des périmètres. Les enseignements tirés de l'expérience en termes de séquence de réalisation et de mode d'aménagement seront mis en œuvre à l'occasion de ce programme.

*Pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau,* un modèle uniifié d'organisation et de recouvrement des coûts sera établi dans les grands périmètres équipés. Ce modèle sera fondé sur les principes suivants :

- régularisation foncière et individualisation des propriétés ;
- gestion du réseau, à partir du secondaire, par une association des usagers de l'eau agricole, responsable de l'entretien de son réseau et du recouvrement des charges d'exploitation ;
- la dévolution de la gestion du périmètre sera conduite dans le cadre du PDIAIM, qui offrira une assistance pour assurer une transition réussie vers une gestion autonome.

*Pour améliorer la gestion de la ressource, les programmes d'économie d'eau, de gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines et de protection de la qualité des eaux et des sols seront développés.*

- 3.3.4.2 ) Politique anti-sécheresse :

La politique anti-sécheresse s'attache à :

- réduire la dépendance de la production à l'aléa climatique,
- atténuer les effets de la sécheresse sur le potentiel de production.

*Une production moins sensible à la pluviométrie* est favorisée par des ouvrages de gestion de l'eau et la promotion de pratiques culturelles adaptées.

*Un impact plus faible sur la production* est obtenu par un programme de distribution de semences, de sauvegarde du cheptel et de distribution des revenus dans le monde rural qui assure une reprise rapide de la production, en sauvegardant le capital.

Un Fonds de Sauvegarde du Cheptel assure le financement de la distribution d'intrants pour réduit les fluctuations du troupeau.

- 3.3.4.3) Recherche, transfert de technologie et formation :

La politique s'inscrit dans les orientations du Plan National de la Recherche Agricole (PNRA).

*Le développement de la recherche appliquée* s'appuiera sur des centres techniques spécialisés, par zone agro-écologique et par système de production.

*La modernisation de la vulgarisation* passera par une régionalisation des thèmes, une liaison étroite avec la recherche et une participation accrue des associations professionnelles organisées. Ses messages et ses méthodes seront adaptés à la participation accrue des femmes dans la production.

*L'adaptation de l'enseignement* sera conduite avec une participation accrue du secteur privé aux orientations et visera à répondre aux besoins du marché. L'adéquation formation-emploi assurera une meilleure insertion des diplômés dans le secteur en accroissant le niveau technique.

*La recherche publique*, privilégiera la recherche adaptive et une approche systémique. Elle se concentrera sur :

- *la veille technologique* à travers la participation aux grands programmes et aux réseaux nationaux, régionaux et internationaux.
- *la complémentarité* aux programmes des organismes de recherche appliquée et de transfert de technologie
- *les thèmes d'intérêt public* tels que les problèmes de dégradation des ressources naturelles, le développement des zones marginales et la valorisation à long terme de l'agriculture (bio-diversité, nouvelles variétés d'origine locale).

- 3.3.4.4) Foncier :

*Pour améliorer l'accès et l'utilisation des terres*, la politique d'individualisation des droits, déduites de l'ordonnance de 1983 sera poursuivie dans les directions suivantes :

- *consolidation des droits de propriétés*, à travers l'extension de l'enregistrement, la réduction de son coût et la résolution des litiges hérités. La délimitation des espaces vitaux sera accélérée.
- *la levée des contraintes légales à un développement du marché foncier*, pour favoriser les entrepreneurs les plus dynamiques et éviter la stérilisation des terres. Des inscriptions hypothécaires devront être permises sur les exploitations, supportant ainsi le développement du crédit à long terme.
- *la couverture par les bureaux fonciers des wilayas sera promue*, sur la base des expériences qui seront menées dans les oasis et les zones d'agriculture pluviale.

- 3.3.4.5) Financement de l'agriculture :

*Pour développer l'accès au crédit agricole*, l'axe privilégié sera le développement de garanties à travers l'extension du programme de consolidation foncière, la modernisation du régime d'hypothèques et la poursuite du programme de promotion du secteur privé par la création d'un environnement favorable (modernisation du code du commerce, arbitrage, renforcement du système judiciaire). Des projets appuyés sur des garanties substitutives (Caisse d'épargne et de Crédit) et le développement de nantissement sur marchandises seront expérimentés.

*Pour accroître les ressources destinées au financement de l'agriculture*, la participation croissante des banques primaires, permise par la réforme bancaire, et le développement des ressources du Crédit Agricole resteront les principaux canaux. La création de lignes de crédit accompagnant les réformes de modernisation du secteur sera un instrument d'orientation au service de la politique agricole.

*Pour assurer le développement des actions de services publics du Crédit Agricole*, des subventions pour les coûts d'exploitation des petits dossiers seront mises en place. Aucune concession aux règles de saine gestion financière ne sera tolérée pour consolider les acquis du programme de restructuration du système financier.

### **3.4) Conclusions :**

Il ressort très clairement de l'approche stratégique pour le secteur rural en cours d'élaboration, que la Mauritanie prend option sur les questions fondamentales telles que :

- a) La sécurité alimentaire :

Si par le passé, la sécurité alimentaire en denrées de base a été centrée sur la réalisation de l'autosuffisance en céréales, il se trouve que l'option préconisée aujourd'hui dans un contexte d'ouverture de l'économie telle que nous la vivons dans ce monde d'aujourd'hui, la sécurité alimentaire signifie la définition de taux stratégiques d'approvisionnement stable à partir de la production nationale dans des conditions d'efficience économique.

- b) Intégration de l'agriculture au marché national et international :

Cette intégration sera le fruit des politiques incitatives et du cadre juridique approprié qui seront engagés pour promouvoir les productions et améliorer les circuits e commercialisation, de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles tout en veillant à l'adaptation permanente de nos productions aux exigences des marchés nationaux, sous régionaux et mondiaux sur les plans des normes de qualité et de compétitivité économique.

- c) Amélioration des revenus :

Compte tenu de l'impératif qu'impose la compétitivité internationale à travers l'ouverture de l'économie, la politique d'amélioration des revenus passe par la réduction des coûts de production grâce à une plus haute productivité et à l'atténuation des contraintes qui affectent les activités amont et aval de la production agricole.

Par ailleurs, étant donné les disparités tant spatiales que sociales des conditions de productions agricoles, et leurs implications sur les revenus des agriculteurs, il serait normal qu'une approche différenciée soit adoptée. Ainsi :

- Pour les régions irriguées et les zones qui bénéficient de conditions favorables de production, l'amélioration des revenus se fera essentiellement à travers l'accroissement de la productivité.

- Pour les zones d'agriculture pluviale où les conditions agroclimatiques sont moins favorables, l'amélioration des revenus passe aussi par la diversification des activités et des sources de revenus.

- Pour les milieux à écologie fragile (parcours, oasis), seule une action intégrée de l'Etat, multisectorielle et participative comportant un ensemble de mesures concertées et un niveau d'investissement suffisant sera à même d'assurer l'amélioration recherchée des revenus.

- d) Protection des ressources naturelles :

L'exploitation du potentiel de production doit s'inscrire dans une perspective d'agriculture durable qui vise la sauvegarde du patrimoine productif de sol, et d'eau et la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Cette option exige qu'en matière d'investissement, le même intérêt soit porté à la protection et à la production.

#### **IV - IMPLICATION DE CETTE OU (CES) VISION (S) POUR LES DIVERS ACTEURS :**

Si l'agriculture mauritanienne est restée pendant longtemps une vision des experts, des représentations des donateurs et des politiques, on assiste depuis plus d'une décennie à un élargissement progressif de l'éventail des intervenants dans ce secteur qui intéresse désormais les administrations centrales, régionales et locales, les communes, les ONG, les organisations socioprofessionnelles, les privés, les politiques et les donateurs.

Avec la décentralisation et la déconcentration opérées ces dernières années, la notion du développement à la base qui devient le mot clé de la coopération avec les donateurs, cette tendance d'élargissement de l'éventail des intervenants dans une logique de redéfinirions des rôles se précisera encore davantage.

En abordant cette question de nouvelles implications des visions stratégiques préconisées sur les divers acteurs du développement rural au sans large, quatre questions importantes seront traitées :

- a) Quels nouveaux rôle pour l'Etat ?
- b) Comment favoriser l'émergence de nouveaux acteurs du développement conscients de leurs missions ?
- c) Quels rapports entre les organisations paysannes et les structures d'encadrement ?
- d) Financement du secteur rural.

##### **4.1) Nouveaux rôles de l'Etat :**

Les politiques d'ajustement structurel menés depuis 1985 au plan macroéconomique avaient jeté les bases d'une nouvelle vision de l'économie et donc du rôle nouveau de l'Etat intervenant de moins en moins dans les activités de production de commercialisation.

Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) a initié les réformes fondamentales dans la politique agricole donnant au secteur privé la primauté dans la production, la commercialisation et la transformation et recentrant l'intervention publique dans ses fonctions stratégiques de planification et de création d'un environnement favorable à une croissance forte.

Les réformes réalisées et les grandes mutations de l'économie en général et du monde rural en particulier ont créé de nouveaux besoins d'interventions publiques pour asseoir une croissance durable et soutenue des activités de production du secteur agricole.

Dans ce cadre, le rôle de l'Etat peut être résumé autour des quatre axes suivants :

\* Poursuite de l'oeuvre de consolidation institutionnelle, gérant les transitions entre les systèmes de droits, de gestion de ressources et de résolution des conflits traditionnels et les institutions requises par un développement durable de ce secteur à travers une réduction des coûts de transaction.

\* Promotion des infrastructures complémentaires aux investissements privés pour consolider l'intégration du secteur rural au marché national et international assurant ainsi une réduction des coûts de production et de commercialisation.

\* Promotion de la dissémination des informations techniques et commerciales propres à accroître la production et la valeur ajoutée du secteur.

\* Création des conditions d'une croissance équitable et réduction des coûts sociaux des transformations économiques et sociales.

#### **4.2) Émergence de nouveaux acteurs conscients de leurs rôles :**

Avec le désengagement de l'Etat, la réussite des politiques de développement rural, dépend de l'émergence de nouveaux acteurs conscients de leurs rôles dans le développement de activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de la prise en charge des activités amont et aval de la production.

L'expérience mauritanienne et les options stratégiques envisagées laissent de la place pour tous les types d'acteurs (privés, sociétaires, communautaires, coopératives, informels), mais il est indéniable que la dynamique de l'économie libérale ne permettra la survie à long terme que de ceux qui sauront s'adapter à la compétitivité entre les différents acteurs.

L'un des rôles majeurs de l'Etat est de créer les conditions favorables pour que tous ces modes de regroupements puissent se développer et participer activement à l'effort de développement du secteur sans que cela ne soit un monopole du seul secteur privé.

C'est pour cela que l'Etat a non seulement créé le cadre juridique adéquat par l'émergence de ces différents acteurs, mais il a mis aussi en place les outils nécessaires à la maîtrise par ces derniers des dimensions techniques et de gestion de leurs missions.

- C'est dans ce cadre que la loi n° 67 - 171 du 15 Juillet 1967 a été réadaptée en 1993 et 1996 pour prendre en compte les évolutions et exigences des secteurs en particulier irrigué et de la pêche.
- Au 15 Mars 1997, 949 coopératives ont été créées.
- On assiste avec la création du cadre juridique adéquat, à l'émergence de plusieurs centaines d'ONG régies par les lois 64 008 du 9 Juillet 1964 et 73 007 du 23 Janvier 1993.
- L'appui à l'initiative privée se concrétise avec des appuis institutionnels et financiers engagés par l'Etat.
- Notons enfin qu'une loi sur les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) vient d'être approuvée par le Parlement en Janvier 1997 (loi n° 97 - 009 du 21 Janvier 1997).

Pour réussir cette émergence de nouveaux acteurs, il faudra entre autre surmonter des blocages socioculturels au nombre desquelles, les mauvaises perceptions du paysan auprès d'une jeunesse rurale de plus en plus tentée par l'exode vers les villes d'une part et d'autre part, par l'insuffisance valorisation de la contribution des femmes.

La recherche de meilleurs revenus et d'une plus grande liberté sur le plan social accentuent le mouvement d'exode rural de la jeunesse dont la scolarisation, en renforçant la mauvaise perception du statut du paysan et en survalorisant le mode de vie urbain, contribue à renforcer cet exode.

Face à la crise que connaissent nos villes, il serait alors temps de réformer notre école et nos modes de gestion de la cité pour valoriser le monde rural et ses activités auprès de la jeunesse d'aujourd'hui qui fera la Mauritanie de 2020.

En révisant l'image du paysan qui est présenté comme un élément du passé et en le remplaçant par celle de l'agriculteur moderne, en mettant en valeur l'apport des savoir faire traditionnels et en améliorant les revenus tirés de l'agriculture, on aura fait l'essentiel. Le reste viendra quand on aura trouvé des formes de production économiques en énergie pour une productivité et des rendements croissants. Enfin, il s'agira de favoriser le développement sur place d'activités non agricoles qui procurent aujourd'hui l'essentiel des revenus des campagnes.

Concernant l'amélioration de la participation des femmes aux activités de productions agricoles, il ne faut pas la dissocier du problème global des anachronismes de notre monde rural, car la résolution des problèmes des femmes passe par la prise en compte des hommes.

La division traditionnelle du travail en milieu rural, n'a pas tenu compte des évolutions socioéconomiques actuelles autrement que pour alourdir les conditions des femmes sans contrepartie en termes financiers et/ou social. Une meilleur répartition des tâches au sein des sociétés rurales s'imposera, répartition qui valorisera davantage le rôle des femmes rurales, leur permettant de devenir de véritables acteurs économiques rôles qu'elles assument déjà parfaitement en ville.

#### **4.3) Rapports entre les organisations paysannes et les structures d'encadrement :**

Les nouveaux rapports doivent permettre aux organisations paysannes d'avoir un droit de regard sur l'action des structures d'encadrement étatiques ou parapubliques ; ces structures doivent tenir compte des préoccupations souvent sociales de ces organisations pour que les approches exclusivement techniciennes ou économiques n'occultent pas la préoccupation sociale.

Mais il se pose ici un problème dont la solution conditionne la réussite de la pérennité des activités agricoles à savoir :

- Il faut que la représentativité des organisations paysannes par de là les intérêts divers et parfois conflictuels et divergents des producteurs (ou groupes de producteurs) soient suffisantes pour que les producteurs acceptent que les organisations négocient en leur nom avec les pouvoirs publics d'une part et avec d'autre part les opérateurs des secteurs se trouvant en amont et en aval de l'activité de production agricole.

#### **4.4) Financement du secteur agricole :**

Au même titre que l'eau et la terre, le crédit est un facteur limitant du développement agricole. Sans un large accès au crédit, les possibilités d'investissement et de production sont contraintes par l'autofinancement et les multiples formes d'associations et d'avances des commerçants. Ce financement se fait à un taux intérêt implicite très élevé, ce qui limite la production agricole. Cela explique l'effort soutenu consenti pour créer un large réseau de crédit agricole par l'Etat, y compris dans les zones où le coût de la distribution du crédit découragerait les banques privées. Cela explique également le souci d'assurer des ressources concessionnelles au crédit agricole.

Le développement du secteur, le désengagement de l'Etat et les réformes du système financier imposent de consolider les institutions du crédit agricole et de définir les conditions d'exercice de ses missions de service public.

#### - 4.4.1) Objectifs :

Les objectifs de la politique de financement de l'agriculture sont :

- développer l'accès au crédit agricole ;
- accroître les ressources destinées au secteur ;
- améliorer l'efficacité de leur utilisation.

En effet, les besoins de financement bancaire vont croître du fait de la modernisation des différentes filières et des investissements privés qu'elle entraînera. La réponse à ces besoins conditionnera pour une grande part les résultats de l'effort de modernisation.

Mais cet effort restera insuffisant s'il ne s'accompagne du développement de l'accès au crédit agricole par les paysans, pour promouvoir l'intégration croissante de cette agriculture dans l'économie, valoriser les investissements publics consentis et rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

Cela explique la diversité des produits et des institutions à promouvoir et à consolider pour accompagner le développement de l'agriculture.

#### - 4.4.2) Axes d'intervention :

De ces objectifs généraux, les axes d'intervention suivant se dégagent :

- L'accroissement des ressources destinées au financement de l'agriculture se fera à travers la participation des banques primaires, permise par la réforme bancaire et la restructuration du système financier, et le développement des ressources du crédit agricole. Le développement de lignes de crédits spécialisées, avec un accès au réescompte à moyen terme, sera promue pour le développement de l'agro-industrie, des investissements du secteur privé en irrigation, et du financement des infrastructures de commercialisation. L'effet de levier induit par ces lignes devient alors un instrument puissant au service des orientations de la politique agricole.
- Pour développer l'accès au crédit agricole, l'axe privilégié sera le développement de garanties à travers l'extension du programme de consolidation foncière, la modernisation du régime d'hypothèques et la poursuite du programme de promotion du secteur privé par la création d'un environnement favorable (modernisation du code du commerce, arbitrage, renforcement du système judiciaire). Ces actions permettent de développer le crédit aux entrepreneurs agricoles. Elles permettent de consolider la discipline financière acquise avec le PAS et le PASA. Elles permettent également de développer d'avantage le crédit à moyen terme, appuyer sur un réescompte auprès de la banque centrale et sur l'accès à terme au marché financier.
- Pour réduire l'exclusion de l'accès au crédit des paysans, des projets appuyés sur des garanties substitutives (Caisse populaires d'épargne et de crédit, micro-finance, mutualisation des risques, tontines) seront promus ainsi que le développement de nantissement sur marchandises auprès de centres de stockage agréés, dans le respect des règles d'une saine gestion financière. L'agro-industrie moderne participera également à travers les contrats de cultures et la distribution des intrants.
- Des modalités spécifiques de support des actions de service public assurées par le Crédit Agricole seront développées. Le premier service public assuré par le Crédit Agricole est de couvrir le monde rural par son réseau. Dire que c'est un service public signifie deux choses. Le besoin de service public se fait sentir lors de la conjonction d'une faible rentabilité privée et d'une rentabilité sociale et économique

élevée. Dans le cas du réseau bancaire, le caractère de service public se justifie par les effets directs et indirects induits, en termes de modernisation du monde rural et d'unification des marchés. L'expérience montre qu'un tel réseau est un outil efficace d'accompagnement de la politique agricole, en particulier pour faire face aux calamités naturelles et pour administrer la politique d'incitations. Tant que la rentabilité de ce réseau n'est pas assurée par une extension du marché, les mesures de défiscalisation, d'accès préférentiel au crédit concessionnel et de subventions pour le traitement des petits dossiers seront développées pour le financer.

- Le développement des activités bancaires dans le monde rural est à la fois une condition et un effet de sa modernisation et de son insertion croissante dans l'économie nationale. La mobilisation de l'épargne rurale, la création et le développement d'instruments adaptés à la diversification croissante des activités et des besoins sont les nouveaux défis auxquels devra répondre le crédit agricole. Les comptes épargne-investissements, la distribution des lignes de crédits spécialisées pour accompagner la promotion de l'agro-industrie, le développement de l'activité internationale en relation avec la promotion des exportations, les assurances agricoles sont autant d'exemple des nouveaux instruments requis par le développement du secteur. Ces défis seront relevés par un ajustement régulier du Crédit Agricole au développement de son environnement, dans un système financier national régi par la concurrence des banques commerciales dans le monde rural.

## V - AMBITIONS DU PAYS DANS L'AGRICULTURE OUEST AFRICAINES, NORD AFRICAINE, VOIRE MONDIALE :

La Mauritanie à l'instar des pays sahéliens dispose malgré tout d'atouts à la fois qualitatifs et quantitatifs pour la promotion de ses productions agricoles. En effet, au moment où les productions alimentaires des pays développés connaissent un nombre croissant de risques par rapport à la santé publique (vache folle, produits agricoles transgénétiques), l'espace sahélien qui dispose d'un potentiel de productions naturelles de bonne qualité et qui peuvent encore être quantitativement accrues, peut devenir un réservoir de produits agricoles même pour les pays développés qui parlent de plus en plus de sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, les potentiels de productions non exploités ou sous exploités peuvent rapidement devenir de grandes zones de productions tournés à la fois vers l'autoconsommation mais également servir à l'exportation.

Dores et déjà plusieurs productions agricoles mauritanienes sont réputées pour leur qualité sur les marchés Ouest Africains, Nord Africains, Européens et Asiatiques.

Je citerais par ordre d'importance, les ressources halieutiques qui sont vendues aussi bien en Afrique au Sud du Sahara que du Nord, en Europe et en Asie du Sud Est. Viennent ensuite les ressources animales qui traditionnellement se vendaient dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, particulièrement les pays côtiers.

Les dévaluations des monnaies telles que le CFA, les restrictions aux échanges et la concurrence des viandes américaines et européennes subventionnées ont considérablement réduit cette activité de transport de bétail vif vers les pays côtiers.

La gomme arabique a pendant longtemps été recherchée par les industriels européens ; depuis la dernière sécheresse, la production nationale qui était exportée à raison de 4700 Tonnes par an en 1972 a chuté à 80 tonnes en 1991, puis 200 tonnes en 1992 et seulement 8 tonnes en 1993.

Les dattes se vendaient en quantités certes faibles et de façon informelle dans tous les pays du Sud voisins et notamment Sénégal et Mali.

Plus récemment des cultures d'exportation ont été développées pour les besoins des marchés européens (haricots verts, gombo...).

Cette liste de production qui n'est certes pas exhaustive montre qu'il existe un important potentiel de produits agricoles nationaux exportables. Il s'agit alors de consolider et d'étendre la gamme des produits d'exportation. A priori , il existe des productions qui peuvent être exportées vers l'Afrique au Sud du Sahara (dattes, viandes, poissons etc...).

S'agissant de l'Afrique du Nord et l'Europe, d'autres produits tels que (les primeurs, le poisson, la gomme arabique, le riz,...) peuvent être exportés.

Il s'agira dans tous les cas de prospecter les marchés et rendre les productions nationales compétitives et conformes aux normes sanitaires des pays d'exportation et au goût des consommateurs ciblés.

La notion de compétitivité de ces produits agricoles dépendra donc non seulement de leur qualité, de leur prix, mais également de leur disponibilité au moment où le consommateur en aura besoin, ce qui suppose le règlement des problèmes d'acheminement vers les zones de consommation.

## **VI - Rôle attendu du CILSS et les partenaires au développement pour réaliser cette vision et cette ambition :**

Le CILSS étant une structure de concertation et de coordination entre les États membres, il serait souhaitable que des actions concertées entre les États membres au sujet des politiques soient entreprises en rapport avec les donateurs à travers le partenariat CILSS - Club du Sahel.

Cette concertation pourrait concerner l'harmonisation des politiques nationales agricoles, la valorisation des productions sahéliennes et avec les donateurs, les conditions de l'aide et son adaptation aux besoins de l'agriculture sahélienne et aux économies sahéliennes en général.

Un autre volet de cette concertation devra porter sur la coopération avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord.

La Mauritanie entend donc à travers tous les cercles de solidarités dont elle est membre et à travers le CILSS en particulier, promouvoir la concertation et la coordination des actions souhaitables pour améliorer sans cesse les performances de son secteur de productions agricoles.

## **C - ANNEXES**

**SEMINAIRE DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE  
REFLEXION RELATIVE A L'AVENIR DU SAHEL AU  
21 SIECLE "SAHEL 21"**

Stade Olympique du 5 au 6 Janvier 1997

**COMPTE RENDU FINAL**

Le Secrétaire Général du Ministère du Développement et de L'Environnement, dans son allocation d'ouverture du séminaire a dit tout l'intérêt qui s'attache au processus Sahel 21, comme exercice prospectif qui engage la société Sahélienne dans toute sa diversité et qui doit déboucher pour l'année 1997 sur un document régional portant sur le devenir du Sahel dans la sous- région et au-delà. Il a également noté que cette réflexion vient à point nommé dans la mesure où elle coïncide avec la préparation en cours d'une stratégie globale du Secteur Rural.

A l'issue de ce mot d'ouverture, les consultants ont procédé à la présentation des documents introductifs au Sahel 21, dont l'un porte sur la situation économique et sociale globale, et l'autre sur la transformation de l'agriculture.

Après les échanges de vue soutenus autour de cette problématique, les conclusions et recommandations suivantes ont été retenues.

**- Faire de l'homme la finalité du Développement:**

Dans la réflexion sur l'avenir du Sahel au 21ème siècle, l'homme devra constituer la principale préoccupation du projet de société à définir pour le Sahel. . Cette préoccupation devra se concrétiser par des programmes et des actions permettant de sensibiliser, d'encadrer et de former les futurs acteurs du développement économique et social, notamment les femmes et les jeunes. Cette question se pose avec acuité lorsqu'on se rappelle que l'analphabétisme touche une frange importante de la population du pays, avec un écart en défaveur des femmes.

La population considérée comme un facteur de production pourrait ne pas constituer une contrainte majeure eu égard aux potentialités nationales disponibles. Les autres aspects essentiels soulignés concernent le rôle et la place de la femme dans le processus de gestion des ressources naturelles dans l'optique d'un développement durable.

### **Aménagement du territoire et participation des collectivités locales**

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'aménagement des terroirs pastoraux et la gestion des ressources naturelles doivent être conçus de sorte qu'ils prennent en compte les préoccupations des communautés de base et le souci de la présentation de l'environnement. Globalement, dans un souci d'une meilleure intégration agriculture-élevage, l'aménagement des terroirs, doit tenir compte des spécificités de chaque sous-secteur élevage et agriculture. Il s'agit notamment des aspects liés aux parcours, à l'accès aux points d'eau, aux périmètres pastoraux etc..

### **Participation de la société civile :**

L'enjeu et le défi du 21e siècle qui consistera à mettre en place un développement durable et à établir des mécanismes de maîtrise de l'avenir, passera nécessairement par le concours et la participation active des communautés de base qui auront en charge la responsabilité de la gestion et de la présentation du patrimoine commun.

D'aucuns disent que la réussite des politiques adoptées en dépend nécessairement. La société civile doit être impliquée à chaque niveau de décision pour l'amener à s'approprier et d'identifier au projet envisagé.

### **Cadre d'action**

Les enjeux de l'avenir du Sahel pour le 21e siècle les stratégies et politiques de développement pour être concrétisées gagneraient à s'insérer dans un cadre global cohérent, intégré et dégageant les priorités. Au sein du cadre global, chaque secteur verrait sa place déterminée suivant l'ordre de priorité souhaité. Dans ce contexte, le secteur du développement rural devra avoir une place prédominante

#### - Environnement / Dégradation :

Une conscience en faveur de la relation environnement / développement doit être mieux perçue parmi les communautés de base et les décideurs.

Le Sahel est une zone écologiquement fragile et très sensible aux phénomènes de dégradation de son environnement. Or, les constations faites dans ce domaine montrent que c'est l'homme qui est l'un des principaux auteurs de dégradation de son environnement et il est aussi en bout de course la victime.

L'homme dégraderait son milieu en l'exploitant pour vivre dans un contexte de surpopulation par rapport aux ressources naturelles les mesures d'accompagnement gagneraient à être entreprises pour remédier voire compenser cette action de l'homme. Il s'agit, entre autres du reboisement, de la recherche de solutions alternatives pour les ressources d'énergie, d'une meilleure intégration agriculture, élevage etc.

#### - Rôle de l'Etat et de la société civile:

Il s'agit en fait d'une meilleure conjugaison des efforts de l'Etat et de la société civile. L'Etat veillant à favoriser l'intervention des collectivités, des organisations socioprofessionnelles et du privé, chaque fois que ceux-ci se montrent plus efficaces et plus performants. Toutefois, l'Etat ne doit pas de départir de son rôle de contrôle, d'appliquer de la réglementation et de l'exercice des actes d'arbitrages. Dans ce contexte l'Etat se charge des investissements structurants favorables à l'émergence d'un service propice aux développements des initiatives privées.

#### Economie :

Dans le domaine économique les aspects suivants ont été soulignés et leurs importances reconnues; il s'agit de :

- La mobilisation de l'épargne ;
- Le crédit ;
- L'émergence des entreprises agricoles ;

- L'auto-financement par les utilisateurs des ressources notamment dans les filières, charbon et élevage.;
  - Le développement du tourisme et de l'artisanat ;
- Par ailleurs, l'aspect de la pauvreté a été également soulevé (57% de la population en dessous du seuil de la pauvreté).

**S'agissant spécifiquement de l'agriculture:**

- 1- Qu'il existe un potentiel en ressources naturelles agricoles suffisant pour subvenir aux besoins de la population mauritanienne et que l'accroissement de celle-ci ne saurait constituer une contrainte majeure si ces ressources sont exploitées rationnellement. A ce propos, il y'a lieu, de constater qu'une approche de stratégie globale du secteur rural est en cours d'élaboration au niveau du Ministère du Développement Rural.
- 2- Que toute stratégie du développement du secteur devra tenir compte des potentialités et des vocations régionales pour une meilleure valorisation des ressources.
- 3- Que l'élevage constitue un sous-secteur très important qu'il convient de valoriser davantage autant dans le cadre d'une politique globale du secteur rural en général, que par le biais d'une politique spécifique à ce sous-secteur. Cette politique devra être conçue et mise en oeuvre avec la participation de tous les opérateurs concernés, singulièrement les organisations socioprofessionnelles. On constate en effet que les investissements peu coûteux permettraient de combler rapidement nos besoins en lait importé dont le coût annuel est estimé à 2,5 à 3 milliards d'UM. Par ailleurs, un dispositif réglementaire adéquat pour l'exportation des animaux sur pied vers les pays côtiers en particulier, permettrait d'accroître nos recettes d'exportation.
- 4- S'agissant du développement des productions végétales, le séminaire constate que celui-ci doit viser à satisfaire, en priorité les besoins vivriers du pays, sans pour autant exclure la possibilité d'introduire des cultures de rente selon la compétitivité des filières.

- 5- Pour ce qui est de l'environnement et les ressources sylvo-pastorales en particulier, le séminaire constate que la pression exercée sur le couvert ligneux provient essentiellement,

non des agriculteurs, mais surtout des producteurs de charbon et de bois de chauffe destinés à la satisfaction des besoins énergétiques . Les efforts déployés au titre des sources d'énergie de substitution demeurent encore insuffisants en la matière. Il y'a lieu de réglementer, mais aussi et surtout de mettre en oeuvre des incitations à la promotion des énergies alternatives à l'utilisation du charbon de bois au niveau des centres urbains.

## **LE SEMINAIRE**

# **Sahel 21**

## **Séminaire régional du Brakna - Boghé les 29 au 30 Janvier 1997**

### **Rapport du séminaire**

Les 29 et 30 janvier 1997 s'est tenu à Boghé le Forum régional "Sahel21" pour la Wilaya du Brakna retenue comme représentative des régions ayant une vocation essentiellement agricole.

L'atelier a été ouvert au nom du Wali du Brakna, par le hakem de Boghé qui est la plus haute autorité départementale. Les directeurs des principaux services régionaux ont pris part aux travaux ou se sont fait représentés ce qui illustre le degré d'intérêt suscité par l'atelier.

Outre les autorités politiques et administratives, l'atelier a enregistré la participation de six maires, d'un député, de plusieurs conseillers municipaux, et d'une vingtaine de représentants de la société civile (ONG, Coopératives féminines, producteurs, etc ...). Trois principales Moughataa de la Wilaya (Maghta-Lahjar, Boghé et Aleg) ont été représentées.

L'encadrement administratif et la présidence des débats ont été assurés par le délégué régional du MDRE. Le consultant national a assuré l'encadrement technique. Les deux langues de travail retenues sont l'arabe et le français avec traduction assurée d'une langue à l'autre.

La méthodologie adoptée, sans être contraignante outre mesure, consiste à structurer les interventions de manière à faire ressortir la situation d'il y a 25 ans, les changements enregistrés depuis, l'évolution actuelle, les prévisions pour le futur proche et les alternatives devant être favorisées. Les thèmes retenus sont les suivants:

- I - Ressources naturelles
- II - Ressources humaines
- III - Economie
- IV - Les acteurs et leurs rôles dans la société de demain.

Dans l'ensemble les interventions ont été au niveau, les débats se sont déroulés d'une manière libre; ils étaient animés et riches. Les participants ont fait preuve de ponctualité ce qui traduit l'intérêt que suscite la réflexion sur l'avenir du sahel.

### **Synthèse générale des débats**

Depuis l'indépendance en 1960, trois phases distinctes ont marqué l'évolution du pays. Elles coïncident avec des changements climatiques et environnementaux significatifs.

La première phase qui se prolonge jusqu'au début des années 70 se caractérise par la prédominance du mode de vie traditionnel de type rural avec ses équilibres, ses modes d'exploitation des ressources, ses grilles de valeur et ses codes de conduite. Apparaissaient en même temps que la colonisation des rapports et besoins nouveaux, de valeurs et modèles de type capitaliste.

A partir de 1992 la sécheresse est venue détruire les fondements du système rural. Le cheptel décimé et les terres cultivables desséchées, le système n'était plus en mesure de prendre la société en charge. Il fallait tout repenser, tout refaire. La désintégration était totale. La conjoncture économique internationale et l'évolution politique au niveau mondial exacerberaient cette tendance.

Après 15 ans de lutte âpre pour la survie et d'efforts d'adaptation continue, une certaine expérience s'est accumulée, des réalités nouvelles se sont affirmées sur le terrain. Une

pluviométrie plus clémence a fait naître des espoirs de reprise. Cette troisième phase, sans donner lieu déjà à des choix de modèles élaborés, se caractérise par la prédominance d'idées et d'approches pouvant constituer l'ébauche d'une vision globale de l'orientation à suivre et des règles devant regir les rapports de différents acteurs de la société. Cette ébauche se retrouve en filigrane des remarques et suggestions formulées selon les différents thèmes abordés.

### 1- Ressources Naturelles :

*Aperçu général :* A la prospérité et au florissement relatifs des années soixante (abondance du cheptel, richesse de la faune et de la flore, pluviométrie satisfaisante), la sécheresse a fait succéder un dessèchement total et une véritable hecatombe des espèces. De l'abondance, on est passé subitement au néant. Ces derniers temps, l'évolution climatique permet de constater que cette tendance n'était point irréversible. La tâche va consister désormais à profiter au maximum de la pluviométrie et des ressources en eau existantes pour accélérer le rythme de régénérence en mettant à profit les expériences et connaissances acquises dans le domaine de la lutte contre la désertification. De ce point de vue, on peut dire que l'action de l'homme est décisive.

A cet égard, l'agriculture et l'élevage présentent une double caractéristique. Autant ils constituent des systèmes d'exploitation des ressources naturelles, autant ils sont créateurs d'autres ressources naturelles. Il est souhaitable de parvenir à un équilibre entre les ressources exploitées et les ressources produites dans un sens avantageux pour la régénération du milieu.

#### 1- faune et flore :

##### Préservation :

- Lutter contre les feux de brousse en multipliant les pare-feux et en renforçant les dispositifs d'alerte.
- Arrêter les coupes abusives et rationaliser ou même rationner l'exploitation des richesses.
- Renforcer la lutte contre le braconnage en punissant non seulement les braconniers eux-mêmes mais également les consommateurs des produits de la chasse non autorisée et les commerçants servant d'intermédiaires.

##### Regénérescence :

- Reboiser l'ensemble des cuvettes et les bassins de la Chamama en axant sur les arbres fruitiers et les essences locales.
- Restaurer les anciennes forêts sur les terres hautes.
- Entreprendre un programme de régénération des gommeraies.
- Création de forêts classées et de réserves naturelles.
- Constitution d'un bouclier végétal pour protéger la vallée du fleuve contre l'avancée du sable et du désert (pépinières).
- Reintroduction des espèces disparues comme les autruches et autres.
- Création de musées naturels et de parcs zoologiques
- Réfléchir à la possibilité d'entreprendre de grands aménagements destinés à créer des micro-climats humides comme l'aménagement d'un lac artificiel en Aftout Saheli.

##### Perennisation :

- Crédit d'un code de l'environnement instituant des obligations du citoyen envers son environnement
- généralisation du gaz butane

- implication des citoyens en allouant des tâches précises au niveau des villes et agglomérations
- Extension de l'expérience du PFIE au secondaire et sa généralisation au primaire
- Institution de prix récompensant les meilleures actions en faveur de l'environnement.
- Développement de programmes d'éducation environnementale à travers les média et par le biais d'activités IEC.
- Valorisation des produits forestiers et de cueillette en analysant scientifiquement leurs vertus et leur richesse puis en propageant l'usage.

## 2) Ressources en eau :

### a) Aperçu général:

Bien que fondamentalement desertique, la Mauritanie possède des potentialités hydriques et hydrauliques remarquables. Outre le fleuve Sénégal, plusieurs oued et cours d'eau existent tels que le Karakoro, le Gorgol, l'oued Ketchi, le Rkiz etc. Des nappes souterraines existent presque partout en quantité et en qualité. Les problèmes qui se posent sont de deux ordres:

- Les eaux de surface demandent à être maîtrisées et viabilisées.
- Les eaux souterraines demandent à être localisées avec précision, à être extraites du sous-sol et transportées vers différentes destinations tout en préservant leur pureté (adductions et conduites d'eau)

Les méthodes jusque-là en vigueur consistent, pour les eaux de surface, à construire des barrages et à dresser des digues de retenue d'eau; pour les eaux souterraines à recourir aux sondages. Ces deux méthodes demandent des moyens importants et leur utilisation massive comporte des risques non négligeables de destruction de l'environnement.

### b) Propositions :

- Eviter la surexploitation des nappes phréatiques surtout la nappe d'Idini qui, à défaut, court un risque sérieux de salinisation. L'aménagement d'un lac artificiel en Aftout Saheli faciliterait considérablement cette tâche.
- Veiller à la salubrité et la propriété de l'eau du fleuve
- Extension des sondages à la zone du fleuve
- Définition d'une aire critique devant séparer deux sondages et deux barrages
- Choix judicieux des instruments de pompage et résolution du problème de leur gestion et de leur maintenance.
- Privilier le recours aux énergies renouvelables (solaires et éoliennes) pour assurer le fonctionnement des sondages.

## 3/ Ressources halieutiques :

### a) Aperçu général :

Pilier de l'économie nationale - et en plus de l'apport décisif à l'équilibre de la balance de paiements qui est le sien - la pêche présente l'avantage d'être une activité nutritionnelle. Jusqu'à présent cependant, l'aspect nutrition a été sacrifié à l'aspect commerce.

Après un quart de siècle d'une exploitation intense, les signes d'essoufflement s'accumulent.

Il y aurait eu surexploitation et même pillage. L'argent aurait été gaspillé. Avec les filets tournants et les piratages, le rythme de reproduction des espèces serait dépassé. Le poisson fuit. Des armateurs font faillite.

#### 6/Propositions:

- Respecter les périodes d'arrêt biologique
- Interdire l'utilisation des filets tournants
- Augmenter les moyens de surveillance
- Introduire la pisciculture
- Assurer l'approvisionnement du marché intérieur
- Encourager la pêche artisanale
- Encourager la pêche fluviale
- Recouvrer les dettes dues à l'Etat.

#### 4/Ressources minières:

##### a) *Aperçu général*

Avec le fer, l'or, le cuivre le phosphate etc ... la Mauritanie fait figure de pays minier. Jusqu'au début des années 80, les mines étaient même considérées comme la locomotive de l'économie. Aujourd'hui encore, la SNIM demeure un acteur économique de tout premier plan. Mais, sur un territoire de plus d'un million de kilomètres carrés, la partie déjà explorée reste infime. La SNIM, l'OMRG et l'Etat mauritanien n'ont pas les moyens technologiques et scientifiques nécessaires pour mener à bien cette tâche.

Les compagnies étrangères mettent des conditions draconiennes en sachant qu'elles sont incontournables. Dans ce domaine réservé les compagnies tiennent apparemment à garder le secret et à s'accaparer tous les leviers de décision.

#### 6/Propositions:

- Donner la priorité à l'exploitation des gisements déjà découverts tels les phosphates de Bofal d'autant plus que leurs applications sur l'agriculture peuvent être d'un grand intérêt.
- Essayer d'impliquer les privés nationaux arabes et étrangers dans l'activité de prospection.
- Travailler à établir de façon exhaustive la carte géologique et minière du pays.
- Aller de l'extraction à la transformation en développant sur une échelle sous régionale une industrie légère associant de préférence, des promoteurs industriels des pays sahariens voisins en vue de satisfaire les besoins du marché sahelien tout entier .

## **777- Ressources Humaines**

Etant donné la croissance moins que proportionnelle des richesses, la rapidité de la croissance démographique devient au centre d'une réelle problématique humaine.

Elle entraîne ou aggrave les problèmes sanitaires et sociaux aux différents échelons de la société; ce qui handicape sérieusement l'apport des acteurs du développement.

#### ***1- Femmes et enfants :***

*a) Diagnostic :* l'apparition d'épidémies surtout chez les couches vulnérables, les taux de mortalité maternelle et infantile et les comportements des mères (refus d'accoucher et de visiter les centres médicaux...) absence d'hygiène et de suivi de l'enfant...) prouvent que la couverture sanitaire n'est pas atteinte.

#### *b) Actions préconisées :*

Orienter les actions vers la prévention en vue de changer par l'éducation certains comportements et donc amener la femme à faire ses visites pré-natales

- Accoucher dans les centres médicaux
- Allaiter au sein son enfant
- Espérer les naissances.

Il s'agit dans ce cadre d'axer le réforme du système sur l'éducation sanitaire et d'améliorer les prestations (coût des médicaments et des services)

## 2- Jeunes

a) Diagnostic : Les jeunes ne se connaissent pas faute d'encadrement; pas de rencontres ni de festivales. Les infrastructures et les équipements culturels, sportifs et artistiques font défaut.

b) Mesures à prendre :

- Organiser des rencontres entre jeunes
- Créer les infrastructures nécessaires à leur épanouissement
- Équiper les jeunes

## 3. Urbanisation et Exode

a) Diagnostic :

le cadre de vie est dégradé.

En effet, il n'existe pas de politique de l'habitat.

le logement est inadapté aux aléas climatiques.

- Il y a entassement humain
- Absence de planification, pour la construction, dans le futur, d'écoles, stades, mosquées, centres médicaux etc...
- Déchets solides et rejets toxiques des industries et des unités artisanales
- Déchets et ordures mécaniques car il ya absence totale d'hygiène et d'assainissement.

b) Actions à privilégier :

Il est grand temps de concevoir et de mener des politiques de prévention et de lutte.

Conception de plans directeurs surtout dans les localités où la sédentarisation commence à faire ses premiers pas

- remise en état des rues
- Faciliter le transport interurbain en réglementant les tarifs, les garages, les pistes.
- Lutter contre la pollution en instituant une législation qui régit les déchets et pénalise les pollueurs.
- Assurer une sécurité civile en cas de catastrophe
- Fixer les populations et surtout les femmes dans leur territoire en créant des activités génératrices d'emplois.

4/ Emigrés : Fuyant le chômage nos ressortissants s'installent ailleurs et transfèrent des devises à notre pays. Ces émigrés doivent être protégés par des accords signés par notre pays avec les pays d'accueil.

## 5/ Formation:

Sans la formation et l'éducation, l'homme qui est l'objet et la finalité de tout développement, ne peut jouer pleinement son rôle d'acteur.

Aussi, un contenu qui tient compte de nos réalités et des méthodes appropriées doit être donné à cette formation.

## **III - ECONOMIE :**

L'économie du Sahel en général, de la Mauritanie en particulier a subi les conséquences des bouleversements liés aux grandes mutations que traverse le monde, notamment la priorité accordée par les pays industrialisés aux investissements dans les pays de l'Est, de l'Asie du Sud et du Sud Est au detriment de l'Afrique.

### **1 - POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL :**

Le but escompté par la politique d'ajustement structurel n'est pas atteint. Au lieu d'améliorer la santé économique du pays, l'ajustement semble l'avoir placé dans un cycle continual de dévaluations, de chômage avec augmentation des impôts et taxes et diminution du rôle social de l'Etat.

### **2 - TRANSFORMATION DU SECTEUR PRIMAIRE :**

L'orientation des capitaux privés vers l'agriculture pratiquée, ces dernières années a considérablement transformé la secteur primaire avec des aménagements modernes s'étendant tout au long de la vallée, les rendements à l'hectare ont atteint des sommets (8 tonnes et demi à Boghé); les instruments et les méthodes ont changé; on s'est aperçu que l'objectif consistant à aménager depuis N'diago jusqu'à Ghabou était tout à fait à portée de main. Ces aménagements posent toute fois des questions liées à la place réservée au petit exploitant, à la protection dont celui-ci doit bénéficier ainsi qu'aux proportions entre les gros aménagements, les aménagements moyens et les petites exploitations.

Afin de passer d'une économie traditionnelle de subsistance à une agriculture moderne garantissant l'autosuffisance alimentaire puis de celle-ci à une économie moderne, industrialisée en mesure d'exporter, les efforts conjugués de tous les acteurs sont indispensables. Le petit exploitant qui constitue un acteur clef doit être responsabilisé, encadré et formé. Les acteurs autres que l'Etat, comme les promoteurs privés, les investisseurs étrangers, les O.N.G., les coopératives, tous doivent rentrer dans la pleinitude de leurs rôles. La sécurité des marchés et l'accès avantageux au crédit sont des préalables sur lesquels on doit pouvoir compter dans l'optique d'une agriculture moderne.

### **3 - INDUSTRIE AGRO - ALIMENTAIRE :**

A partir d'un certain seuil, le développement de l'agriculture aboutit normalement à la naissance d'une industrie agro-alimentaire. Une telle industrie se fonde sur la volonté des citoyens à consommer le produit local et sur la capacité du producteur à fournir des produits répondant aux besoins du consommateur.

L'industrie agro-alimentaire permet de transformer des produits agricoles périssables et les surplus de production mais elle exige une stabilité et une capacité d'absorption du marché que seule la complémentarité régionale peut garantir. Le contexte international dominé par le libre-échange n'est pas de nature à faciliter l'émergence d'une industrie agro-alimentaire nationale laquelle à ses débuts, exige appui et protection.

### **4 - TRANSFORMATIONS POUR AIDER LE SECTEUR INFORMEL A CONCRETISER SES POTENTIALITES.**

La somme des efforts et des réalisations des différentes petites unités et des différents métiers individuels finit par avoir des retombées importantes sur l'économie nationale d'où la nécessité de prêter une attention particulière à ce secteur d'activité qui, en ce moment constitue, la principale parade au fléau du chômage. L'encouragement à de telles initiatives individuelles peut prendre la forme de prêts, de séminaires de perfectionnement, de bourses etc...

## **5 - EXPLOITATION MINIERE :**

- La Mauritanie doit signer des accords de prospection avec les compagnies étrangères en essayant de tirer le maximum d'avantages indirects de cette prospection (Salaires et honoraires du personnels, taxes, services divers etc...)

- L'exploitation minière doit elle même préparer sa propre relève en favorisant la création d'activités de production susceptibles d'être développées même après épuisement du gisement.

**5.1 - L'exploitation des phosphates est impérative; elle permettra de révolutionner l'agriculture et d'arrêter l'importation d'intrants onéreux.**

**5.2 - L'exploitation des tourbes de Keur Macéne comme combustible peut être d'un grand secours pour l'environnement en diminuant la coupe de bois pour les besoins domestiques.**

- L'utilisation du gaz ayant fait ses preuves, il serait nécessaire d'intensifier les prospections en vue d'en découvrir des gisements éventuels surtout dans le bassin de Taoudenni.

## **5.3 - Construction avec des Produits locaux :**

Au lieu de continuer à importer les matériaux de construction, il serait plus judicieux de penser à promouvoir des constructions avec des produits locaux comme le plâtre ou la laterite avec des plafonds en argile excluant le bois. Des expériences menées dans ce sens se seraient révélées concluantes.

## **6 - Economie touristique :**

La vocation touristique du pays doit être concrétisée à travers une relance de l'activité touristique tout en évitant au maximum le pillage de notre patrimoine par le trafic d'objets touristiques ou artistiques quelconques.

## **7 - Recyclage des produits :**

Au moment où l'importation des produits manufacturés coûte de plus en plus cher, il devient logique de penser à recycler certains produits d'utilisation courante comme les matières synthétiques, le fer etc... En plus de l'intérêt économique, ce recyclage aiderait énormément à résoudre le problème des déchets et ordures.

\*

## **8 - L'AGRICULTURE ET SA CONTRIBUTION A L'ECONOMIE NATIONALE :**

Le secteur agricole a toujours été et reste le principal levier de commande de l'économie nationale. Mais les insuffisances dans la mise en valeur des terres disponibles, un contexte économique mondial dominé par l'ajustement structurel, des conditions climatiques très défavorables sans parler des autres facteurs limitants, rendent problématique la viabilité de ce secteur.

## **FACTEURS LIMITANTS :**

- Problèmes fonciers
- Problèmes de moyens
- Problèmes de production
- Problèmes d'écoulement

- Problèmes de variétés des cultures
- Problèmes d'intrants
- Problèmes de déprédateurs
- Problèmes sanitaires et mesures d'accompagnement liés à l'exploitation agricole.
- Problèmes de méthodes culturales etc...
- Problèmes de rapports entre producteurs et autres intervenants dans le processus de production.

Le développement de ce secteur passe inéluctablement par les phases suivantes :

- La création de nouvelles institutions d'appui au développement
- La recherche agronomique et la formation des producteurs
- La croissance agricole et le choix de types précis d'agriculture
- L'accroissement du rôle de certains groupes dits défavorisés dans l'agriculture pour endiguer l'exode rural des jeunes.
- La fixation de la femme au terroir en développant ses moyens de production.
- La prise en main du financement de l'agriculture et son renforcement par les moyens de l'état en vue de mener de grands aménagement et de grands ouvrages: infrastructures d'irrigation, de transport et de communication indispensables au décollage de l'agriculture.

L'agriculture doit profiter au maximum à tous et en particulier au petit exploitant. L'aménagement des terres de la vallée devrait être la meilleure solution susceptible de conduire à une autosuffisance alimentaire. En effet, seule une agriculture de type moderne est en mesure aujourd'hui de subvenir aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse.

Dès lors il est nécessaire de valoriser davantage les acquis pour enrayer les vieilles habitudes. Les cultures de décrue et de sous-pluie doivent être rentabilisées.

- \* L'utilisation des sous-produits doit être encouragée.
- \* Les techniques de conservation de produits maraîchers doivent être apprises et pratiquées sur une large échelle.
- \* La durée culturelle doit être étalée
- \* L'harmonisation des rapports entre éleveurs et agriculteurs doit être recherchée en favorisant les complémentarités dans le cadre d'expériences pilotes d'élevage intensif là où les conditions et les moyens le permettent :
  - Valorisation des techniques de Biogaz
  - Utilisation de la traction animale en agriculture
  - Utilisation des plantes culturales comme foin après la moisson

Etant donné l'importance numérique du cheptel, le pays doit favoriser la création d'unités industrielles de conservation et de transformation des dérivés de l'élevage comme le lait, la viande, le cuir etc...

#### **IV : - LES ACTEURS ET LEUR ROLE DANS LA SOCIETE DE DEMAIN :**

Le rôle de la femme dans le développement est aujourd'hui indéniable. En effet elle peut apporter à tous les niveaux sa contribution grâce à son génie créateur. Dans ce cadre, la femme mauritanienne en général; rurale en particulier, est très entreprenante mais elle ne dispose pas de moyens nécessaires lui permettant de faire face aux nombreuses tâches quotidiennes qui l'assailgent. Il est donc impératif de revaloriser sa situation par le travail productif.

**OBSTACLES A SURMONTER :**

- \* Charges familiales très lourdes; éducation des enfants, activités culinaires, problèmes de santé etc...
- \* Insuffisance voire inexistence de moyens se traduisant par un effort énorme mais un rendement dérisoire.
- \* Préjugés sociaux, moraux, limitant le droit à la propriété et à la responsabilité.
- \* Problème d'alphabétisation (manque d'instruction).

**ENCOURAGEMENTS POSSIBLES :**

- \* Volet économique; créer les micro projets générateurs de revenus.
- \* Encourager le maraîchage
- \* Encadrer les différentes actions entreprises
- \* Former (les femmes) dans les techniques de gestion et de l'entreprise.
- \* Créer des centres d'alphabétisation là où il n'en existe pas.
- \* Encourager les initiatives sociales de promotion féminine (artisanat, couture, teinture etc...)

**ROLE DE L'ADMINISTRATION :**

- \* Appuyer ces initiatives
- \* Lever les barrières administratives etc...

***V - Conclusion :***

L'Etat, tout axant ses efforts sur l'agriculture, doit opter pour une économie de type mixte où l'initiative individuelle prend libre cours mais où le public continue d'être présent dans les secteurs dits névralgiques (Santé, Transport, Enseignement etc...) et garde un rôle de régulation et de contrôle de l'activité économique. Cette action doit aller de paire avec la redynamisation des institutions sous-régionales (**CILSS, CEAO, OUA,**) et la quête d'une coopération sud-sud franche.

*Consultant National*  
KAMZATA OULD SIDI HAMOUD

## SAHEL 21.

Séminaire régional du Hodh El Gharbi - Aïoun El Atrouss.  
Du 16- au 18 Février 1997.

### Conclusions du séminaire.

Les 16, 17 et 18 février 1997 s'est tenu à Aïoun El Atrouss le Forum régional «Sahel 21» dans la Wilaya du Hodh El Gharbi retenue pour sa représentativité comme zone pastorale.

L'atelier a été ouvert par le Délégué régional du MDRE au nom du Wali en tourné d'inspection dans les Moughataa de la Wilaya.

Outre les autorités politiques , administratives, les directeurs des différents services régionaux, on a remarqué la présence du Maire d'Aïoun, plusieurs conseillers communiaux, la Présidente de l'Entente des femmes, le Président de la Fédération des Eleveurs et des représentants des ONG.

On trouvera en annexe la liste des différents participants.

La présidence des débats a été assurée par le Délégué régional du MDRE. Le consultant national a apporté un soutien technique dans les débats.

La méthodologie adoptée avait consisté à favoriser les interventions dans le sens d'un rappel de la situation il ya 20 ans, les changements survenus, la situation qui prévaut, les grands problèmes du moment, la tendance de l'évolution des problèmes qui préoccupent les collectivités, les solutions et alternatives à favoriser.

Les principaux aspects discutés au cours des débats ont tourné autour des thèmes suivants:

- zone sahélienne et le CILSS/Club des amies du Sahel
- processus du Projet Sahel 21
- participation de la Mauritanie dans le processus du Projet Sahel 21
- résultats attendus de l'actuelle rencontre
- présentation de la note introductory de réflexion sur le Projet Sahel 21:

- gestion des ressources naturelles
- le développement de l'agriculture et de l'élevage
- les ressources humaines
- L'économie
- les échanges sous-régionaux

Les conclusions du séminaire ont porté sur les points suivants.

## **1. Gestion de ressources naturelles**

Il ressort débats sur la gestion des ressources naturelles les conclusions suivantes:

### 1.1. Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire pour l'ensemble de la wilaya.

Ce plan gagnerait à faire ressortir, selon la vocation des sols, les emplacements des zones de patûrage, des zones agricoles, des zones de réserves forestières, des zones de coupes de foin et les zones où passeront les couloirs de transhumance.

### 1.2. Gestion efficace des ressources naturelles

Dans le cadre du plan d'aménagement du territoire de la wilaya du Hodh Charghi, il est urgent:

-de munir les comités de développement d'une série de textes réglementaires leur permettant de les opposer aux contrevenants des dispositions gérissant la gestion des ressources naturelles.

Ces textes feraient ressortir les principes de gestion des différentes zones:

-zones de patûrage : passage et présence des troupeaux étrangers à la zone, les modalités de leurs passages, l'utilisation des points d'eau, la conduite des troupeaux, les foyers de feux, la zone de survie des agglomérations fixes autour d'un point d'eau ou/et village ou ville.

-les zones ouvertes à la coupe du foin : définition de la période de coupe du foin pour un meilleur ensemencement, les quantités à prélever l'emplacement des coupes de foin en fonction des zones de survie des collectivités déjà installées.

-les réserves forestières,

-les zones agricoles et maraîchères

-les conditions d'arbitrage des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

### 1.3. Rôle de l'Etat et des collectivités

Le rôle de l'Etat étant limité aux aspects d'investissement d'intérêt général nécessaires au démarrage des actions des collectivités villageoises;

L'Etat contrôle, arbitre et applique les sanctions.

Les collectivités se chargent de la préservation et la gestion quotidienne des ressources naturelles.

Désengagement de l'Etat:

Le libéralisme est un fait dans la vie économique du pays : option gouvernementale.

Ce désengagement doit être progressif et être combler par une série de mesures d'accompagnement d'ordre technique et réglementaire afin d'éviter le vide créer par ce désengagement de l'Etat.

Les comités de développement seraient appellés à remplir le vide dû au désengagement de l'Etat.

L'Etat gardant son rôle d'arbitrage, d'investisseur dans les infrastructures de base et son rôle de contrôle et de garant de l'intérêt général

Les fonctionnaires de l'Etat doivent être plus prêts des préoccupations des citoyens et veiller à appliquer l'équité et la justice dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

### 1.4. Gestion des pâturage

Certaines mesures et pratiques seraient à prendre en compte:

- les feux de brousse : surveillance des feux de brousse par les collectivités de base

- la création de pare feux

- la charge d'animaux par hectare : pour la préservation des pâturage une charge d'animaux par hectare est à respecter. L'expérience des périmètres pastoraux dans le cadre du PGRNP est à suivre.

- les maladies phyto-pathologique des arbres constituent une préoccupations du moment

- rotation/défens sur certaines zones (expérience périmètres pastoraux)

- la responsabilisation des collectivités de base dans la gestion des pâturages et l'environnement.

### 1.5. Coupe de bois et fauchage des foins

Ces activités ne peuvent être admises qu'en dehors de la zone de survie des collectivités déjà installées sur les lieux.

## **II. Développement de l'Agriculture et l'élevage**

2.1. Des conflits réels existent entre les éleveurs et les agriculteurs qu'il faut résoudre dans le cadre :

-d'un plan d'aménagement du territoire

-et par l'élaboration de textes réglementaires qui seront applicables par les intéressés en cas de besoin.

2.2. Certaines périodes de l'année constituent des contraintes réelles pour les éleveurs et les agriculteurs.

-Pour les agriculteurs: la période entre le semi, la récolte.

Au cours de cette période l'agriculteur manque de moyens pour se nourrir et ne peut, en outre, pas quitter son champ du fait du gardiennage et des travaux d'entretien ..

Il serait donc souhaitable de prévoir des dispositions pour leur venir en aide:

.crédit de campagne

.banques de céréales

.entre aide mutuelle

-Pour les éleveurs

Le seul sous-secteur avec la pêche , où la Mauritanie est autosuffisante et celui de l'élevage. Donc un intérêt particulier lui doit être consacré.

Il s'agit notamment:

-aider matériellement les éleveurs dans leurs activités

-instaurer un système de crédit adéquat

-former des auxiliaires pour diagnostiquer et apporter les premiers soins primaires.

-assurer la formation pour une gestion rationnelle du troupeau afin d'en tirer le meilleur parti (augmenter les revenus des éleveurs).

-disponibiliser et assurer l'approvisionnement en intrant d'élevage.

### 2.3. Maraîchage

Le développement du maraîchage est essentiel pour la wilaya pour les raisons suivantes:

- contribuer à l'autosuffisance alimentaire,
- apporter un supplément nutritionnel dans l'alimentation,
- procure une source de revenu pour les agriculteurs
- occupe les agriculteurs pendant les périodes où les activités agricoles et pastorales sont réduites.

### 2.4. Elevage

L'éleveur ne gère pas son troupeau suivant une gestion rationnelle .Il ne considère pas que son troupeau est un capital au même titre qu'une activité commerciale.

Dans la perspective d'une gestion rationnelle, l'éleveur devrait donc:

- assurer la vaccination de son cheptel pour en augmenter la rentabilité (santé)
- procéder à la vente des mâles non utilisés pour la reproduction
- pratiquer la réformes des bêtes âgées.
- vendre quelques unités pour pouvoir acquérir les médicaments et les autres intrants d'élevage nécessaire à son entretien et l'augmentation de la productivité de son troupeau.

## **3. Ressources humaines**

Les conclusions ont porté sur les aspects ci-après:

### 3.1. Le chômage

Le manque d'activités économiques dans la wilaya est l'une des sources de chômage. La situation est alarmante.

### 3.2. L'enseignement

- le niveau des enseignants est relativement faible
- la dispersion des écoles à une seule classe où se trouve entasser tous les élèves des différents niveaux: (1ère, 2 ème, 3ème et 4ème année); tous ces élèves sont pris en charge par un seul maître

Cette situation crée un préjudice à la qualité de l'enseignement.

### 3.3. Programme de promotion de la femme.

La population mauritanienne compte plus de 50% de femmes.

Au niveau des options politiques et des actions effectuées par l'Etat mauritanien, la participation de la femme dans la vie économique et sociale s'est concrétisée par la création du Secrétariat à la promotion féminine, l'association de femmes, la nomination de femmes à des postes de responsabilités...

Dans la wilaya du Hodh El Gharbi, les femmes sont majoritaires dans les deux secteurs de l'enseignement et du commerce informel.

Dans le domaine de la promotion de la femme certaines actions méritent d'être poursuivies

- une ressensibilisation des femmes pour qu'elles participent aux activités nationales et prennent conscience de l'importance de leur rôle,
- la responsabilisation des femmes en les nommant à des postes de commande.

## **4. La wilaya est caractérisée par des activités réduites:**

- absence des moyens financiers et matériels,
- absence d'entrepreneurs de grandes envergure et disposant de moyens pour relancer les activités régionales,

Une unité laitière naissance existe à Aïoun : "Top Lait."

Pour relancer les activités économiques dans la wilaya, les idées qui ont prévaluées sont:

- compter sur soi même avant de compter sur les autres
- concevoir de petits et moyens projets pour la wilaya plutôt que de grands projets.
- aider les filières au niveau de l'approvisionnement et de la commercialisation.

### 4.1. Association pastorale

Les association pastorales au niveau de la base doit regrouper les éleveurs ayant les mêmes préoccupations quotidiennes (même pâturage, même puits, même terroir, etc...)

L'aide aux associations pastorales porteraient sur :

- Elaboration des textes réglementaires pour leur permettre de gérer les pâturages et les périmètres pastoraux
- Organisation des associations pastorales au niveau de la commune et procéder à leur union au niveau de la wilaya puis au niveau des wilayas limitrophes et enfin au niveau national.
- Aide au niveau des intrants d'élevage
- Création de marché à bestiaux:

Il s'agira de tenir des statistiques sur les expéditions vers les pays limitrophes, les différentes espèces sur le marché, les structures d'accueil des animaux, etc.

#### 4.2. Aspects de devises

Taxer d'avantage les produits de luxe pour empêcher la fuite des devises/

#### 4.3. Statistiques fiables

Il s'agira d'instaurer au niveau de la wilaya des bases de données.

### **5. Coopération internationale**

En matière de coopération internationale, les constations suivantes ont été faites  
 -la part de l'assistance technique dans le montant des investissements est relativement élevé,

-les retombées économiques du projet restent relativement faibles  
 -les bénéficiaires ne sont pas suffisamment informés sur le contenu et l'affectation des fonds ainsi que les objectifs.

-la durée du projet est relativement courte au point que les bénéficiaires n'ont pas le temps de s'adapter à la nouvelle situation créée par le projet et donc d'être en mesure de supporter les charges recurrentes occasionnées par le projet.

-Les personnes qui négocient les projets ne sont pas celles qui sont chargées du suivi de l'exécution du projet; d'où une rupture de transfert d'informations et non prise en compte des vrais problèmes sur le terrain.

Le Directeur du Projet n'est pas suffisamment responsabilisé. Il peut du jour au lendemain quitter le projet.

Il faut qu'il soit responsabilisé de l'échec et du succès du projet (contrat à signer avec cahier de charges pour le Directeur du Projet).

Procéder comme pour une entreprise chargée de l'exécution d'un projet

Entre la requête du financement et la réalisation du projet, il s'est passé 4 à 5 ans. Ce qui fait que les conditions ont changé entre temps et le projet n'est plus adapté à la situation du moment.

## **6. Echanges sous-régionaux**

La wilaya du Hodh El Charbi entretient des échanges soutenus avec les pays voisins et limitrophes (Mali, Sénégal, Maroc et les pays côtiers: Côte d'Ivoire).

Ces échanges concernent particulièrement le bétail sur pied, les produits pharmaceutiques, les produits agricoles (mil, maraîchage, etc...).

Les axes routiers qui permettent de relier Aïoun à Bamako, Ouagadougou, Abidjan puis Aïoun, Kiffa, Sélibaby, Bakel seront d'un grand apport dans l'intensification et la sécurisation de ces échanges.

Dès lors, il s'agira de réactualiser les accords déjà passés et de négocier d'autres accords pour permettre aux entrepreneurs mauritaniens d'avoir une plus grande sécurité lors des échanges avec les pays voisins.

Les accords de transhumance du cheptel avec le Mali gagneraient à être facilité dans les deux sens entre les deux pays.

Des postes frontaliers devraient être créer pour un meilleur contrôle des expéditions vers les pays voisins (statistiques fiables).

Les marchés hebdomadaires frontaliers doivent être mieux organisés et mieux tenus.

La surveillance est à renforcer contre la fraude et les produits de contrefaçon (produits pharmaceutiques notamment doit être menée).

# **SEMINAIRE DE VALIDATION DES DOCUMENTS NATIONAUX**

## **« SAHEL 21 »**

***30-31 mars 1997***

### **Rapport de synthèse des travaux :**

Les 30 et 31 mars 1997 à Nouakchott s'est tenu le séminaire de validation des documents nationaux « Sahel 21 », organisé dans le cadre du processus de réflexion mené par le CILSS sur l'avenir de la sous-région au 21<sup>e</sup> siècle.

La cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par Monsieur **Ahmed Youra Ould Imame** Chargé de Mission au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement en présence de Monsieur **Nourredine KADRA** Représentant de la FAO, des élus locaux, et de plusieurs personnalités du secteur public et de la société civile.

Au cours de cette cérémonie, Les participants ont entendu l'allocution prononcée par Mr. **Ahmed Youra Ould Imame**, qui a axé son discours d'ouverture sur l'importance de cette rencontre, et de l'intérêt qu'accorde les pouvoirs publics mauritaniens à cette réflexion sahélienne visant à définir des orientations en matière de développement économique et social pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Par la suite, il a été procédé à la mise en place du bureau dont la composition est jointe en annexe.

Au cours de deux journées de travaux, les participants ont débattus ses rapports nationaux élaborés dans le cadre du processus « Sahel 21 » qui sont :

1 - Rapport global national « Sahel 21 » ;

2 - Bilan diagnostic du secteur agricole Sahéliens et interrogations sur l'avenir.

La présentation de ces deux documents a suscité un large débat au cours duquel, les participants ont exprimés les commentaires et observations suivantes :

- 1 - la nécessité de reformuler le document en faisant ressortir les interactions et les complémentarités entre les différents secteurs conformément à la politique macro-économique du pays ;
- 2 - la prise en compte d'une vision à moyen et long terme dans le choix des stratégies en mettant l'accent sur les spécificités de la Mauritanie et en tenant compte des évolutions (croissance démographique/croissance économique) ;

- 3 - la problématique des contraintes de la mondialisation de l'économie (compétitivité, productivité) ;
- 4 - l'articulation des actions préconisées et la redéfinition du rôle de la société civile dans le processus de décentralisation de manière à privilégier les ressources humaines notamment les femmes et les jeunes ;
- 5 - privilégier les exportations de viande et de poisson où la Mauritanie est compétitive vers les autres pays de la sous-région ;
- 6 - valoriser les sous-produits de l'élevage de manière à limiter les importations et créer le maximum d'emplois ;
- 7 - l'actualisation et l'harmonisation des données et chiffres présentes dans les 2 documents ;
- 8 - la nécessité d'aborder le problème de l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion rationnelle des problèmes d'aménagement, de transhumance et de sédentarisation ; etc...;
- 9 - la problématique de l'enseignement et de la santé dans la perspective de désengagement progressif de l'Etat et la prise en charge graduelle par les bénéficiaires ;
- 10 - étendre et développer l'accès au crédit agricole et la mobilisation de l'épargne et particulièrement à l'endroit des femmes ;
- 11 - prendre en compte dans les options, les engagements internationaux (position au Sommet mondial de l'Alimentation, les accords, GATT, PEKIN, RIO, etc...)
- 12 - insister d'avantage sur les opportunités d'emplois dans le secteur rural et une meilleure adéquation Formation/Emploi et l'intégration du secteur informel ;
- 13 - nécessité de réadapter le dispositif législatif et institutionnel en matière de codes appropriés (parcours, foncier, pastoral,)
- 14 - la nécessité de disposer d'un recensement de l'élevage et de l'agriculture à travers l'utilisation d'outils appropriés ;
- 15 - insister sur le rôle primordial de l'encadrement technique ;
- 16 - mise à jour des données sur les ressources en eau souterraine ;
- 17 - insister sur les problèmes de lutte contre les prédateurs et la dégradation du milieu ;
- 18 - favoriser une utilisation optimale des eaux en utilisant les eaux de surface en combinaison avec les eaux souterraines pour allonger la période d'usage de l'eau ;
- 19 - réorientation de la mission du CILSS pour la prise en compte de 2 missions essentielles (compétitivité des produits, promotion de l'agriculture sèche à travers la redynamisation de l'Institut du Sahel) ;
- 20 - inclure dans les projets, des composantes santé humaine et environnement pour atténuer les effets néfastes en particulier dans le domaine de l'irrigué.